L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1657 - VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Green deal et marchés mondiaux

Être vertueux sans désarmer l'agriculture européenne



Mi-novembre, en Belgique s'est tenu un forum européen sur les opportunités à attendre de la mise en place du Green deal. Le Côte-d'orien Jean-Pierre Fleury y a participé et il en revient inquiet. Avec le Green deal, l'Union européenne semble sur le point d'imposer à son agriculture des contraintes que les producteurs d'autres régions du monde pourront ignorer. Le besoin de rétablir un équilibre dans les règles qui vont s'appliquer devient urgent.

Page 03

DOSSIER

MATÉRIELS DE TRAITE

Pages 20 à 25

Encarts : Dépliant Delta Force (sur certains cantons) ; Catalogue Beiser.

Côte d'Or

› Semur-en-Auxois

Un rendez-vous comme on les aime



Nièvre

› Fête de l'élevage à Cercy-la-Tour

Un rendez-vous incontournable



Yonne

› Alimentation

L'éducation alimentaire se fait aussi à l'école







Sommaire

Côte d'Or

04-05 • Reproducteurs charolais : Un rendez-vous comme on les aime
06 • Agriculture biologique : Un coup d'accélérateur
07 • Alysé : Les petits nouveaux

Nièvre

08 • Fête de l'élevage à Cercy-la-Tour : Un rendez-vous incontournable
09 • Céline Houde, installée en maraîchage : Le hasard fait bien les choses
10 • Chambre d'agriculture : Une commission agrivoltaïque pour protéger l'agriculture
11 • Positionnement : Des conventions pour assurer avenir
12 • Projection : «*Au cœur des terres du Morvan*»

Yonne

13 • Forum des opportunités : La journée des opportunités pour se diversifier
14 • Alimentation : L'éducation alimentaire se fait aussi à l'école
15 • Innovation : Un exosquelette pour soulager le dos des ouvriers viticoles
16 • Chambre d'agriculture : Une page se tourne…

Région

17 • Enseignement : Quatre établissements brisent les frontières
18 • Pac 2023/2027 : Premier pilier : les points à retenir
19 • Jeunes agriculteurs : Le président national en soutien sur le foncier

Dossier

20-25 • Spécial matériels de traite

Filières

26 • Cultures Colza : Bien raisonner la fertilisation azotée
27 • Élevage Revenus des exploitations laitières : Un contexte 2021 exceptionnel mais éphémère

Infos Services

28 • Firmes et machinisme
30-31 • Marchés : Analyses et tendances
32 • Petites annonces
33-38 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Tradition

L'arbre de Noël de l'Élysée coupé dans le Morvan

Val'Hor, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, et l'association française du sapin de Noël naturel, ont offert le sapin qui va orner la cour de l'Élysée. Il a été choisi chez un exploitant du Morvan nivernais.



De gauche à droite : Frédéric Naudet, président de l'AFSNN, Anne-Sophie Nordin et Antoine Samson, du service Évènement de l'Élysée, et Jean-Christophe Bonoron, producteur du sapin choisi.

11 mètres 70 de hauteur, 24 ans : il a fière allure ce Nordmann coupé le 19 novembre par Jean-Christophe Bonoron, exploitant producteur de sapins du Morvan basé à Bonin, dans la Nièvre, près de Montsauche-lès-Settons. Début décembre, il sera livré au palais présidentiel de l'Élysée pour les fêtes de Noël. Chaque année, depuis quinze ans, Val'Hor, l'interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage et l'Association française du sapin de Noël naturel (AFSNN) se rappellent ainsi au bon souvenir des Présidents de la République, en leur offrant un de leur plus beau spécimen. Une manière de vanter l'excellence de cette filière en plus hauts lieux. La coupe du sapin choisi est toujours un événement et elle a eu lieu le 19 novembre, au sein de l'entreprise de Jean-Christophe Bonoron, en présence de Frédéric Naudet, président de l'AFSNN, et sous le regard d'Antoine Samson, responsable du service Évènement à l'Élysée et d'Anne-Sophie Nordin, cheffe de production dans ce même service.

Aux couleurs de l'Europe

A priori, le sapin de l'Élysée devrait, cette année, être couvert de décorations dans les tons bleu et or, évoquant les couleurs du drapeau de l'Union européenne que la France va présider à partir du 1er janvier 2022 et pour six mois. Pour Jean-Christophe Bonoron, fournir l'Élysée n'est pas une première : c'est la neuvième année consécutive qu'un arbre de sa production est choisi. « *Plus qu'à l'Élysée*», explique ce chef d'entreprise, «*c'est aux Français que nous offrons cet arbre, parce que l'Élysée, c'est la France ! C'est un symbole important pour tout le monde* ». L'entreprise Bonoron a été créée dans les années cinquante par les grands-parents du dirigeant actuel. Quant au sapin, il sera livré à l'Élysée par un camion fonctionnant au biogaz.

BERTY ROBERT

la météo présentée par Dijon Céréales

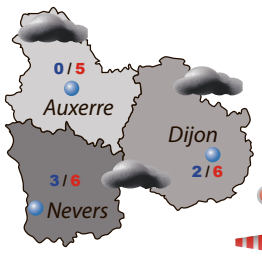
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 26 Novembre



Couvert
Un temps couvert s'annonce. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 4 à 6°C

Vents : Ouest 10 km/h

Sainte Delphine
Soleil : 08h16 - 17h01
Lune : 23h14 - 13h48

Samedi 27 Novembre



Maussade
Le ciel restera menaçant et quelques précipitations sont attendues localement.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 4 à 7°C

Vents : Sud-Est 20 km/h

Saint Séverin
Soleil : 08h17 - 17h01
Lune : N.C. - 14h10

Dimanche 28 Novembre



Menaçant
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 4 à 6°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint J. de la Marche
Soleil : 08h18 - 17h00
Lune : 00h27 - 14h30

Prévisions à 7 jours

Lundi 29 Novembre au Mercredi 1 Décembre

Un temps couvert et pluvieux s'annonce.

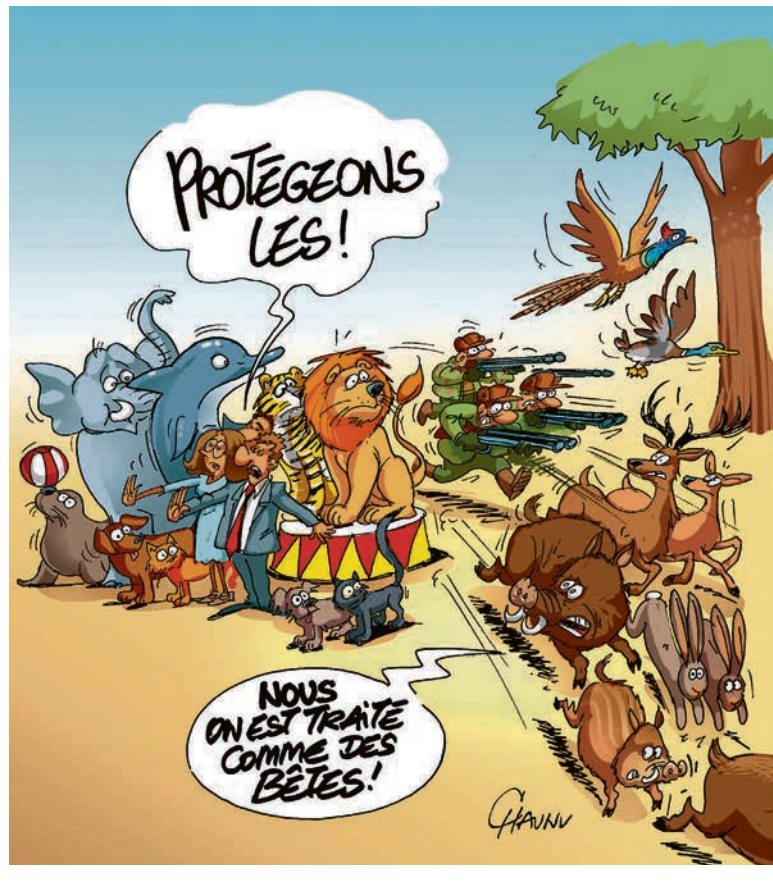
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 6 à 8°C

Du Jeudi 2 Décembre au Dimanche 5 Décembre

Quelques pluies suivies de belles éclaircies.

Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 4 à 6°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Green deal et commerce mondial

Une Europe vertueuse… et démunie

Le Côte-d'orien Jean-Pierre Fleury a participé, mi-novembre en Belgique, a un évènement organisé dans le cadre de Farm Europe, en tant que président du groupe de travail *«Viandes bovines»* du Copa-Cogeca. *«Comment faire du Green deal une réelle opportunité ?»* était la thématique abordée. Il confie ses inquiétudes sur une Commission européenne qui ne semble pas mesurer le danger que le Green deal fait peser sur l'agriculture européenne.



Pour Jean-Pierre Fleury, ce qui se joue actuellement autour d'un Green deal qui s'imposerait aux agriculteurs européens, sans poser la moindre contrainte à ceux des autres pays, c'est une fragilisation de l'agriculture européenne.

Quel est votre sentiment premier, par rapport à votre participation à cet événement ?

Jean-Pierre Fleury : *«Ce forum comportait plusieurs thèmes : commerce international et Green deal, climat et Green deal, la stratégie «Farm to Fork»… J'ai participé à la table ronde Commerce international et Green deal. Nous avons assisté à plusieurs interventions de représentants du Parlement européen, notamment Paolo de Castro, qui suit de très près les dossiers agricoles. Il a alerté sur le fait que nous sommes confrontés à une avalanche de textes à Bruxelles, sur lesquels nous avons à peine le temps de travailler, en raison de délais très contraints. Sur ce forum, il y avait une inquiétude persistante concernant le risque pour l'Europe de ne plus être présente sur les marchés internationaux, et donc la menace d'importations supplémentaires».*

L'inquiétude concerne-t-elle tous les secteurs agricoles ?

J-P.F. : *«Il y a unanimité des secteurs lait, viande et végétal pour dire qu'on est en train de mettre en danger la sécurité alimentaire européenne. On a quand même une Commission européenne qui prétend préparer la période 2020-2050 et qui n'a vu venir ni la crise financière de 2008, ni le Covid ou la flambée des matières premières de l'après-Covid… Cela nous laisse dubitatifs. Nous avons le sentiment d'une Commission enfermée dans son bunker, mais très fréquentée par les ONG».*

En quoi le Green deal pose-t-il problème ?

J-P.F. : *«Dans le cadre de la table ronde Commerce international et Green deal, nous nous sommes livrés à une sorte d' « autopsie » du Green deal afin de revenir sur son contenu. Il y a évidemment le pacte vert sur lequel le monde agricole n'est pas opposé. Nous sommes conscients de ce qui se passe sur la planète, mais nous posons une condition : que le contenu du Green deal soit respecté par les autres pays du monde. C'est là que le bât blesse. Je partage la vision de la Commission qui consiste à dire que nous changeons d'époque, notamment avec le changement climatique. On a beaucoup évoqué la COP 26 de Glasgow qui venait de prendre fin et nous voyons bien que tout le monde joue au chat et à la souris, avec des engagements minimalistes pris par les pays développés. Ce qui est beaucoup ressorti du forum, c'est que la Pac est sensée tout régler, mais son budget est en baisse et c'est un cas unique dans le monde où tous les autres pays augmentent leur soutien à l'agriculture, parce qu'ils ont bien compris les enjeux de l'arme alimentaire qu'il y a derrière. En parallèle, les évolutions successives de la PAC ont généré une mondialisation croissante et une avalanche d'accords. Résultat : aujourd'hui, on flirte avec les 300 000 tonnes de viande importée sur le continent européen, dont on n'a pas besoin, du fait d'une baisse de la consommation et le cheptel européen suffit amplement à alimenter nos consommateurs».*

> *«Nous sommes conscients des risques environnementaux mais nous réclamons que le contenu du Green deal soit respecté par les autres pays du monde»*

Que va-t-il se passer sur 2020-2050 ?

J-P.F. : *«Lorsqu'on regarde les textes du Green deal, la première question c'est de savoir si les injonctions européennes à introduire dans les accords bilatéraux existants sont juridiquement inattaquables, face à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ? La réponse de la Délégation générale du commerce de la Commission a été claire : nous ne sommes pas, actuellement, en mesure d'introduire dans les accords commerciaux, et d'imposer aux autres pays du monde, les règles que nous sommes en train de mettre en place ! Parce que l'accord de Paris, basé sur le Green deal, n'a pas été intégré à l'OMC. À ce jour tous les autres pays, et en particulier la Chine et les États-Unis, refusent. On se retrouve confronté à une multitude de normes qui vont arriver pour 2023 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC, mais que nous ne pourrons pas imposer au reste du monde, dans les accords actuels ou à venir».*

Comment pourrions-nous y parvenir ?

J-P.F. : *«Les mesures « miroir » pourraient être utiles. Par exemple, avec le Mercosur, nous poussons des sujets comme le retrait des antibiotiques activateurs de croissance. Le texte ne sera sans doute pas près avant le milieu de la Présidence française de l'UE qui doit démarrer en janvier 2022, voire avant fin juin 2022. On sent qu'il y a une énorme résistance pour traduire en faits ce type d'attente, parce que le texte n'est pas bordé juridiquement. Il y a aussi le sujet de la traçabilité pour suivre la déforestation illégale. Nous sommes très dubitatifs sur les mesures de contrôle qui doivent se faire au pays de départ. Il va falloir introduire, dans les discussions menées actuellement au Parlement européen, la nécessité du recours aux images satellitaires pour contrôler que les viandes vendues en Europe ne sont pas le résultat d'un élevage nourri avec des cultures réalisées grâce à de la déforestation illégale. Pour l'instant, on se contente d'un système déclaratif. Aujourd'hui, on ne peut pas suivre la traçabilité des animaux issus de la déforestation illégale, parce qu'au Brésil, cette traçabilité démarre à partir du moment où l'animal entre dans un centre d'engraissement, c'est-à-dire dans les trois derniers mois de sa vie. Nous n'avons aucune visibilité sur tout ce qui se passe avant. C'est pourquoi nous demandons une réouverture des textes. Là-dessus, la Commission européenne nous répond qu'elle ne sait pas faire… Nous travaillons aussi sur une troisième mesure « miroir » : nous demandons l'interdiction de l'utilisation des farines animales pour les viandes importées du Brésil. On attend de voir ce qui va se passer sous la Présidence française, mais cela nous paraît mal engagé».*

On a le sentiment d'une fragilisation délibérée de l'agriculture européenne…

J-P.F. : *«J'ai entendu dans ce forum des propos qui m'ont marqué : dans l'esprit du Green deal, on peut recommander mais pas imposer. Si l'Europe n'arrive pas à faire entrer dans les textes des accords commerciaux des mesures « miroir » il y aura un énorme risque de régression de l'agriculture européenne. Il faut que nos concitoyens en soient conscients et nous avons un travail à faire pour les associer à ce qui se passe, sinon, on laisse le champ libre aux ONG qui deviennent le seul canal d'information de la société».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT



Toujours à la recherche d'une **meilleure solution !**
JCB TM320
Dans la gamme JCB AGRI, vous trouverez le **TÉLESCOPIC ARTICULÉ** adaptée à votre exploitation :
5 modèles et versions de 64 à 145 cv.
Votre concessionnaire
B.S.A.
89 - Cussy-les-Forges
03 86 33 11 24
BOUCHERON sas Lézinnes 03 86 75 63 22
BOUCHERON sas Ménétreux 03 80 97 01 50
OUANNE AGRI Ouanne 03 86 47 65 87
JCB AGRI

Reproducteurs charolais

Un rendez-vous comme on les aime

Le concours de Semur-en-Auxois avait très belle allure les 17 et 18 novembre, avec 23 élevages exposants et pas moins de 184 animaux en compétition.

C'était l'heure des retrouvailles à Semur-en-Auxois. Le concours charolais reprenait ses droits après l'annulation de son édition 2020. *« Cela fait du bien de se revoir ici, tout le monde a passé un très bon moment »*, se félicitait Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture semurois. Celui-ci observait une très bonne ambiance dans les allées du foirail, davantage marquée que celle des précédentes années : *« nous avons l'impression que ça repart, cela fait plaisir. Les éleveurs ont davantage le moral, ils n'ont pas de problème d'alimentation cette fois sur leur exploitation, c'est très bien. Satisfaction supplémentaire : les animaux présentés sont d'une qualité remarquable. Il n'y a d'ailleurs que des animaux d'exception dans les grands prix. Certaines ventes ont été réalisées entre exposants pourtant concurrents en concours, cela est aussi à souligner »*.

Jean-Luc Baudot a tenu à remercier l'ensemble des exposants,



Le hall agricole semurois affichait une belle affluence.



Le Gaec Baudot Élevage, de Pont-et-Massène, remporte le grand prix d'honneur mâle adulte avec Negus. Ce taureau se qualifie ainsi pour la finale de Moulins et le salon de l'agriculture.



Le prix d'honneur jeune mâle -catégorie grand raceur- a été décerné à Samouraï, veau de Thibaut Malnoury, du Gaec de Saint Roch basé à Recey-sur-Ource.



Le grand prix d'honneur femelle adulte pour le Gaec Froidurot de Jours-lès-Baigneux. La vache Griotte obtient son ticket pour la finale de Moulins et le salon de l'agriculture.



Jean-Marc Lucotte, de Créancey, prix d'honneur mâle junior avec Richelieu.



François et Marine Lucand, de Molphey, avec Ravissante, prix d'honneur femelle junior.



Xavier et Yannick Baulot, de Villars-et-Villenotte, avec le prix d'honneur jeune femelle attribué à Salsa.



Le Gaec Cadoux repart avec les 2ème et 3ème prix d'honneur jeune mâle, catégorie grand raceur. Ces lauréats, Saxe et Soisson, sont deux fils de Janus. L'élevage de Saint-André-en-Terre-Plaine (89) remporte également le super prix d'ensemble veaux mâles avec 4 fils de ce même Janus.



Adjugé, vendu ! Parmi les ventes réalisées lors de ce concours, celle d'un veau de Gabin et Yves Lechenault, de Foissy. L'animal rejoint l'élevage de Laurène Porcheret, ancienne technicienne Bovins Croissance, installée depuis le début d'année à Marcilly-Ogny. La jeune femme se procure ici son tout premier reproducteur, son choix s'est porté sur un veau *«vêlage facile»* inscrit dans la sélection bien naître de Semur.

acheteurs, sponsors, partenaires et bénévoles, sans qui cet évènement ne serait pas aussi réussi : *« nous sommes très soutenus et cela nous conforte dans nos différentes actions. J'ai déjà présidé la fédération nationale des concours et je peux vous affirmer que nous sommes très bien placés par rapport à certaines organisations. Merci à tous et notamment aux nombreux jeunes qui étaient présents, pour le jugement de bétail mais aussi dans l'organisation de notre concours. Quand je discute avec les exposants, leur position est unanime : ils ont tous envie que Semur dure et perdure ! ».*

AG



Bruno Dorotte participait à son tout premier concours de Semur en tant qu'exposant. Cet éleveur basé à Saint-Rémy a décroché un deuxième prix de section avec une belle génisse qui avait déjà concouru cette année à Gueugnon, Nevers et Clermont-Ferrand.



Lors de la visite officielle avec, de gauche à droite : Jean-Luc Baudot (président du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois), François Sauvadet (président du conseil départemental), Anne-Catherine Loisier (sénatrice), Catherine Sadon (maire de Semur-en-Auxois) et Jean-Michel Pétréau (président de la communauté de communes des Terres d'Auxois).

Prix spéciaux

Prix d'honneur mâle junior : SCEA Lucotte Jean-Marc. Prix d'honneur mâle adulte : Gaec Baudot Élevage. Grand prix d'honneur mâle adulte : Gaec Baudot Élevage. Prix d'honneur femelle junior : François Lucand. Prix d'honneur femelle adulte : Gaec Froidurot. Grand prix d'honneur femelle adulte : Gaec Froidurot. Prix d'honneur jeune mâle catégorie grand raceur : 1) Gaec de Saint Roch, 2) et 3) Gaec Cadoux Père et Fils. Prix d'honneur jeune mâle catégorie bien naître : François Lucand. Prix d'honneur jeune femelle : Gaec Baulot Yannick et Xavier. Super prix d'ensemble jeunes mâles : Gaec Cadoux. Prix d'ensemble jeunes mâles-faibles effectifs : 1) Gaec Froidurot, 2) Gaec de Saint Roch, 3) EARL Virely, 4) EARL Bolatre Jean-Louis. Prix d'ensemble jeunes mâles-forts effectifs : 1) Gaec Cadoux, 2) Gaec Choubley, 3) Gaec de la Fontaine, 4) Gaec Baudot Élevage. Prix d'ensemble jeunes femelles : 1) et 2) Gaec des Granges de Vesvres. Prix d'ensemble femelles adultes : Gaec Baudot Élevage. Prix d'ensemble élevage : Gaec Froidurot. Trophée viande : François Lucand. Prix de famille par le père : 1) EARL Virely, 2) Gaec Froidurot, 3) Gaec Baudot Élevage. Prix Ajec : Gaec Froidurot. Prix Bourgogne jeune mâle : Gaec Menetrier Parizot. Prix Bourgogne jeune femelle : François Lucand. Prix Bourgogne femelle adulte : François Lucand. Prix Bourgogne mâle adulte : Gaec Baudot Élevage.



Pierre-Alexandre Parthiot, 15 ans, remporte la finale départementale de jugement de bétail organisée dans le cadre de ce concours charolais. Ce jeune de Seconde CGEA à la MFR Auxois sud-Morvan s'impose devant près de 50 autres participants issus de deux établissements d'enseignement agricole : le sien et celui du lycée La Barotte. Pierre-Alexandre Parthiot se qualifie pour la finale nationale de pointage qui aura lieu à Paris, lors du prochain salon de l'agriculture.



Plusieurs élevages avaient fait le déplacement avec « une paire » d'animaux, à l'image du Gaec des Granges de Vesvres. Colette Bailly, Luc et Clément Dupaquier présentaient ainsi seize bovins au concours, avec une majorité de veaux femelles (9 sur les 19 inscrits à cette édition). La future installation du jeune Clément, 20 ans, avait motivé une telle participation. L'élevage de Vesvres décroche notamment trois prix d'ensemble femelle, un prix d'ensemble mâle et un prix de famille par le père avec quatre filles de ce taureau nommé Oracle. Le Gaec des Granges de Vesvres remercie les jeunes de la MFR Auxois sud-Morvan pour leur précieuse aide dans la préparation des bovins.

► Formations

Élevages caprins
Une formation éleveur infirmier

Le GDS de la Côte-d'Or propose une journée de formation éleveur infirmier caprin jeudi 2 décembre à Boux-sous-Salmaise. Edwige Bornot, vétérinaire membre du GTV BFC, formera les éleveurs pour qu'ils puissent réagir efficacement face aux avortements et détecter les seuils d'alerte, les symptômes ainsi que les causes. Les participants apprendront les mesures curatives et préventives à mettre en œuvre en cas de cause infectieuse ou parasitaire. Les principaux parasites rencontrés dans les élevages caprins seront également présentés. L'après-midi sera consacré à la pratique de cas concrets, avec démonstration et réalisation de gestes techniques. Le contenu de cette journée est adapté à tous les élevages de caprins. Informations et inscriptions : Virginie Pabiou (06 09 14 55 07, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com).

30/11-01/12/2021 et 12-13/01/2022 (4 jours) Initiation à la kinésiologie animale
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

2 et 3/12 à Bretenière Sauveteur Secouriste du Travail - Initiation
Contact : Aline PARIZE, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

07/12 à Chatillon sur Seine Evaluer l'impact de la réforme de la PAC 2023 sur son exploitation
Contact : Anne HERMANT, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

09/12/2021 et 11/01/2022 à Chatillon sur Seine J'ai un projet… Oui mais
Contact : Mathilde MATRAT, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Agriculture biologique

Un coup d'accélérateur

Le Pays beaunois met en place de nouvelles mesures pour encourager l'agriculture biologique sur son territoire. Une dynamique est impulsée depuis un récent rendez-vous à Villebichot.

Une vingtaine d'agriculteurs ont répondu à l'invitation du Pays beaunois, de la Chambre d'agriculture et de Bio Bourgogne, le 16 novembre sur les terres du Gaec Henriot. La découverte du bio, des discussions techniques, agronomiques et économiques étaient notamment proposées en présence de Delphine David, directrice du Pays Beaunois : *« Nous souhaitons reproduire des rencontres comme celle-ci à l'avenir. L'idée est de répondre à des questions très pratiques sur la bio, lancer des réflexions, lever des doutes et des inquiétudes… Une prise en charge intégrale des diagnostics d'exploitation est proposée aux personnes intéressées. L'agriculteur ne dépense aucun euro pour savoir si une conversion peut être judicieuse chez lui »*. L'agriculture biologique n'est qu'une piste de travail parmi d'autres pour les élus du Pays beaunois : *« la bio permet de répondre à un certain nombre de problématiques des collectivités, notamment en lien avec l'eau potable. Mais nous accompagnons également d'autres volets de l'agriculture, je pense notamment à la diversification : nous avons obtenu des crédits de France relance, 25 projets collectifs ou individuels sont ainsi soutenus »*. Dans le cadre de son programme alimentaire territorial (PAT), le Pays beaunois s'attarde aussi sur les transmissions d'exploitations, la commercialisation et la valorisation des produits agricoles, sans oublier le gaspillage alimentaire. *« C'est une approche globale et ce projet est soutenu par la Draaf et de l'Ademe »*, ajoute Delphine David.

AG


Delphine David, directrice du Pays Beaunois.

Ils attendent votre coup de fil

Lucie Paumelle et Clément Divo travaillent respectivement à Bio Bourgogne et à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. En plus de leurs traditionnelles missions relatives au bio, ces deux techniciens répondent à toute question en lien avec le PAT du Pays Beaunois. Une réflexion sur une éventuelle conversion, un point technique ou économique à aborder ? Il ne faut surtout pas hésiter à les contacter : *« Nous nous déplaçons sur les exploitations si besoin. La rencontre peut même déboucher sur la réalisation d'une étude de conversion, intégralement prise en charge par le Pays beaunois. Cela prend en général une journée, le temps d'échanger ensemble, faire le tour de la ferme, envisager des pistes et rédiger un compte rendu »*. L'accompagnement se poursuit avec un accompagnement individuel ou collectif, un suivi technique et plusieurs réunions tout au long de l'année. Les deux techniciens donnent d'ores et déjà rendez pour une formation « conversion » qui sera programmée à la mi-janvier. Tous les agriculteurs du pays beaunois intéressés par l'agriculture biologique sont invités à s'inscrire. Contacts : Clément Divo (06 07 84 91 57, clement.divo@cote-dor.chambagri.fr), Lucie Paumelle (06 89 27 97 68, lucie.paumelle@biobourgogne.org).


Lucie Paumelle (Bio Bourgogne) et Clément Divo (Chambre d'agriculture de Côte-d'Or).

« Que du bonheur »


Laurence Henriot, présidente de Bio Bourgogne.

Cette demi-journée se tenait sur la ferme de polyculture-élevage bio de Laurence Henriot, en Gaec avec ses deux associés Hervé Naigeon et Raphaël Lanier. L'agricultrice a partagé son expérience et dressé un très bon bilan de sa conversion datant de 2011 : *« Ce n'est que du bonheur ! Nous avons atteint une pleine autonomie sur la ferme, de nouvelles cultures ont fait leur apparition, notre élevage est davantage valorisé, nous avons découvert de nouvelles races d'animaux… Aussi et surtout, nous avons la satisfaction de nourrir nos concitoyens avec des produits sains et en respectant l'environnement. Dans la période actuelle, c'est un aspect plus qu'important à nos yeux. Sur le plan économique, l'agriculture biologique nous a permis d'améliorer la valeur ajoutée des produits que nous vendons, nos résultats sont bien meilleurs qu'autrefois, en conventionnel. Un autre avantage : nous n'avons plus de problème de trésorerie comme avant, nous n'avons plus ce fameux trou en avril-mai lié à l'achat d'intrants »*. Laurence Henriot, présidente de Bio Bourgogne, voit d'un très bon œil la démarche du Pays beaunois : *« financer les études de conversion peut effectivement lever certains freins, c'est une incitation à la réflexion. Encourager la bio va dans le bon sens : cette agriculture est l'une des meilleures solutions pour maintenir un territoire vivant dans tous les sens du terme, sans parler de la lutte contre le changement climatique »*. L'agricultrice n'omet pas les difficultés du moment : *« la conjoncture est effectivement assez moyenne pour la bio. Ne pas maintenir l'aide au maintien a été une grosse erreur de la part des Pouvoirs publics. Je le redis ici : ces derniers ont un grand rôle à jouer dans le développement et le soutien à l'agriculture biologique. Les prix du conventionnel augmentent ? Oui, ses cours sont en effet attractifs, mais les intrants augmentent aussi. À la fin, je ne suis pas sûre que la marge soit bien meilleure »*.

AG

Jugement de bétail

En guise d'entraînement

Dix-sept jeunes de la MFR Auxois sud-Morvan ont participé à un concours de jugement de bétail le 9 novembre au Gaec des Granges de Vesvres, près de Vitteaux.

Cette épreuve interne visait à préparer la finale départementale de pointage en catégorie charolaise, qui s'est tenue le 18 novembre à Semur-en-Auxois (voir résultats dans cette même édition). Jordan Moreau, de Lucenay-L'Évêque, obtient les meilleures notes et remporte le concours. Cet apprenti de Bac CGEA devance Lize Robert (Capa Métiers de l'agriculture MDA, Bligny-sur-Ouche), Océane Sellot (Bac CGEA, Frenois) et Aloïs Destrez (Capa MDA, Thil-la-Ville).

L'ensemble des jeunes ont remercié Luc Dupaquier et Colette Bailly pour leur excellent accueil, Jean-Luc Baudot et Stéphane Léger pour leurs précieux conseils, et les sponsors de cette journée pour leurs jolis lots très appréciés.

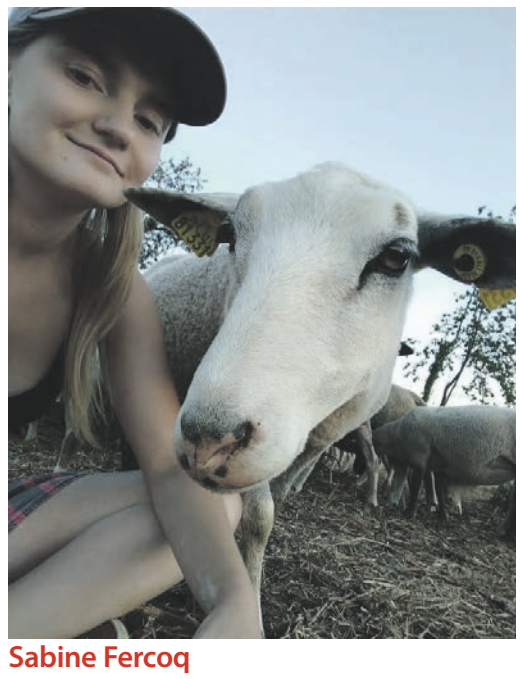


Alysé

Les petits nouveaux

Huit nouveaux salariés ont rejoint la coopérative Alysé ces dernières semaines et derniers mois. Faisons connaissance.


Mélaine Jannier


Sabine Fercoq


Laurette Millot


Chloé Béliard


Siméon Bernard

Mélaine Jannier est conseillère bovin lait sur le secteur Châtillonnais, depuis le 7 décembre 2020. Comme ses collègues, cette jeune femme de 26 ans accompagne les éleveurs sur leur atelier de production et assure la collecte de données et le contrôle de performances. Titulaire du diplôme d'ingénieur agronome spécialité productions animales de l'ESA d'Angers, cette Côte-d'orienne originaire de Semur-en-Auxois est arrivée à Alysé en décembre 2020 dès la fin de ses études.

Sabine Fercoq est arrivée le 8 mars à Alysé. Cette jeune fille d'éleveurs originaire de Grinon près de Venarey-Les Laumes est conseillère bovin lait sur le secteur Baigneux-lès-Juifs/Semur-en-Auxois. L'accompagnement des éleveurs, la collecte de donnée et le contrôle de performance font partie de son quotidien. Une prochaine formation sur la qualité du lait lui permettra d'aborder cette problématique avec ses interlocuteurs. Sabine Fercoq, 23 ans, est titulaire d'un BTS Acse et a déjà travaillé à l'abattoir de Beaune avant sa fermeture.

Laurette Millot est conseillère bovins lait sur le secteur de Saint-Seine-l'Abbaye depuis le 1er septembre. L'accompagnement des éleveurs, la collecte d'informations, le contrôle de performance et le management des syndicats de races font notamment partie de ses missions. Cette jeune fille d'agriculteurs réside Argilly et est titulaire d'une licence « Productions animales - conseiller en élevage ».

Chloé Béliard est la nouvelle référente technico-économique d'Alysé. Cette jeune femme de 25 ans, titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Isara à Lyon, est en poste depuis le 27 septembre et succède à Franck Lavedrine, en partance pour l'Institut de l'élevage. L'animation de l'équipe d'Alysé de l'Yonne figure aussi parmi ses missions. Chloé Béliard connaît bien la Maison de l'agriculture pour avoir travaillé à JA BFC puis à la Chambre d'agriculture régionale. Cette habitante de Lamarche-sur-Saône connaît également très bien le monde laitier, son père est éleveur de vaches Montbéliardes dans le département du Doubs, en filière Comté.

Siméon Bernard est conseiller en bâtiments d'élevage, ce jeune ingénieur de l'Isara de Lyon est arrivé à Alysé le 4 octobre et accompagne les éleveurs dans leurs projets de construction, de rénovation et d'aménagement. Fils d'éleveur de vaches laitières dans l'Ain (en AOP Beurre et crème de Bresse), Siméon Bernard remplace Sophie Guillemeau dans ses anciennes fonctions. Ce jeune homme de 23 ans a récemment effectué un stage de fin d'études à la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Corentin Mérelle est conseiller en élevage bovin lait dans le secteur de la Puisaye depuis le 8 février, ce jeune de 24 ans est le seul ici à ne pas travailler à Bretenière. Ce fils d'éleveurs originaire du Loir-et-Cher assure le contrôle laitier et réalise chaque mois un suivi technique et économique des exploitations. Salarié polyvalent dans un service de remplacement pendant un an, Corentin Mérelle avait repris ses études en 2019 pour obtenir une licence professionnelle productions animales à la faculté des sciences au Mans.

Clémence Crochet, 20 ans, n'est pas salariée mais apprentie à Alysé depuis le 28 septembre. Cette étudiante en licence « Productions animales et conseil en élevage » au CFA de Châteaufarine va travailler pendant un an sur le conseil caprin, une nouvelle activité Alysé pour le département de la Côte-d'Or. Cette partie conseil pourrait concerner aussi bien le troupeau, la reproduction que la transformation du lait. Clémence Crochet connaît bien les chèvres : plusieurs membres de sa famille élèvent cet animal dans le département du Cher.


Corentin Mérelle


Clémence Crochet

AG

Mais aussi…

Romain Villet est en poste depuis un peu plus d'un an dans les locaux d'Alysé. Ce jeune Dijonnais de 24 ans occupe les postes de conseiller bovin lait dans le secteur Est du département et référent « agriculture biologique » Alysé pour la Côte-d'Or. Ce petit-fils d'agriculteurs assure en partie les anciennes fonctions d'Yves Larue. Romain Villet avait rejoint Alysé dès la fin de ses études, qui se sont terminées sur l'obtention d'un master en agronomie.

Benoît Tard, 30 ans, est arrivé le 25 mai à Bretenière. Ce fils d'éleveur laitier originaire des Vosges est responsable du territoire Côte-d'Or (en remplacement de Jean-François Dessolin) et assure également une partie conseil dans le secteur d'Auxonne et Beaune à la place de Marion Garrigue. Benoît Tard est titulaire d'un BTS Acse et a déjà exercé le métier d'éleveur laitier. Une autre expérience professionnelle l'a mené au sein du groupe coopératif Vivescia, dans le nord-est de la France, avec un poste de conseiller technique végétal.

Fête de l'élevage à Cercy-la-Tour

Un rendez-vous incontournable

Le 6 novembre dernier avait lieu la Fête de l'élevage à Cercy-la-Tour. Ce rendez-vous des éleveurs et du grand public fut encore une fois un succès.



Le public était nombreux pour assister à la présentation des animaux disponibles à la vente aux enchères en ligne conduite par Simon Génétic.

« Près de 2000 visiteurs sont venus voir les 105 élevages qui présentaient plus de 200 animaux» souligne Frédéric Renaud, président du Comité des Foires de Cercy-la-Tour. Pour expliquer cet engouement, il pointe que *«cela ne serait pas possible sans l'élan commun de tous les acteurs et les partenaires ainsi que le mutualisme des moyens mis en place, il y a une bonne ambiance grâce à chacun. Je tiens d'ailleurs à remercier spécifiquement Claude Bouche qui met à disposition chaque année son terrain et ses bâtiments pour que ce rendez-vous ait lieu ou encore le Comité des fêtes qui a pris en charge la préparation des repas ».*

Transactions

« Cela fait trois ou quatre ans que je participe. À chaque fois c'est intéressant car nous réali-



Comité des foires de Cercy-la-Tour

Saint Aré né au Gaec Goujat, prix de l'AJEC (association jeunes éleveurs en Charolais).



Comité des foires de Cercy-la-Tour

Scoubidou né au Gaec Gauthé, Trophée sans cornes.



Comité des foires de Cercy-la-Tour

Pluton appartenant à Grivaud Pierre Yves, prix de championnat taureau senior.



Comité des foires de Cercy-la-Tour

Roméo né au Gaec Terrier, prix de championnat taureaux junior et grand prix de championnat taureaux.



Comité des foires de Cercy-la-Tour

Solutré né au Gaec Delormes prix de la Ville.



Sirène à Mme Luet Aline Prix de championnat femelle junior et grand prix de championnat femelle.

Le palmarès

Prix d'honneur
Mâles inscrits :
1er Somptueux – Gaec Langillier JM et Fils ; 2ème Séducteur - Gaec Langillier JM et Fils ; 3ème Scoop – Gaec Deboux
Mâles inscrits, adultes 30 mois :
Pluton – Grivaud Pierre-Yves
Prix de Championnat taureau Junior : Roméo – Gaec Terrier
Grand Prix de Championnat :
Roméo – Gaec Terrier
Prix d'honneur veaux d'automne :
1er Serin – Gaec Lechenault Frères ; 2ème Soleil - Gaec Lechenault Frères ; 3ème Scout : Gaec Gauthé
Prix d'honneur mâles non inscrits :
Sage – Gaec Pautet
Prix Championnat Femelles senior :
Riviera – Detronchet Bernard
Prix Championnat femelle junior :
Sièrne – Luet Aline
Trophées :
Trophée viande : Skyfall – EARL Mathieur Guillaume
Trophée sans corne : Scoubidou Gaec Gauthé
Trophée AJEC : Saint Are – Gaec Goujat
Prix de la ville de Cercy-la-Tour :
Solutré - Gaec Delormes

Résultats des sections :
Mâles inscrits 18 :
• Section 1, 18 mois
1er Roméo – Gaec Terrier ; 2ème Radja – EARL Gabory Bruno ; 3ème Rayanne – Gaec Ponpon JM
• Section 2
1er Ravi – Sotty Jean ; 2ème Redstar – Rizet Patrick ; 3ème Rustique – Gaec Langillier JM et fils
Mâles inscrits veaux d'automne :
• Section 1
1er Serin SC – Gaec Lechenault Frères ; 2ème Rafale – Fevre Eric
• Section 2
1er Saint-Ange – Gaec Chaize ; 2ème Soleil – Gaec Lechenault Frères ; 3ème Redstar – EARL Compot Dominique
• Section 3
1er Scout – Gaec Gauthé ; 2ème Soulierdor – Gaec Luneau ; 3ème Supérieur – Luet Aline
Mâles inscrits :
• Section 1
1er Sichon – Vannereux Christophe ex aequo avec Saphir – Gaec Roubé-Fayet ; 2ème Stromae – Gaec Poupon JM et M ex aequo avec Saumon – SCEA Élevage Martin ; 3ème Soprano – Gaec de la Bruyère ex aequo avec Suprême – Huguet Jean-Luc
• Section 2
1er Spirou – Mychajliw Pascal ex aequo avec Saphir – Bermolin Eric ; 2ème Sultan – Gaec Poupon JM et M ex aequo avec Spartacus SC – Gaec Pierre D et E ; 3ème Steven – Egaec Noireault ex aequo avec Sébastien – Comeloup Laurie
• Section 3
1er Soudan – Gaec Langillier JM et Fils ex aequo avec Scoubidou – Gaec Gauthé ; 2ème Séducteur – Gaec Poupon JM et M ex aequo avec Sidney- SCEA Melaye Sennepin ; 3ème Soprano – Gaec Rizet et Fils ex aequo avec Soldat – Gaec Paupinat
• Section 4
1er Séducteur – Gaec Langillier JM et Fils ex aequo avec Saint Are – Gaec Goujat ; 2ème Sonic – Gaec de la Bruyère ex aequo avec Scoubidou – SCEA Lucotte ; 3ème Schweppes – Gaec ROubé-Fayet ex aequo avec Sirus – EARL Gabory Bruno
• Section 5
1er Somptueux – Gaec Langillier JM et Fils ex aequo avec Stentor – Gaec Savre ; 2ème Simba – EARL Mathieu Guillaume ex aequo avec Sainfoin - Gaec Élevage Merle ; 3ème Sergent – Gaec Griveaud B et L ex aequo avec Suprême – Gaec Corneloup père et fils
• Section 6
1er San Diego – Gaec Froidurot ex aequo avec Sublime – Gaec Pierre D et E ; 2ème Soprano – Rizet Patrick ex aequo avec Soleil - Gaec Star 2000 ; 3ème Star 2000 – Gaec Star 2000 ex aequo avec Shangaï – EARL Cyprès J et N
• Section :
1er Soprano – SCEA Melaye Sennepin ex aequo avec Sultan – Gaec Besson ; 2ème Sublime – Gaec Lally ex aequo avec Safran - Gaec des Gagets ; 3ème Sancerre – Gaec de la Bruyère ex aequo avec Snikers – Gaec Bigay Sivet
• Section 8
1er Salou P – Vannereux Christophe ex aequo avec Snoopy – Gaec Cuisset Gacon ; 2ème Sansouci – SCEA Melaye Sennepin ex aequo avec Spectaculaire - EARL Mathieu Guillaume ; 3ème Sunlight - Gaec Bigay Sivet ex aequo avec Sardou – Gaec des Chataigners
• Section 9
1er Solutre – Gaec Delorme ex aequo avec Saint Clair – Gaec Rizet et fils ; 2ème Sunday – Gaec Noireault ex aequo avec Souverain - Gaec Tourillon-Moiron ; 3ème Sergent - Gaec des Gagets ex aequo avec Sultan – Gaec Croneloup père et fils
• Section 10
1er Scoop – Gaec Debout ex aequo avec Scarabé – EARL Cyprès J et N ; 2ème Sapin – EARL Cyprès J et N ex aequo avec Santa - Gaec de Luneau ; 3ème Sirius – EARL Caorneloup Denis ex aequo avec Socrate – Gaec Barge Frédéric
• Section 11
1er Santana – Gaec Deboux ex aequo avec Shérif – EARL Berger Stéphane ; 2ème Stromae – Gaec Martin ex aequo avec Secours- EARL Jeandaux ; 3ème Safran – Louvrier Rémi ex aequo avec Sex Symbol – Rizet Patrick
• Section 12
1er Sublime – Louvrier Rémi ex aequo avec Solférino – Gaec Savre ; 2ème Strauss – Pacaud Philippe ex aequo avec Siyouni - EARL Bonnet J-M ; 3ème Superman – Lemaitre Pierre-Jean ex aequo avec Sansouci – Gaec de l'élevage Terreau
• Section 13
1er Siguy – EARL Corneloup Denis ex aequo avec Sauterne – Gaec Touillon-Moiron ; 2ème Splendide – Gaec Blandin Cury ex aequo avec Sublime - Gaec Lacour ; 3ème Stard - Gaec du Verger ex aequo avec Space – Gaec Roubé-Fayet
• Section 14
1er Samuel – Gaec Langillier JM et fils ex aequo avec Spartacus – Lucand François ; 2ème Scooter – Gaec Montcharmont R et T ex aequo avec Safari – SCEA des Champs Loyaux ; 3ème Sphynx- EARL Lordey ex aequo avec Salto – EARL Riche A et P
• Section 15
1er Soleil – Beauzon Nicolas ex aequo avec Sucre d'orge – Beauzon Nicolas ; 2ème Saphir – EARL Lordey O ex aequo avec Sacrécoeur - Gaec Chaize

Femelles 18 mois :
1er Riviera – Detronchet Bernard ; 2ème Reine – Detronchet Bernard ; 3ème Soprano – Gaec de la Bruyère ex aequo avec Suprême – Huguet Jean-Luc
Femelles année :
• Section 1
1er Salsa – Gaec Baulot Y et X ; 2ème Samba – Gaec Baulot Y et X ; 3ème Saphir – Compot Éric
• Section 2
1er Star – EARL Mathieu Guillaume ; 2ème Smily Mary – Dessauny Bernard

Veaux non inscrits :
• Section 1
1er Sage – Gaec Pautet ; 2ème Sonic – Montcharmon R ; 3ème Soldat – Gaec Pautet
• Section 2
1er Saturnus – Gaec Montcharmont R et T ; 2ème Salsifi – Gaec Pautet

sons de très bonnes transactions commerciales avec des acheteurs de tous horizons grâce à la vente aux enchères en ligne de Simon Genetic. De plus, que ce soit pour le concours, la foire ou la vente, les participants – et les visiteurs – sont détendus, c'est très festif. Pour toutes ces raisons, cet événement est pour moi devenu un incontournable du genre » précise Christophe Vannereux, éleveur de l'Allier (mais Nivernais de naissance).

Simon Perrot, directeur de Simon Génétic, organisateur de la vente aux enchères en ligne rebondit : *« Il y a eu un très bon démarrage de la vente, avec une belle affluence d'acheteurs étrangers et français. Mais, il faut attendre la clôture pour faire un bilan définitif »* (un prochain article reviendra sur ce sujet précis).

Pour Thierry Bonnet, éleveur au sein du Gaec Gauthé à Isenay, et qui vient depuis la création de l'événement : *« C'est un moment privilégié pour faire du commerce et par la même occasion se faire connaître d'autres acheteurs mais aussi du grand public. L'instauration de la vente en ligne est un atout, car les acheteurs ne pouvant se déplacer peuvent quand même enchérir »*.

Reconnaissance

Frédéric Renaud continue : *« La présence des élus est une reconnaissance de notre métier en général. Ils sont un soutien indéniable dans le bon déroulement de l'événement et rendent notre travail visible auprès du grand public »*.

De son côté Aline Luet, éleveuse à Le Montet (03), met en avant : *« C'est la première année que je viens à Cercy-la-Tour. Et, avoir reçu des premiers prix est la consécration de mon travail, tout le monde a sa chance ici et j'apprécie ce côté familial, non formaté où tout se déroule très simplement avec beaucoup de gentillesse »*.

Au-delà de la reconnaissance du milieu professionnel, le grand public, lui aussi, accorde la sienne, à l'image de Marina Carette, venue en famille : *« Nous ne nous attendions pas à voir autant d'animaux ; nous sommes agréablement surpris. Ces événements sont importants pour comprendre et apprécier à sa juste valeur le travail fourni par tous les éleveurs pour produire cette qualité »*. Pour les marchands du marché du terroir, le son de cloche est au diapason : *« La foire concours de Cercy-la-Tour est l'occasion de toucher de nouveaux consommateurs. C'est également le moment d'échanger avec eux sur notre façon de travailler mais aussi avec les éleveurs de tous horizons »* insiste Émilie Marie, éleveuse de porc à Montigny-sur-Canne et exposant pour la première fois.

Pour 2022, Frédéric Renaud espère *« le même succès sinon plus »* ; le rendez-vous est donc pris pour la prochaine édition qui aura lieu à Cercy.

CHLOÉ MONGET

Céline Houde, installée en maraîchage

Le hasard fait bien les choses

Originaire du Nord, Céline Houde s'est installée il y a deux ans en maraîchage bio diversifié à Alligny-en-Morvan. Son parcours n'aurait pas été possible sans un coup de pouce du hasard.



« Sauf pour les tomates, je n'utilise aucune bâche, car je trouve que cela étouffe le sol. À la place, je paille et mets les déchets de tonte, de la paille et du foin de réforme. Cela nourrit le sol tout en limitant la repousse de mauvaises herbes et l'assèchement du sol. Le but étant que le sol ne reste pas nu » souligne Céline Houde. Ici, trois stades de paillage (de gauche à droite) : poireaux d'hiver paillés avec de la tonte, allées couvertes de paille et couvert complètement décomposé sous poireaux d'automne.



Céline Houde ne quitte jamais son plan de culture, véritable bible de l'exploitation.

Cela fait maintenant deux ans que Céline Houde fait des allers-retours à vélo entre sa maison et son exploitation baptisée la Ferme du Bouéjo. À seulement deux minutes l'une de l'autre, Céline avoue que : *« en s'installant dans la Nièvre, je ne pensais pas que j'allais me lancer sur un tel projet. Mais, le hasard fait bien les choses »*.

Mille et une vies

À 41 ans, Céline a vécu mille expériences : *« J'ai travaillé pendant une dizaine d'années comme botaniste auprès du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris antenne Bourgogne. J'avais en charge l'inventaire, la connaissance et la conservation botanique des plantes sauvages de la Région. Grâce à cela j'ai sillonné toute la région et découvert de nombreux milieux naturels, parfois exceptionnels »*. Seule ombre au tableau, les temps de trajets : *« J'adorais mon métier, mais il était extrêmement prenant et je ne voyais pas ma famille autant que je l'aurais voulu, j'avais envie de changer »*. En parallèle, elle s'intéresse à l'autonomie alimentaire. Ainsi cultive-t-elle, avec son compagnon, Éric Fédoroff, (lui-même botaniste), des légumes dans leur jardin : *« nous produisions notre consommation de légumes à l'année »*. Puis, à force de réflexion, elle décide de s'intéresser au maraîchage professionnel.

Pourquoi pas ?

« Je me suis dit que si nous pouvions avoir une autonomie en légumes bio à 600 m d'altitude dans le Morvan, terre historiquement d'élevage, nous pouvions peut-être le proposer à plus grande échelle ». À l'annonce de sa volonté de s'installer en maraîchage, son compagnon la soutient. *« J'avais un peu d'appréhension lorsque je lui en ai parlé parce que ça pouvait chambouler toute la famille ! Et finalement, au vu de son enthousiasme sur le projet, je me suis dit : on y va. Depuis, il m'a toujours soutenue, et a même créé certains outils que j'utilise. D'ailleurs, il va même prochainement rejoindre la ferme en tant qu'associé »*.

Une aubaine

Simultanément à sa prise de décision sur son installation, une maison attenante à un terrain de 1,5 ha est à vendre dans son hameau à environ 200 m de chez elle. *« C'était une aubaine ! En plus, il y avait déjà une mare, parfait pour l'irrigation des légumes. Il y avait aussi une cave pour les conserver ou encore un grand grenier afin de faire sécher les haricots »*. Une fois l'achat réalisé, Céline était officiellement maraîchère, mais avait encore du pain sur la planche.

Travail de fourmi

« J'ai travaillé chez des maraîchers presque tous les vendredis pendant environ 1 an avant de m'installer. Voir comment ils faisaient était indispensable pour faire grandir mon projet. Je me suis aussi formée avec la Chambre d'agriculture et Biobourgogne et j'ai beaucoup réfléchi à ma planification avant de me lancer. Grâce à tout cela, j'ai élaboré un plan de culture avec une rotation sur 11 ans en plein champ et sur 4 ans sous serres froides. Cela demande énormément de temps mais on est récompensé lorsque l'on a un retour positif de nos clients sur nos produits ». Aujourd'hui, Céline fournit environ 100 familles à l'année et produit une cinquantaine de légumes de saison. Néanmoins, elle a encore quelques projets en tête comme l'implantation d'un verger… *« On verra si cela se fait, mais grâce à cela, je pourrai compléter mon offre pour le bonheur des papilles »*.

Dans le panier…

« Je fais des plantes aromatiques, des tomates, des céleris, des potimarrons, des courges, des poivrons, des concombres, des poireaux, des haricots verts, tous les choux (environ 10 variétés différentes), des carottes, des navets, des radis, des salades d'été et d'hiver, etc. On a de quoi s'occuper » **s'amuse-t-elle. Curieuse, elle tente aussi des cultures alternatives, comme le Jack-be-little :** ***« J'apprécie de faire découvrir des nouveaux légumes au public. Tester des choses est aussi ma façon de m'exprimer ».***

CHLOÉ MONGET

Zoom sur… Le Bouéjo



« La ferme tient son nom d'un mot patois désignant un gros haricot sec à rame. Ce terme est vraiment spécifique à notre hameau, car il se décline sous d'autres formes aux alentours. Autrefois, il était cultivé dans l'Est Morvan, mais s'est perdu avec les années. C'est un vieil agriculteur de Saint-Didier qui nous en a donné une poignée il y a des années (à Éric en fait…). C'est de cette dernière qu'est née ma production ». **D'ailleurs, les haricots de Céline se replantent :** ***« J'invite les gens à faire leur propre jardin, car cela est une expérience enrichissante ».*** **Si pour le moment Céline ne fait pas de vente à la ferme, elle y pense :** ***« Dans quelque temps peut-être qu'on le fera mais pour le moment ce n'est pas au programme ».*** **En attendant, elle fait le marché d'Alligny-en-Morvan le vendredi à partir de 17 h 30 d'avril à décembre et fournit l'Amap de Saulieu les mardis. En sus, elle pourvoit ses légumes à une cantine scolaire et 3 restaurants Le Bistrot du Parc à Saint-Brisson, Le Thyssilien à Thoisy-la-Berchère, La Café Parisien à Saulieu.**



Chambre d'agriculture

Une commission agrivoltaïque pour protéger l'agriculture

La Chambre d'agriculture de la Nièvre a mis en place une Commission agrivoltaïque pour cadrer l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur le territoire dans le but de préserver la création de projets agricoles.

La loi d'Action et de mobilisation du 17 août 2015 vise à porter la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 ; un projet ambitieux passant notamment par l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol. Si le but est louable, les moyens mis en œuvre pour parvenir à cela peuvent en rebuter certains, notamment par l'utilisation de terres agricoles pour l'installation de tels éléments et, de facto, l'éventuelle réduction d'activités agricoles dans ces secteurs. En partant de ce constat, Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, et Didier Guyon, secrétaire général, ont décidé de créer une Commission délimitant un cadre précis pour l'établissement de panneaux photovoltaïque au sol.

Établir un cadre

«Nous avons travaillé d'une page blanche pour mettre au point la Commission et son rôle» pointe Didier Ramet, avant de continuer : *«on ne voulait pas qu'il se passe n'importe quoi sur le département avec les panneaux au sol»*. Didier Guyon souligne «*il nous est apparu indispensable que les développeurs de projets photovoltaïques au sol assurent une production agricole en dessous. La Commission est donc là pour s'assurer de cela et de la rentabilité du projet agricole à moyen et long terme*». Il poursuit : *«la Commission pose également une limite de 2 000 Mégawatt ce qui est équivalent, environ, à 2 000 ha de panneaux au sol installés sur le département, répartis sur les diverses Communautés de Communes de la Nièvre. Si nous sommes prêts à accueillir l'agrivoltaïsme, il n'est pas question que la Nièvre se transforme en champs de panneaux, d'où cette restriction»*. Pour chaque projet, la limite est quant à elle établit à 70 ha, entièrement clôturés, et maximum 50% de la SAU de l'exploitation.

Les productions

Ainsi, une production agricole doit être obligatoirement présente sous les panneaux précise Didier Guyon *«On peut tout envisager (ovins, vignes, etc.) puisque les technologies ont grandement évolué. Désormais, certains panneaux reposent sur des micropieux vissés dans le sol, donc sans plot de béton - une fois retirés, il ne reste aucune trace de leurs présences. D'autres sont verticaux, permettant la production de grandes cultures sans problème»*. Afin d'établir l'impact de ces panneaux sur lesdites productions, l'Inrae a mené une étude de juin à septembre 2020 (Dynamique végétale sous l'influence de panneaux photovoltaïques sur deux sites prairiaux pâturés. Étude des effets en période estivale) qui montre *«des résultats positifs»* selon Didier Guyon. Mais, afin d'aller un peu plus loin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a mis au point son propre dispositif de mesure avec la pesée d'agneaux pour évaluer leurs croissances sous les panneaux (étude réalisée par Christophe Rainon, conseiller spécialisé ovins allaitant). L'étude sera présentée dans son intégralité en session Chambre le 23 novembre prochain mais Didier Ramet indique seulement : *«les résultats sont encourageants, voir extrêmement encourageants»*.

Un projet global

Si la Commission cherche à établir un cadre précis, la globalité de la réflexion autour de celle-ci ne s'arrête pas là. Didier Ramet stipule : *«L'agriculture sait se réinventer pour survivre, quoiqu'il arrive. Mais, il nous semblait normal qu'elle puisse profiter de l'apport financier de ces projets au même titre que chaque territoire de la Nièvre»*. Didier Guyon poursuit : *«C'est pourquoi, nous avons, en parallèle de la Commission, mis un point d'honneur à ce que chaque développeur de projet photovoltaïque au sol reverse, en plus des 1 000 euros / ha et par an alloué à l'agriculteur, 1 500 euros / Mgw et par an au Groupement d'Utilisation de Financements Agricoles (GUFA), dans le cadre du Programme Agroalimentaire de Réservoir Territorial Agroécologique et de Gestion de l'Énergie (PARTAGE)»*. Grâce à ces fonds, récoltés via le GUFA, des initiatives seront financées pour dynamiser le territoire. Néanmoins, Didier Guyon rappelle : *«il faut environ 7 à 8 ans pour qu'un projet d'agrivoltaïsme voie le jour. Il faudra donc être patient avant que le GUFA puisse soutenir ces actions»*. Didier Ramet conclut : *«Il est dommage que ces projets agrivoltaïques ne profitent qu'à quelques-uns et la Chambre d'agriculture trouve normal que les développeurs s'intéressent à la vie du territoire sur lequel ils s'implantent. Nous les avons donc mis devant leurs responsabilités, et pour le moment la plupart trouve cette mesure logique. Aujourd'hui, grâce à tous ces éléments mis en place avec la création de la Commission, la Nièvre devient un exemple dans le domaine pour d'autres départements. Nous nous sommes pris en main, et cela à des répercussions bénéfiques»*. Actuellement, une dizaine de projets ont été analysés par la Commission agrivoltaïque de la Chambre d'agriculture.

CHLOÉ MONGET



Christophe Rainon.

Parc agrivoltaïque situé sur la commune de Verneuil.



Didier Guyon est président de la Commission agrivoltaïque de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



Le président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Didier Ramet souhaite que la Commission agrivoltaïque sécurise les projets agricoles proposés.

Points de vigilance *

Avant la signature d'un contrat avec un développeur, quelques éléments sont à prendre en compte :
- la compatibilité du projet avec les règles d'urbanisme ;
- la capacité de se raccorder (distance) ;
- la disponibilité au poste source (capacité à injecter les « futurs » électrons produits).
En effet, rajouter de la capacité peut prendre plusieurs années. Par exemple, un poste source met plus de 10 ans à sortir de terre, entre les études, l'arrêt du projet définitif et le temps de travaux, etc. Ceci est incompatible avec le temps de développement et de sécurisation du foncier.
Lors du développement de projets Agrivoltaismes plusieurs éléments sont à prendre en compte, notons :
- Urbanisme : Quel document d'urbanisme est en vigueur sur la commune (PLU, carte communale, Règlement National d'Urbanisme) ? Compatible ou non avec un projet Agri-PV ?
- Raccordement : Distance poste source par la route (10 km max voire 12 km en général pour 15-25 MW), mais pour un gros projet on peut aller plus loin avec des économies d'échelle) et capacité de raccordement disponible.
- Paysage / Co visibilité : Monuments historiques, Sites inscrits et/ ou classés, Perception locale : définir l'impact du projet auprès de la population et l'intégration de la centrale dans le paysage local.
- Environnement : ZNIEFF type I, Type II, Natura 2000 Directive Oiseaux, Natura 2000 Directive Habitat, ZICO, PNR, etc..
- Risques :
Plan de Prévention des Risques (naturels, inondations technologiques, miniers, etc.)
- Servitudes : routes, conduites (gaz, Réseau télécom/électricité), aéroports
- Topographie et orientation terrain

Pour rechercher les informations nécessaires, il peut être consulté en ligne sur :
- Géoportail (cartographie des enjeux environnementaux notamment, dans la partie développement durable, puis espaces protégés),
- Georisques (connaître les risques naturels et technologiques d'une commune),
- Caparéseau (données sur le raccordement),
- Les sites Internet des villes (Collectivités, ComCom…) pour connaître les documents d'urbanisme (zonage graphique, règlement écrit, plan des servitudes).
Pour le dimensionnement du Projet Agrivoltaïsme, il peut être considéré qu'un hectare permet d'installer entre 0.6 et 1 MWc.
En général, la taille minimale d'un projet Agri-PV pour être rentable se situe autour de 10 MW, mais cela peut être très variable. Il est réalisé par le développeur un budget prévisionnel avant toute sécurisation du foncier.

*Encadré réalisé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Positionnement

Des conventions pour assurer l'avenir

Afin de dynamiser l'innovation agricole et soutenir les agriculteurs durant leur carrière, le Crédit Agricole Centre Loire a signé 4 conventions avec des organisations professionnelles de la Nièvre, le 9 novembre à Varennes-Vauzelles



L'assemblée présente lors de la signature des conventions avec : les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la Fédération Départementale de Syndicat d'Agriculture (FDSEA) de la Nièvre et le Service de Remplacement de la Nièvre.

Depuis 2015, la crise agricole a lourdement pesé sur la profession. Par ailleurs, les attentes sociétales poussent à faire évoluer les modes de production et de distribution. Dans ce contexte, plus que jamais, le Crédit Agricole Centre Loire soutient et accompagne tous les agriculteurs et souhaite dynamiser l'innovation agricole. La Caisse Régionale a organisé une réunion avec les organismes professionnels agricoles, sur son site de Varennes Vauzelles, le 9 novembre, en présence d'Arnaud Bodelec, président, et Xavier Malherbet, directeur général, pour présenter des initiatives inspirantes, créer des espaces d'échanges sur les thématiques proposées et signer des conventions de partenariat.

Création d'une filière énergie renouvelable

Le Crédit Agricole Centre Loire crée une filière Energie Renouvelable (ENR) pour sécuriser le développement de la production en énergie renouvelable, tout en étant proactif envers ses clients et son territoire. La filière regroupe une offre de services d'approche globale dans une seule direction, pour plus d'efficacité. Tous les projets seront désormais pris en charge par cette agence ENR. Cela représente un marché potentiel de production en énergie renouvelable de 1,6 à 2 milliards d'euros sur 10 ans.

Georgia : l'exemple de l'accélération de projets innovants dans le Cher

La filière agricole doit se moderniser et innover afin de répondre aux nouvelles problématiques. Une cellule d'accélération de projets agricoles et agroalimentaires à valeur ajoutée a vu le jour en mars 2018 dans le Cher. En mars 2019, la marque Georgia est officiellement lancée et le Crédit Agricole Centre-Loire a officialisé son partenariat. L'objectif de Georgia est d'accélérer, faciliter et encourager les projets agro-innovants, tout en créant de la valeur ajoutée sur le territoire. La cellule accompagne les porteurs de projets sur 24 mois. 17 projets sont en en cours. Depuis sa création, Georgia a permis d'obtenir 2,9 millions d'euros à des porteurs de projets et vu 13 projets se concrétiser dans le Cher.

Signature de quatre conventions de partenariat

Le déplacement de Jean-Christophe Roubin, directeur de l'agriculture et de la filière agroalimentaire à Crédit Agricole SA, à cette occasion est à souligner. Son intervention sur le thème du « marché des crédits carbone à la ferme en France » a été particulièrement appréciée par l'auditoire. Le Crédit Agricole Centre Loire a la volonté d'accompagner les agriculteurs dans les moments clés de leur vie, à l'installation, pendant leur développement, jusqu'à la transmission. Une équipe d'experts spécifiquement formés est à leurs côtés pour répondre à leurs besoins. Aussi, afin de soutenir les actions des organisations professionnelles agricoles de la Nièvre, le Crédit Agricole Centre Loire a signé lors de cette rencontre quatre Conventions de partenariat d'une durée d'un an, avec les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la Fédération Départementale de Syndicat d'Agriculture (FDSEA) de la Nièvre et le Service de Remplacement de la Nièvre. Concrètement, ces partenariats permettront de multiples actions grâce aux subventions apportées par le Crédit Agricole. Par exemple, pour la convention avec la Chambre d'agriculture sur le dispositif Point d'Accueil Installation, elle permet de cadrer les conditions d'accompagnement auprès de porteurs de projet d'installation, et donc des interventions des experts agris du Crédit Agricole pour l'avancée de leur projet.

CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

Brève



Formation Utilisation de la tronçonneuse en sécurité

C'est à l'initiative de Jean-Pierre Borderieux, président de l'échelon local Cosne-Cours-sur-Loire / Pouilly-sur-Loire, qu'une formation «*utilisation de la tronçonneuse en sécurité*" a été organisée, le 4 novembre dernier, à Colmery. Les délégués, sensibles aux nombreux accidents qui arrivent durant l'hiver, période propice aux travaux de bois de chauffage ou à la fabrication de piquets, ont donc souhaité jouer la carte de la prévention. Co-animée par Frédéric Rateau, technicien forestier, du CFPPA de la Nature et de la Forêt de Velet d'Étang-sur-Arroux et Audrey Miny, Conseillère en prévention Santé Sécurité au Travail au sein de la MSA Bourgogne, la journée était organisée en deux parties : théorie le matin et pratique l'après-midi. La 1ère partie s'est déroulée à la salle des fêtes de Colmery et a permis d'aborder les statistiques des accidents du travail en milieu forestier, les différentes techniques d'abattage, les équipements de protection individuelle et l'aspect sécurité relatif à l'environnement du chantier. L'entretien du matériel n'a pas été oublié, une tronçonneuse en bon état limitant la pénibilité et les risques d'accidents. L'après-midi, les conseils techniques et les démonstrations pratiques, avec Équipement de Protection Individuelle, ont fait place à l'utilisation pratique des machines, permettant aux stagiaires d'être en situation réelle de travail. Le café de bienvenue et le repas pris en commun ont, quant à eux, contribué au côté convivial de l'opération, chaque stagiaire faisant état de sa satisfaction d'avoir participé à une telle journée ! Remerciements à Jean-Pierre Borderieux pour les très bonnes conditions d'accueil de cette formation (réservation de la salle, des repas…).

MSA BOURGOGNE

► *Agendas*

08/12 à Ivoy le pré Visite bergerie innovante

Le mercredi 8 décembre à 14 h00, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise la visite d'une bergerie innovante chez Quentin Brodin, au lieu-dit Maison Thou, 18380 Ivoy Le pré. Ce bâtiment de 1035m² avec couverture en panneaux photovoltaïques est aménagé pour loger 320 brebis. Des covoiturages pourront être organisés depuis la Nièvre. Par conséquent, l'inscription est obligatoire auprès de : Christophe Rainon au 06 72 39 76 43 ou par mail christophe.rainon@nievre.chambagri.fr ou Perrine RAVERAT au 06 31 14 61 82 ou par mail : perrine.raverat@nièvre.chambagri.fr

20/12 à Château-Chinon Permanences AS BFC

L'Association de gestion et de comptabilité AS BFC organise des permanences au centre Médico-Social de Château-Chinon, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

29/11 à Garchy Soirée grandes cultures FDSEA

La FDSEA organise sa soirée grandes cultures à la salle des fêtes de Garchy le lundi 29 novembre à partir de 17 h. Elle aura pour thème «*Rémunérer le carbone stocké en grandes cultures : comment ? Quelles opportunités de valorisation ?*» L'équipe de la FDSEA est à votre disposition pour toutes questions.

► *Formations*

29 / 11 lieu à définir Alimentation ruminale des ruminants avec la méthode OBSALIM

Renseignements et inscriptions : Laurence Evers au 03 86 93 40 36 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

26 / 11 lieu à définir Sécuriser la reproduction en bâtiment

Renseignements et inscriptions : Christophe Dagouneau au 03 86 25 55 33 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

02/12 sur le secteur Sud-Morvan (Autun-Luzy) Créer un système fourrager robuste face au réchauffement climatique

Informations et inscriptions : Damien NICOLAS - 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Projection

«Au cœur des terres du Morvan»

Margot Matigné, Salomé Guillon et Fabien Beugnon ont organisé une projection-débat autour de leur documentaire *«Au coeur des terres du Morvan»*



Le documentaire réalisé par Fabien Beugnon, Margot Matigné (en photos) et Salomé Guillon : *«Au cœur des Terres du Morvan»* se visionne gratuitement sur la chaîne associative : www.webtvdoc.fr/video/426/au-coeur-des-terres-du-morvan/

Réalisé dans le cadre scolaire (au Legta de Nevers/ Challuy), le documentaire « Au cœur des terres du Morvan » par Margot Matigné, Salomé Guillon et Fabien Beugnon était projeté le 30 octobre à Dun-les-Places *«pour remercier les intervenants ayant participé au film et aussi parce que certaines personnes ne pouvaient le visionner chez elles faute de connexion internet»* souligne Fabien Beugnon.

Engager la réflexion

«C'est intéressant de voir les évolutions du Morvan avec un projet fait par des jeunes. Ils s'impliquent dans leur territoire pour le faire rayonner car cela leur tient à cœur de montrer toutes les richesses et les problématiques si particulières qu'il recèle» souligne Jan de Rode, venu de Brassy pour visionner le documentaire. Pour Cyril Brulé, vice-président du Parc naturel régional du Morvan, ce film est : *«une manière de donner la parole aux gens qui ne l'ont pas forcément d'habitude et qui sont l'essence même du territoire. C'est une transmission de la mémoire vivante qui est indispensable pour comprendre le Morvan afin de le considérer comme une terre d'atouts»*.

La passion de la terre

«Il y a beaucoup de taiseux dans le Morvan, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'éléments à expliquer» souligne Laurent Cottin, (agriculteur, sylviculteur polyvalent) un des intervenants du documentaire. Il poursuit : *«le film met notamment en avant que les agriculteurs, et leurs productions permettent de créer du lien social et sans eux, nombre de communes seraient vides aujourd'hui. Ce documentaire leur offre donc un terrain d'expression pour pointer que nos métiers agricoles doivent changer, et qu'il faut de la nouveauté par l'implantation d'autres productions (légumes, œufs, lait, etc.) pour continuer à faire ce que l'on aime tout en préservant notre Morvan»*. Jean-Lou Robert (éleveur de Charolaises) participant également au film : *«C'est une chance de parler de ce qu'on connaît le mieux. Et on espère que l'on sera entendu»*. À ce niveau-là, Fabien Beugnon et Margot Matigné les rassurent : *«le film est celui qui a été le plus vu de toute la plateforme Webtvdoc»*, où il est visible gratuitement.

La relève

Margot conclut : *«Il faut expliquer toutes nos pratiques aux gens, afin qu'elles soient mieux comprises et acceptées. Si le documentaire était un simple devoir pour nos études au départ, nous sommes ravis de l'ampleur qu'il prend»*. Malgré tout ce succès, Fabien Beugnon et Margot Martigné ne souhaitent pas devenir réalisateurs, mais désirent tous les deux s'installer dans le Morvan en production vaches laitières avec transformation.

CHLOÉ MONGET

Remerciements

Fabien, Margot et Salomé souhaitent remercier chaleureusement : Philippe Hoetzel, Laurent Cottin, Jean-Lou Robert, Gilles Lemée, Danielle Blandin, Jean-Paul Berlot et Webtvdoc.

Brèves

Festival Investissement des élèves

Le festival Alimenterre est organisé chaque année, à partir du 16 octobre, Journée mondiale de l'Alimentation en vue de rappeler que près d'un milliard de personnes souffrent de la faim sur notre planète, dont plus de 2/3 d'entre elles sont des paysannes. De nombreux films documentaires sont proposés et soulignent le fait que ce paradoxe est le résultat de choix politiques sur lesquels nous pouvons agir en tant que «citoyens». Ce festival permet de se poser des questions sur le métier, le modèle agroalimentaire, et l'importance de se soucier de notre environnement. Dans ce cadre, nos BTSA ACSE de première année proposent des projections débats afin de sensibiliser un large public, mais aussi dans le but qu'ils s'essaient dans l'organisation de ce type d'événement, dans la prise de parole en public, et d'être familiarisé aux problématiques liées à leurs futurs métiers notamment par la projection du film The résilient, les Deux projections sont programmées : le 30 novembre au cinéma de Château-Chinon, séance ouverte à tous à 18 h 30. Enfin pour les élèves et stagiaires de l'EPLEFPA du Morvan, une exposition est accessible au CDI du 18 au 30 novembre. Pass sanitaire obligatoire. Signature : EPLEFPA-Morvan Château-Chinon / CFPPA-Morvan

Concours de dessin

Des gagnants récompensés

L'événement *«Un samedi à la ferme»* fut l'occasion d'organiser trois concours pour intégrer les visiteurs pleinement dans le monde agricole. Le 8 novembre dernier, les gagnants ont reçu leurs récompenses.



Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre a remis les prix aux gagnants.

Le 8 novembre, suite à *«Un samedi à la Ferme»* orchestré par la Chambre d'agriculture à Fertôt (Gimouille) sur l'exploitation de la famille Cadiot (voir n° 1649), les vainqueurs des concours organisés durant la rencontre étaient conviés à la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour recevoir leurs prix.

Les primés

Parmi les gagnants, Adrien C., cinq ans (*«et demi»* précise-t-il), participait pour la première fois à un concours de dessin. *«Quand j'ai fait mon dessin, il y en avait déjà beaucoup d'affichés, je ne pensais pas que j'allais gagner»*. Très concentré, il a dessiné un tracteur avec une remorque pleine de foin. Un choix spécifique car il *«aime conduire les tracteurs avec mon papa qui est agriculteur»*. S'il a adoré faire le concours, il a aussi beaucoup aimé monter à cheval ou découvrir la cabine d'une moissonneuse-batteuse - d'autres activités proposées lors d' *«Un samedi à la ferme»*. Quand il sera grand, il voudrait être *«fermier - pompier»*. Pour sa mamie Brigitte, ce concours était : *«une belle façon de laisser les enfants s'exprimer sur le sujet de la ferme»*. De son côté, Élina B., 7 ans, a remporté le concours général qui consistait à répondre à diverses questions tout au long d' *«Un samedi à la ferme»* : *«Je n'ai pas rencontré de difficultés particulières pour répondre, mais je suis très contente d'avoir gagné. La journée dans son ensemble était très sympa, et les questions permettaient de réfléchir durant l'événement tout en passant un bon moment»*. Elle conclut : *«J'ai beaucoup apprécié de voir comment se passent vraiment les choses dans les exploitations, même si mon activité préférée fut le tour en poney»*.

Une journée de partage

Lors de la remise des prix, Didier Ramet a rappelé que la journée *«Un samedi à la Ferme»* n'aurait pu être possible sans tous les partenaires ayant participé à l'organisation. *«C'est un travail commun qui a attiré plus de 3 000 visiteurs»* avant d'ajouter : *«Nous avons mis sur pied cette journée pour faire découvrir nos métiers et nos manières de travailler, en somme notre quotidien. Nous voulions tisser un dialogue avec le grand public, et c'est chose faite car il a répondu présent très largement à l'appel, à notre plus grand bonheur. Maintenant, il faut continuer sur cette lancée»*.

CHLOÉ MONGET

Forum des opportunités

La journée des opportunités pour se diversifier

Le forum des opportunités, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a eu lieu le jeudi 18 novembre, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse. Une journée où les agriculteurs souhaitant se diversifier ont pu rencontrer des structures ayant des opportunités à leur offrir.



Le forum des opportunités organisé par la Chambre a eu lieu le jeudi 18 novembre, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse.

«*C'est le troisième forum des opportunités que nous organisons. Nous sommes fiers d'avoir réussi à monter ce projet, qui nous tient à cœur, avec nos partenaires*», introduit Loic Guyard, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Le jeudi 18 novembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé son forum des opportunités, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse. Avec l'objectif de faire se rencontrer des agriculteurs qui veulent créer de la valeur ajoutée sur leurs exploitations, avec des structures qui ont des solutions à leur proposer.

Pour cela, divers stands étaient présents (110 Bourgogne, Axéréal, Capdéa, la Chambre d'agriculture, la Cocebi, Soufflet, la Chanvrière, Deleplanque, la ferme Parthiot, Semae, Ynovae, Alysé, Sicarev, Cirhyo, Duc, Sanders, Soreal, Terre d'ovin, Comité Centre Sud, la ferme de Luteau, gîtes de France, Bois énergie, GLHD, Jaugelec, P&T Technologie, Photosol, Total énergie, Web énergy, Agrikolis, S'associer et le Service de remplacement), répartis en six pôles : productions végétales, productions animales, agriculture biologique, diversification et circuits de proximité, énergie, et services.

La communication positive avec FranceAgriTwittos

Outre ces stands, des interventions ont eu lieu tout au long de la journée. À commencer par une conférence animée par Anne-Marie Nuyttens, vice-présidente de l'association FranceAgriTwittos, sur «*l'agriculture et la société : une communication positive*». «*À FranceAgriTwittos, notre dénominateur commun est la communication autour de l'agriculture. Nous sommes un cocktail de représentants actifs et acteurs du monde agricole et para-agricole*», indique-t-elle. FranceAgriTwittos, c'est 19 811 abonnés et 504 adhérents en France. «*C'est la plus grosse communauté agricole sur les réseaux sociaux*», assure Anne-Marie Nuyttens.

Cette dernière a mis en avant l'importance de la communication dans l'agriculture, «*pour créer ou recréer du lien avec le grand public. Et nous sommes les mieux placés pour le faire. L'agriculture doit être expliqué par ceux qui la font. Notre but est de montrer ce qu'il y a de beau dans l'agriculture et d'expliquer ce qui se passe réellement dans les exploitations françaises*».

D'autres interventions ont eu lieu durant la journée : une table ronde sur le retour d'expérience de la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne, avec le projet 360° Tonnerrois, et une seconde table ronde sur la thématique de l'accès à l'eau d'irrigation, ses faisabilités et ses réglementations, avec l'intervention de la DDT, la Chambre et un irrigant de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les agriculteurs souhaitant se diversifier ont pu rencontrer des structures qui ont des solutions à leur offrir.



Anne-Marie Nuyttens, vice-présidente de l'association FranceAgriTwittos, a animé une conférence sur «*l'agriculture et la société : une communication positive*».

► Agenda

16/12 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 16 décembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat…), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

18 et 19/12 Marché du réveillon de Saint-Bris-le-Vineux

Le samedi 18 et le dimanche 19 décembre aura lieu le marché du réveillon, organisé par l'association marché du réveillon, à Saint-Bris-le-Vineux. À cette occasion, des producteurs locaux et des artisans viendront présenter leurs produits afin de mettre en avant la production locale et le territoire. Les vignerons du village seront également dans les rues et ouvriront leurs domaines pour faire déguster leurs vins aux visiteurs. Accès au marché dès 10 heures les deux jours.

► En bref

Sécheresse La préfecture lève la situation de vigilance sécheresse

Alors que le département était placé sous vigilance sécheresse depuis cet été, le préfet de l'Yonne a décidé d'abroger cet arrêté préfectoral. « *Les pluies de ces dernières semaines ont permis de recharger de manière durable les cours d'eau et la situation hydrologique s'est notablement améliorée* », réagit la préfecture. « *Par ailleurs, les prévisions météorologiques permettent de considérer que la situation hydrologique est désormais stable et ne justifie pas le maintien en vigilance du département* ».
Pour rappel, même si l'été a été plutôt pluvieux, le département avait été placé en vigilance sécheresse mi-août car certaines situations devenaient préoccupantes.

C. L.

Alimentation

L'éducation alimentaire se fait aussi à l'école

Aujourd'hui, le monde agricole met tout en œuvre pour inciter la population à manger local. Dans l'Yonne, ce travail se fait aussi au collège, sous l'impulsion du Conseil départemental, avec la volonté d'inculquer aux jeunes une éducation alimentaire à base de produits sains, de qualité et locaux.



L'approvisionnement local dans les cantines des collèges est un enjeu pris en main par le Conseil départemental depuis 2012.

« *Le sujet de l'approvisionnement local dans les collèges, on l'aborde depuis 2012* », assure Juliette Charon, en charge de l'agriculture au Conseil départemental.

L'Yonne compte une trentaine de collèges sur l'ensemble de son territoire. Et dans chacun d'entre eux se trouvent des chefs de cuisine, ainsi qu'une légumerie pour traiter des produits bruts, facilitant l'achat de produits locaux. « *En termes d'achat de denrées alimentaires, il faut savoir que tous les collèges de l'Yonne adhère à un groupement d'achat, qui s'appelle le groupement régional d'achat public Nord Bourgogne (le Grap). C'est un groupement d'achat qui ne rassemble pas que les collèges mais aussi les lycées et les ehpad publics, soit plus d'une centaine d'établissements qui utilisent les marchés publics rédigés par ce groupement d'achat (lire par ailleurs)* ».

Cependant, le Grap n'est pas le seul moyen pour les collèges de se fournir en produits alimentaires. « *Souvent, il y a des chefs de cuisine qui achètent directement auprès des producteurs locaux. C'est moins respectueux de la réglementation mais ça a le mérite d'être intéressant en termes d'achat local. Cela montre qu'ils ont une sensibilité sur la provenance des produits* », confie Juliette Charon. « *On a aussi un outil, qui s'appelle Agrilocal 89, qui est une façon de régulariser cela. Grâce à Agrilocal, les collèges peuvent mettre en concurrence les producteurs locaux, donc on respecte mieux le code de la commande publique* ».

Quel est le but du Grap ?

Si adhérer au groupement d'achat n'est pas obligatoire, le respect du code de la commande publique, en revanche, l'est. « *Les collèges sont obligés de mettre en concurrence leurs fournisseurs. Pour éviter que chaque établissement fasse son marché public s'est constitué le Grap où la procédure de marché public est centralisé. Les collèges font des appels d'offre sur des gros volumes, ce qui leur permet de bénéficier de prix intéressants, sans que cela soit au détriment de la qualité. L'objectif est d'acheter de la qualité à un prix intéressant. L'intérêt c'est que tous les établissements sont sur un même pied d'égalité, qu'ils soient à Auxerre ou Sens, c'est-à-dire proches d'une autoroute, ou en pleine campagne, loin des grands axes routiers* », explique Juliette Charon.

Toucher les jeunes pour atteindre leurs parents

Pour le Conseil départemental, le but de favoriser l'alimentation locale à deux enjeux principaux. « *C'est d'abord d'apporter de la richesse, de la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles. On a une entrée économique agricole importante. Cela permet aux agriculteurs de se diversifier et que tous leurs revenus ne dépendant pas de cours mondiaux* », indique Juliette Charon. « *Et il y a bien sûr un enjeu d'éducation alimentaire, de santé avec l'achat de produits frais, de qualité et locaux* ».

A travers cette éducation alimentaire, les jeunes sont touchés pour atteindre les parents. « *Les jeunes sont prescripteurs dans les familles, c'est reconnu. Il faut aussi qu'il y ait une continuité dans les différents cycles d'éducation. On éduque à la fois l'enfant pour sa vie d'adulte et l'enfant comme transmetteur de message pour sa famille* ».

Quant aux types de produits ? Le Conseil départemental ne fait pas de favoritisme. « *On veut encourager tous les types de productions locales, conventionnelles comme bio* ». La loi Egalim oblige cependant les établissements à acheter au moins 50 % de produits issus de l'agriculture durable dont 20 % de bio.

CHRISTOPHER LEVÉ

FDSEA

La saison des cantonales est lancée

Chaque année en hiver, la FDSEA de l'Yonne revient sur l'année écoulée avec ses adhérents lors des réunions cantonales. Des réunions qui ont débuté le 23 novembre dans l'Avallonnais.

Les réunions cantonales de la FDSEA de l'Yonne se tiennent habituellement de fin novembre à février et proposent aux adhérents un temps d'échange sur l'action syndicale de l'année écoulée. Elles permettent aussi d'informer les adhérents sur les dossiers qui sont travaillés et de recueillir l'avis de adhérents sur l'action syndicale réalisée et sur les préoccupations locales.

Depuis plusieurs années, la FDSEA de l'Yonne a adapté ses réunions cantonales pour en faire un lieu de débat et d'échanges où chaque adhérent peut exprimer son ressenti sur chaque sujet. Toujours ouvertes et conviviales, elles sont un véritable temps fort de la vie syndicale des FDSEA.

Si l'année dernière les cantonales avaient été moins fréquentées qu'à l'accoutumée en raison de la COVID-19, cet hiver, la FDSEA espère que les adhérents pourront venir assister à ce moment clé, notamment les agriculteurs retraités.

Une actualité chargée

Cette année, les thèmes retenus pour les réunions cantonales sont : la refonte de l'assurance récolte et la PAC 2023. Ces deux sujets sont capitaux pour le département et auront de forts impacts sur la gestion des exploitations. La FDSEA de l'Yonne a jugé essentiel d'informer au mieux chaque agriculteur pour que les adhérents aient toutes les cartes en main dès 2022 lors de la prévision des assolements qui influeront directement sur les aides PAC de 2023.

Si à ce jour les détails de la réforme de la PAC ne sont pas encore validés, les contours sont déjà bien dégrossis et il est possible de se situer dans les nouvelles mesures et notamment pour les éco-régimes. Le paiement de ce nouveau dispositif qui remplacera le verdissement obligatoire pourra peser jusqu'à 80€ par hectare, une somme dont les exploitations icaunaises ne peuvent se passer aujourd'hui. Les adhérents qui le souhaitent pourront venir avec un assolement prévisionnel pour visualiser directement l'impact sur leur exploitation.

La réforme de l'assurance récolte est aussi un dossier capital pour le département qui a subit de nombreux aléas climatiques : gel au printemps 2021, sécheresses estivales en 2020,2019 et 2018… Le durcissement des conditions d'accès à l'assurance récolte actuelle a été très difficile pour de nombreuses exploitations. La FNSEA qui porte ce dossier depuis des années a abouti à une vraie refonte du système et le gouvernement a accepté de mettre les moyens financiers pour permettre au dispositif d'aboutir.



Les réunions cantonales de la FDSEA de l'Yonne ont débuté cette semaine dans l'Avallonnais (photo d'archives).

Cultiver la proximité

Chaque canton du département a aussi des problématiques locales qui lui sont propres et la FDSEA de l'Yonne souhaite accompagner ses adhérents sur ces points précis. Classement en zone vulnérable de quelques communes du Sud de l'Yonne, sangliers, poulaillers bloqués, projets photovoltaïques, méthaniseurs… Autant de préoccupations locales qui sont défendues et protées par les élus syndicaux et pour lesquelles des solutions doivent être obtenues. N'hésitez pas à venir faire remonter les difficultés mais aussi les dossiers sur lesquels vous avez été épaulés et satisfaits des actions de la FDSEA.

FDSEA DE L'YONNE

Les prochaines réunions cantonales : le 17 décembre, à 9 h 30, à Saint-Sauveur-en-Puisaye ; le 4 janvier, à 9 h 30, à Bléneau ; le 12 janvier, à 14 heures, dans le Tonnerrois ; le 13 janvier, la journée, à Brienon/Armançon.

Innovation

Un exosquelette pour soulager le dos des ouvriers viticoles

Basée à Monéteau, l'entreprise RB3D développe un exosquelette capable de soulager les ouvriers viticoles au moment de la taille de la vigne. Un outil qui peut aussi s'adapter aux autres opérations de la vigne. Pour cela, des essais sont réalisés en atelier et sur le terrain pour coller au mieux aux besoins des viticulteurs et préserver un dos très fortement mis à contribution.



L'entreprise RB3D développe un exosquelette capable de soulager les ouvriers viticoles lors des travaux de la vigne, notamment au moment de la taille.

Si on dit que le mal de dos est le mal du siècle, c'est qu'il y a des raisons. Certains métiers mettre très fortement à contribution le dos, c'est le cas de celui d'ouvrier viticole. Alors, pour les soulager, l'entreprise RB3D développe un exosquelette afin d'accompagner leurs mouvements et préserver au mieux leur condition physique. « *On travaille sur les exosquelettes depuis un petit bout de temps dans le cadre de projets militaires et civils, comme les travaux publics par exemple. Dans ce cadre-là, on a développé une machine, l'exoback, qui est une machine motorisée mais plus avec une visée logistique (l'aide au port de charges). Cette machine, on l'a terminée en septembre 2020. Chemin faisant, on a été en contact avec le Vitilab de Saône-et-Loire qui se posait des questions pour savoir si l'exoback pouvait convenir aux travaux de la vigne* », confie Serge Grygorowicz, P.-D.G. de l'entreprise RB3D, basée à Monéteau. « *En quelques mots, l'exoback est un exosquelette qui va aider, au niveau du buste, à le relever ou à soutenir des positions. Et dans la vigne, on sollicite beaucoup le dos, notamment dans la période de taille* ».

À la base, l'exoback n'était pas destiné à un travail en extérieur. RB3D a donc réussi à l'adapter pour le rendre fonctionnel pour les travaux de la vigne, à commencer par la taille. « *On a fait des essais qui sont concluants en termes de fonctions principales. Il soulage le dos, les gens ont moins de fatigue. À partir de là, on se rencontre que l'appareil peut servir au-delà de la taille, d'autres opérations sont éligibles* », poursuit Serge Grygorowicz.



Des tests sont effectués sur place, dans des conditions proches du réel, pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Des vignes en plastique

Pour rendre cela possible, des tests sont faits sur place, à l'aide de vignes en plastique. « *Les concepteurs du produit n'ont pas forcément l'occasion d'aller sur le terrain alors c'est important de leur reconstituer un environnement aussi proche, aussi réaliste que possible et simple à mettre en œuvre. C'est le principe du maquettage. On se met au plus près de la réalité du terrain auquel on n'a pas accès, avec des solutions basiques, à bas coût, qui sont suffisantes pour représenter 80 ou 90 % de la réalité que l'on retrouvera sur le terrain derrière* », explique Olivier Baudet, responsable commercial de l'entreprise.

Des essais sur le terrain ont également été faits en début d'année lors de la précédente période de taille. « *Des essais qui ont commencé en Saône-et-Loire, qui se sont poursuivis dans le Chablisien et qui se sont terminés en Champagne* », reprend Serge Grygorowicz.

Aujourd'hui, le produit est en cours de finalisation afin d'être une nouvelle fois testé lors de la période de taille qui arrive, pour avoir de nouveaux retours des utilisateurs, afin d'avoir un produit final qui collera au mieux à leurs besoins. « *En revenant des premières salves d'essais faites en début d'année, on s'est dit qu'il fallait réduire le poids et le rendre plus accessible financièrement. On est passé d'un produit qui faisait 8 kg pour 12 000 euros, à un produit qui fait 4 kg pour 3 000 euros. Et on continue de progresser pour faire encore moins lourd et encore moins cher* », précise Olivier Baudet.

RB3D recherche des viticulteurs souhaitant tester leurs exosquelettes lors de la prochaine période de taille, afin d'avoir un maximum de retour. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter Olivier Baudet, responsable commercial, au 06 82 45 04 26.

La sensation, la clé de l'acceptation

Quant à l'acceptation de porter cet équipement chez les ouvriers viticoles ? Pour Serge Grygorowicz, la clé, c'est la sensation. « *Il faut avoir un effet sensible du produit rapidement. Il faut qu'à court terme, en quelques jours, ils se rendent compte que leur dos souffre moins. Il faut un mix : que cela soit facile à utiliser, bien conçu pour leur métier et que le bénéfice soit là* ». « *Les ouvriers ont déjà plein de choses à gérer alors il faut que l'exoback leur apporte un vrai plus pour qu'ils acceptent de le porter* », ajoute Olivier Baudet. « *Ils ont les habits de pluie, les tenues pour ne pas avoir froid, un sécateur électrique ainsi que des outils complémentaires dans les poches ou à la ceinture. Alors si on leur amène un autre équipement en plus, il faut vraiment qu'il leur apporte un net plus. La nature humaine est comme elle est et on sait que les choses en plus, on ne va pas les faire, sauf s'il y a un vrai gain* », conclut le responsable commercial de RB3D.

CHRISTOPHER LEVÉ

Agenda

GDS 89 Collectes de déchets vétérinaires

Le GDS 89 organise des collectes de déchets vétérinaires aux dates suivantes :

30/11 à Étaules
De 9 h à 10 h, sur le parking de la déchetterie, 440 champs ravier (RN direction Avallon).

30/11 à Noyers-sur-Serein
De 10 h 45 à 11 h 45, au point propreté route d'Auxerre.

30/11 à Tonnerre
De 13 h 15 à 14 h 15, à la clinique vétérinaire, 12 chemin des Jumériaux.

30/11 à Jaulges
De 14 h 45 à 15 h 45, place de l'église.

01/12 à Cerisiers
De 8 h à 9 h, à la plateforme de tri sélectif, proche du centre de secours.

01/12 à Villeneuve-la-Dondagre
De 9 h 40 à 10 h 40, sur le parking de la salle des fêtes.

01/12 à Charny
De 11 h 20 à 12 h 20, sur le parking du silo de 110 Bourgogne, 2 bis route de Saint-Martin.

01/12 à Tannerre-en-Puisaye
De 13 h 40 à 14 h 40, place de l'église.

01/12 à Saint-Sauveur-en-Puisaye
De 15 h à 16 h, à la déchetterie de la zone industrielle.

02/12 à Auxerre
De 8 h à 9 h, sur le parking des locaux de GDS, 10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie.

02/12 à Courson-les-Carrières
De 9 h 30 à 10 h 30, au cabinet vétérinaire, 2 rue Montassy.



▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Hygiène et réglementation en production et transformation des végétaux.
Les 2 et 8 décembre, à Pouilly-en-Auxois (21). Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19.

Réussir son installation en société.
Les 20 et 23 décembre, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Anticiper la transmission de son exploitation.
Les 1er, 3 et 8 décembre, à Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

Maitriser les chiffres clés de son étude économique.
Les 2, 7 et 9 décembre, à Auxerre. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

En agriculture biologique, le triage des grains à la portée de tous ? Le 30 novembre et le 6 décembre (matin), à Maisse (91) et dans l'Yonne. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

La valorisation énergétique des couverts par la méthanisation : est-ce pour moi ?
Les 15 et 17 décembre, à Auxerre. Contact : Guillaume Frémont au 06 71 34 25 77.

Dresser et éduquer un chien de conduite du troupeau (6 jours de formation).
Le 2 décembre + 5 dates en 2022-2023, à Lainsecq. Contact : Charlotte Absi au 06 30 62 99 58.

La bio, j'y vais, j'y vais pas (grandes cultures).
Le 10 décembre et le 20 janvier, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

Thés de compost oxygénés : les fabriquer et les utiliser sur ses cultures.
Les 13 et 14 décembre, à Auxerre. Contact : Louis Gabaud au 07 88 39 84 17.

Formation proposée par Bio Bourgogne :

Analyser l'efficacité technico-économique de son élevage porcin bio et progresser par un pâturage performant.
Le 30 novembre, à Toucy et Nitry. Cette formation est proposée par l'équipe polyculture-élevage de Bio Bourgogne. Elle s'adresse aux éleveurs ou porteurs de projet en élevage porcin. Une formation gratuite pour les éleveurs à jour de leurs cotisations Vivéa, 15 euros pour tout autre public.

Connaître les usages et les potentiels de ses haies et arbres champêtres pour une gestion durable sur sa ferme.
Le 1er décembre, à Saint-Sauveur-en-Puisaye. Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40.

Chambre d'agriculture

Une page se tourne…

Arrivé le 1er novembre 2001 à la direction de la Chambre d'agriculture, Hervé Mivielle sera officiellement en retraite au 31 décembre prochain, après vingt ans de bons et loyaux services. Alors qu'il a déjà passé le relais à François Avez depuis le mois de septembre, le futur retraité a accepté de retracer avec nous sa carrière de directeur de la Chambre départementale Icaunaise.



Hervé Mivielle a été pendant vingt ans le directeur de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Il y a vingt ans, quasiment jour pour jour, débarquait une nouvelle tête dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, celle d'Hervé Mivielle, le nouveau directeur. Vingt ans après, avec seulement quelques cheveux blancs supplémentaires, il tire sa révérence. Une retraite bien méritée pour cet amateur de champignons. Inutile d'essayer de le soudoyer, il ne vous livrera jamais ses coins secrets, n'ayant pas l'ambition de quitter son département adoptif.
Arrivé le 1er novembre 2001 après une expérience du côté du Conseil régional de Champagne-Ardennes, à Châlons-en-Champagne plus précisément, Hervé Mivielle souhaitait initialement se rapprocher de son Sud-Ouest natal. « *Je ne suis pas allé très loin finalement* », rit-il. « *Je suis arrivé lors de la première année du mandat de Marc Schaller (président de 2001 à 2007). Il était président de la Chambre de l'Yonne mais aussi de la Chambre régionale de Bourgogne. C'est d'ailleurs la seule fois où cela est arrivé* », précise-t-il.
Au final, Hervé Mivielle verra se succéder quatre présidents à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Avec des évolutions et des décisions en pagaille, qui font aujourd'hui la réussite de la structure. La première date de 2005. « *Avec Marc Schaller, on avait la volonté de moderniser l'entrepôt frigorifique de Migennes, en changeant le système de production de froid. C'était un gros investissement, un investissement novateur. Il n'y avait qu'une entreprise en France qui l'avait fait jusqu'alors (Häagen-Dazs, dans les Hauts-de-France). Pour l'entrepôt et pour la suite, cela a été une décision majeure qui a tout changé car on avait un outil ultramoderne et compétitif* », détaille Hervé Mivielle.

De la reprise de l'Adaséa à la création du Gufay

En 2008, cette fois-ci sous la présidence de Gilles Abry (2007 à 2012), l'un des gros dossiers est la reprise des Adasea par les Chambres. « *On avait au même endroit des personnes qui se concurrençait sur des services, c'était assez compliqué, jusqu'à cette décision prise par l'État* ». Une année marquée aussi par la création d'Alysé.
En 2012, c'est la reprise de l'exploitation de la vigne de Beines qui marque l'année de la Chambre. « *C'est environ 7 ha de vignes qui étaient données en fermage à une jeune agricultrice, qui avait sous-loué les vignes à un groupe de viticulteurs du Chablisien. On a réussi à l'échéance du bail à reprendre les vignes, en mettant en avant le côté expérimental. La Chambre les exploite elle-même depuis 2012, en passant par des prestataires pour les travaux de la vigne* », continue Hervé Mivielle.
Entre 2013 et 2018, c'est avec Étienne Henriot qu'il continue d'avancer quelques dossiers. « *Le mandat d'Étienne a été celui de l'immobilier* », sourit-il. « *En décembre 2015, on a décidé de rénover le bâtiment d'Auxerre. On a fait ça ensemble avec la MSA et Groupama. L'idée était de rénover les trois bâtiments en même temps. On a donc déménagé au 62 rue Guynemer, en face de pôle emploi. On a été pendant près de deux ans dans ces bâtiments, jusqu'en octobre 2017. On a aussi eu l'opportunité de vendre l'entrepôt frigorifique de Migennes, en 2018 (déjà envisagé sous Gilles Abry mais non concrétisé)* ».
Alors qu'il pouvait prendre sa retraite en 2019, Arnaud Delestre, le nouveau président, lui demande de prolonger un peu l'expérience pour l'accompagner. « *Avec Arnaud, la Chambre a pris des positionnements forts, comme avec le photovoltaïque au sol. On a aussi créé le Gufay, pour financer des projets agricoles départementaux. Et on a renforcé le développement local* », poursuit Hervé Mivielle.

Un optimisme sur l'avenir de l'agriculture toujours présent

Durant ces vingt ans, le futur jeune retraité confie avoir été marqué par « *la pluralité des compétences qu'il y a dans une Chambre d'agriculture, ainsi que l'engagement des collaborateurs et des élus. Je me suis toujours senti soutenu et c'était essentiel* ». Il affirme que la Chambre « *a toujours voulu accompagner les agriculteurs sur les évolutions de la Pac et sur les politiques et actions autour de la qualité de l'eau potable. L'idée était de maintenir coûte que coûte l'activité agricole. Même avec tous les aléas climatiques qu'il y a eus, et dieu sait qu'il y en a eu, on a toujours cherché à accompagner les agriculteurs céréaliers pour se diversifier. Ce n'est pas si simple à faire. La viticulture aussi n'a pas été épargnée ? Cela a été une alternance de grêle et de gel. Même si c'est le secteur qui s'en sort le mieux, il y a quand même des situations très délicates parmi les exploitations. Quant à l'élevage, ce sont les crises sanitaires successives : l'épisode fièvre catarrhale ovine, la grippe aviaire… C'est aussi le volet prix qui est compliqué ainsi que réussir à développer de la valeur ajoutée sur les élevages. C'est quelque chose qu'on n'arrive toujours pas à faire aujourd'hui malheureusement. La situation est très compliquée* ».
Il se souvient de son optimisme vis-à-vis du monde agricole lors de son arrivée. « *Je me suis toujours dit que les agriculteurs seront un jour les rois du monde. Ce n'est jamais arrivé. Pourtant, je suis toujours persuadé que cela arrivera un jour. Car ce sont eux qui nourrissent la population* ». Il ajoute. « *Ce qui m'a pesé le plus durant ces dernières années, c'est qu'il ne s'est pas écoulé une semaine sans qu'il y ait une décision qui soit prise, soit au niveau sociétal, soit au niveau réglementaire, soit au niveau Européen, qui rende encore plus difficile les conditions d'exploitation en agriculture. Et quand ce n'est pas cela, les agriculteurs sont confrontés à des attaques, à de l'agribashing. On ne peut pas faire ça, ce n'est pas possible. En vingt ans, je pensais voir l'activité agricole exploser et la voir reconnue de tous, que les agriculteurs fixent les prix de vente, comme dans les autres professions. Mais ce n'est toujours pas le cas. Mais je ne suis pas pour autant pessimiste. Ni pour cela, ni pour l'avenir de l'agriculture, malgré les conditions climatiques difficiles. Je suis confiant dans l'évolution de l'agriculture* ».
À quelques semaines de la retraite, même s'il avoue qu'il continuera à avoir un œil attentif à l'actualité agricole, Hervé Mivielle est bien décidé à tourner la page. « *Il y a un temps pour tout. J'ai fini mon activité, maintenant je passe à autre chose* », rit-il. Grand bricoleur, nul doute qu'Hervé Mivielle trouvera de quoi occuper ses journées.

CHRISTOPHER LEVÉ

Enseignement

Quatre établissements brisent les frontières

Sensibiliser les élèves de lycées agricoles à la nécessité d'aborder leur formation de manière décloisonnée, en pratiquant la complémentarité entre différents systèmes : c'est tout l'objet du projet mené par des établissements de Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de Haute-Saône.



Sarah Ghibaudo et Jérôme Bertholon coordonnent le projet Inter-Actions entre les quatre établissements concernés.

Agriculteurs de demain, les élèves des lycées agricoles auront l'obligation de s'adapter aux évolutions qui s'annoncent, telles que le changement climatique, les nouvelles attentes sociétales, un rapport renouvelé à leur outil de travail qu'est la nature. Autant de défis qui passent par une qualité de formation menant à une professionnalisation toujours plus pointue, mais aussi par des approches renouvelées et pourquoi pas, étonnantes ou inattendues. C'est tout l'objet d'un projet mené depuis 2019 par quatre établissements de Bourgogne Franche-Comté (BFC) : l'EPL de Fontaines, en Saône-et-Loire, celui de Nevers, dans la Nièvre, celui de La Barotte, en Côte-d'Or et celui de Vesoul, en Haute-Saône. Nommé « Inter-Actions », il va durer jusqu'en février 2023 et vise plusieurs objectifs (voir encadré). Tout est parti d'un appel d'offres portant sur *« L'enseignement agricole au service des transitions agroécologiques »* dans lequel les quatre établissements sont engagés, avec comme chef de file et coordinateur, celui de Fontaines. Le projet bénéficie d'un soutien financier du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural Transition agroécologique (Casdar TAE +).

Ne pas perdre la dimension polyculture-élevage

« L'idée de départ, expliquent Sarah Ghibaudo, cheffe de projet et de partenariats Durabilité et résilience des systèmes de polyculture-élevage (DuresPCE) et Jérôme Bertholon, directeur adjoint du lycée de Fontaines, *est née du constat que les exploitations des lycées agricoles sont très spécialisées. Les élèves ont perdu la dimension propre à la polyculture-élevage. À travers Inter-Actions, nous voulons renouer des liens de coopérations qui sont très importants, puisqu'ils sont directement liés à la possibilité de régler des problèmes agronomiques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui »*. Les porteurs du projet ne sont pas partis d'une page blanche, plusieurs initiatives similaires dans leur esprit existant déjà dans plusieurs établissements de France. *« Nous nous en sommes inspirés*, précise Jérôme Bertholon, *afin de tenter d'impliquer nos élèves dans un processus de recréation de systèmes de polyculture-élevage à l'échelle de nos territoires respectifs »*. En Saône-et-Loire, Haute-Saône, Nièvre ou Côte-d'Or, les élèves disposaient ainsi de *« terrains de jeu »* de natures très variées. Sarah Ghibaudo se souvient d'avoir dû affronter un peu de scepticisme, au départ, les doutes portant notamment sur le niveau de motivation des élèves pour s'engager dans des actions sortant des chemins balisés.

Amenés à se poser des questions

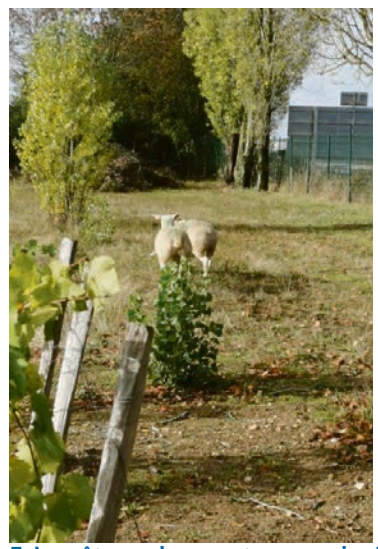
Plus de deux ans après le démarrage, force est de constater que ces craintes n'étaient pas fondées. Viti-pastoralisme dans la Nièvre, valorisation d'intercultures en Saône-et-Loire, essais de pâturage de brebis sur des repousses de colza ou du blé à Vesoul, et bientôt, échange fumier - luzerne en Côte-d'Or, entre La Barotte et un agriculteur voisin… Le but était de faire *« exploser »* les cadres entre différents systèmes agricoles et de faire comprendre aux élèves tout l'intérêt de coopérer. *« Ils ont été surpris au départ*, souligne Jérôme Bertholon, *mais ils ont aussi le souvenir des sécheresses successives que nous avons vécues et se posent eux-mêmes des questions. Travailler en interactions devient, pour eux, une logique »*. Dans la Nièvre, faire paître des moutons dans une parcelle de vigne a d'abord semblé saugrenu *« mais les élèves se sont pris au jeu. Il y avait des contraintes mais, peu à peu, on les a levées et aujourd'hui, les élèves sont très moteurs »* remarque Sarah Ghibaudo. Toutes les expériences menées dans le cadre d' « Inter-Actions » ont évidemment une portée pédagogique : les élèves font des travaux pratiques. Dans la Nièvre, ils s'initient à la tonte des moutons, mesurent l'impact du pâturage sur les vignes et sur les animaux. À Fontaines, 140 brebis venues de Charolles broutent des intercultures et les étudiants ont réfléchi au matériel nécessaire pour clôturer la parcelle. Ils observent le comportement des animaux et les rendements des parcelles ainsi amendées naturellement. Du côté de Vesoul, faire pâturer des brebis dans du blé permet de retrouver une vieille technique qui a des effets bénéfiques sur le tallage ou la gestion des adventices…

Travail d'enquête

« Au-delà du projet Inter-Actions, souligne Jérôme Bertholon, *l'enthousiasme réel des élèves impliqués fait que tout ce qui est réalisé devrait connaître des prolongements »*. D'autant plus que cela s'accompagne d'un travail d'enquête sur ce qui se fait déjà en BFC en matière de coopération. Un élève-ingénieur en stage a prolongé et approfondi ce travail afin d'identifier les freins et les leviers pour développer ces coopérations agricoles. *« Au bout du compte,* concluent Sarah Ghibaudo et Jérôme Bertholon, *on aimerait bien, par ce biais, donner aussi des idées aux agriculteurs qui sont les voisins de nos établissements, afin qu'ils s'engagent dans ce genre d'initiative… »*.

BERTY ROBERT







Faire pâturer des moutons sur des intercultures ou dans des vignes… et s'initier à la tonte : l'une des traductions concrètes de ce projet qui vise à établir des coopérations entre différents systèmes agricoles.

Se préparer à la transition

Les objectifs d' « Inter-Actions » sont :

- **Enseigner l'agroécologie auprès des apprenants, en démontrant tout l'intérêt de la coopération entre élevages et grandes cultures au niveau d'un territoire.**
- **Développer des relations entre les exploitations d'Eplefpa et les exploitations voisines, permettant de renforcer la transition vers l'agroécologie.**
- **Créer une dynamique entre exploitations d'élevage et exploitations céréalières au niveau des territoires de chaque établissement, afin de favoriser des échanges qui assureront une meilleure valorisation des ressources et contribueront à envisager des techniques permettant de « produire autrement ».**

Pac 2023/2027

Premier pilier : les points à retenir

Changements sur le premier pilier



Le budget du premier pilier est en baisse de 2 %.
Pour stabiliser les moyens financiers du premier pilier, le transfert entre le P1 et le P2 est maintenu à 7,53 %.
Le paiement redistributif reste à 10 %, en le maintenant sur les 52 premiers hectares. La convergence sera partielle à 85 %, avec une limitation des pertes au niveau des exploitations à 30 %.
Le montant spécifique JA pour le premier pilier sera de 1,5 %.
Le droit à l'erreur a été retenu mais les modalités pratiques de cette mesure méritent d'être précisées.

Droits à paiement de base

En 2020, la valeur moyenne des DPB de l'Hexagone (indicative) était de 114 €/ha (à noter qu'en faisant le total DPB + paiement vert + paiement redistributif, la valeur moyenne dans l'hexagone était de 244 €/ha sur les 52 premiers hectares de l'exploitation).
Pour bénéficier de ces droits, il faudra être agriculteur actif, posséder des DPB et déclarer des surfaces admissibles pour les activer. Le montant unitaire planifié du DPB moyen, en 2024, sera de 128 €/ha.
La convergence totale, favorable à la Bourgogne Franche-Comté, comme l'évolution du nombre d'hectares, pour tenir compte de la surface moyenne actuelle des exploitations pour le paiement redistributif, n'ont pas été finalement retenues.

Définition de l'agriculteur véritable

Pour bénéficier des aides PAC, il sera nécessaire de définir précisément l'agriculteur véritable.
Les arbitrages devront être pris par les États membres, en lien avec les Régions, d'ici la fin décembre.
Il y a la volonté d'en faire une mesure de juste accès aux aides, avec un positionnement professionnel basé sur :

- un critère d'âge permettant un départ à la retraite à taux plein (67 ans) ;
- un niveau de diplôme ou d'une expérience professionnelle minimale : 5 ans, niveau 4 agricole ;
- un critère ATEXA (régime accident du travail des exploitants) ;
- et, si cela ne suffit pas, pourquoi pas une liste négative (ex : golfs,...).

Conditionnalité sociale à partir de 2024

L'octroi des aides serait conditionné au respect d'exigences européennes : obligation (ex : avoir un contrat de travail, mesures de protection des salariés, ...).
A ce stade, il n'y a pas de clauses miroirs (obligation pour les pays tiers de respecter les mêmes critères de



production). Toutefois, la déclaration du Parlement européen, du Conseil et de la Commission est de travailler sur le sujet avant mi 2022.

Conditionnalité : nouvelle formule

L'un des grands changements de la nouvelle PAC est le paiement vert qui est intégré dans la conditionnalité et devient donc obligatoire avec, en prime, les éco-schemes (mais ce point sera développé dans la prochaine rubrique).
Le schéma ci-contre résume bien les évolutions.
Le maintien du ratio des prairies permanentes sur la surface agricole utile correspond à la BCAE1.
L'interdiction de labourer les prairies sensibles devient la BCAE 10.
Les 5 % minimum de SIE se retrouvent dans la BCAE 9.
Enfin, la diversité d'assolement est reprise par la BCAE 8, avec la rotation des cultures.
Le critère de maintien des prairies permanentes sera basé sur l'année de référence 2018, avec un seuil du régime d'autorisation à - 2 % et un seuil d'intervention à - 5 % à partir d'une référence régionale (critère favorable pour notre région, hormis l'année de référence).
La rotation des cultures reste un sujet sensible. La possibilité de prendre en compte les cultures dérobées pour faire les rotations est une solution proposée intéressante.
Ces propositions inscrites dans le PSN peuvent encore évoluer suite aux consultations publiques et aux remarques de la Commission, la version définitive sera arrêtée normalement avant le mois de juin 2022.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos conseillers de la FDSEA et de la Chambre d'agriculture. Des réunions d'informations sont prévues cet hiver sur ce sujet, des formations et des conseils individuels seront proposés. ■

✓ **FDSEA de Haute-Saône**
17 Quai Yves Barbier
70000 VESOUL Cedex
secretariat@fdsea70.fr
03 84 77 14 26

✓ **Chambre d'agriculture de Haute-Saône**
17 Quai Yves Barbier 70000 VESOUL
accueil@haute-saone.chambagri.fr
03 84 77 14 40

CONDITIONNALITÉ : RENFORCEMENT MAIS LIMITÉ SUITE AU REGROUPEMENT DE LA CONDITIONNALITÉ ET DU VERDISSEMENT

Acquis FNSEA

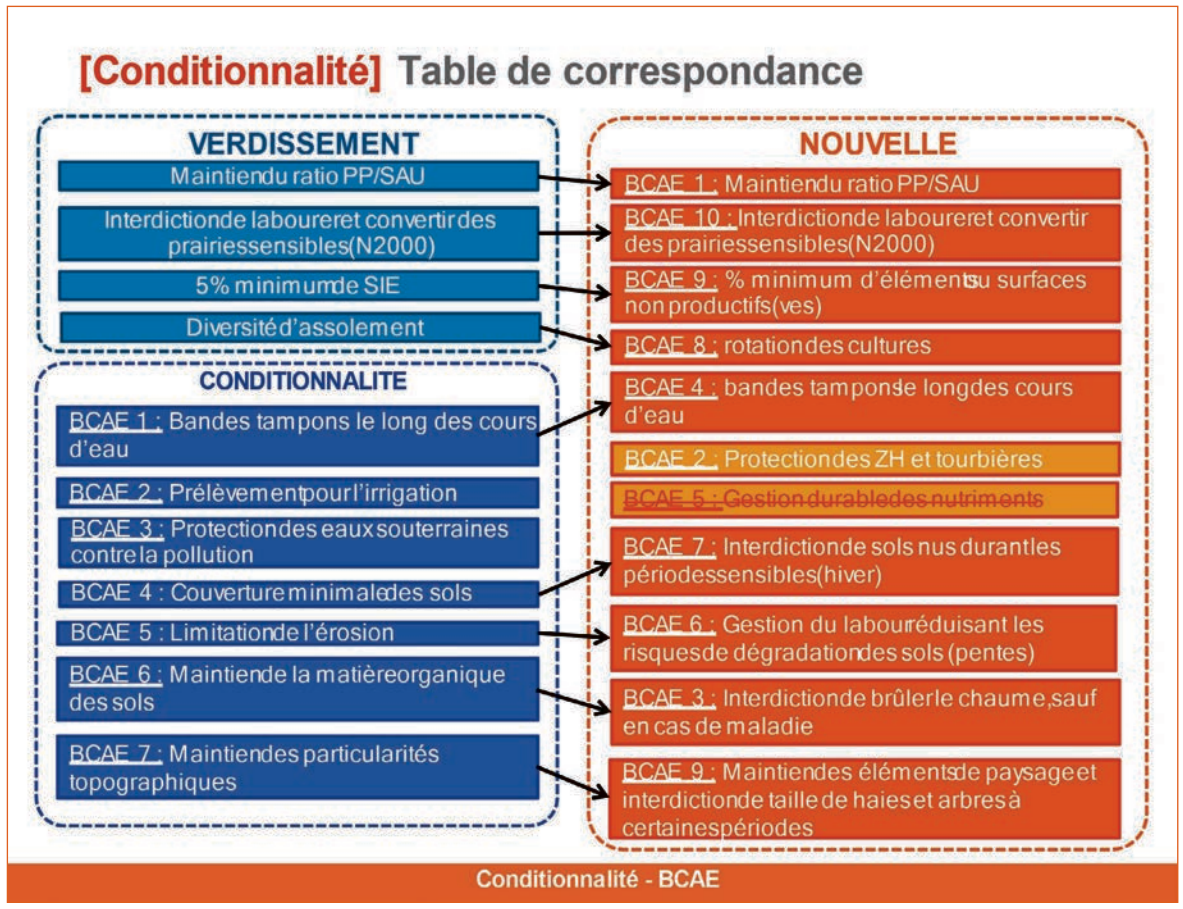
- **BCAE 1** : Maintien des prairies permanentes
 - Application au niveau régional / Toutes les exploitations sont concernées / année de référence 2018 / seuil du régime d'autorisation -2% / seuil d'interdiction -5%
- **BCAE 2** : Interdiction de destruction des zones humides et tourbières
 - Mise en œuvre reportée en 2024
- **BCAE 3** : Statu quo sur l'interdiction de brûler les chaumes, sauf pour raison sanitaires
- **BCAE 4** : Établissement de bandes tampons le long des cours d'eau
 - Statut quo du 5m le long des cours d'eau / ajout de 1 m, sans obligation d'enherbement, pour les réseaux importants de canaux d'irrigation et des fossés collecteurs de drainage.
- **BCAE 5** (ex-BCAE 6) : Statu quo sur la gestion du travail du sol réduisant le risque de dégradation et d'érosion du sol en tenant compte de la déclivité
- **BCAE 6** (ex-BCAE 7) : Statu quo sur l'interdiction de sols nus pendant les périodes sensibles

CONDITIONNALITÉ : RENFORCEMENT MAIS LIMITÉ SUITE AU REGROUPEMENT DE LA CONDITIONNALITÉ ET DU VERDISSEMENT

Acquis FNSEA

BCAE 7 (ex-BCAE 8) : Rotation des cultures
- Possibilité de faire la diversification des cultures avec l'obligation d'avoir **2 points** dans la grille diversification de l'Ecorégime. Par dérogation, les agriculteurs pourront choisir la rotation à la parcelle avec prise en compte de cultures dérobées pour faire la rotation (notamment pour les spécialisés maïs).
- Exemptions si > 75 % des terres arables sont consacrées à la production d'herbe et autres fourrages OU >75% SAU consacrée à l'herbe OU si < 10 ha de terres arables OU si exploitation conduite en bio

- **BCAE 8** (ex-BCAE 9) : Infrastructures agroécologique
 - Evolution limitée des éléments topographiques du paysage à maintenir (ajout uniquement des bosquets) + statu quo sur l'interdiction de couper les haies et les arbres pendant la saison de nidification
 - Mise œuvre d'une part minimale de la superficie agricole consacrée aux activités non productives, **choix de l'agriculteur** de consacrer **4% de la surfaces des terres arables** à des éléments non productif OU **3% d'éléments non productif ET 4% de cultures intermédiaires (pondérées à 0,3)**
 - Exemptions si > 75 % des terres arables sont consacrées à la production d'herbe et autres fourrages OU >75% SAU consacrée à l'herbe OU si < 10 ha de terres arables
- **BCAE 9** (ex-BCAE 10) : Evolution normalement marginale de l'interdiction de la conversion et du labour des prairies permanentes désignées comme sensibles en zones Natura 2000



Jeunes agriculteurs

Le président national en soutien sur le foncier

En recevant dans le Doubs le président national des JA, Samuel Vandaele, les JA 25 ont abordé la question, toujours sensible, du foncier. Dans ce département, sur 90 installations aidées par an, le foncier est un écueil dans 80 % des dossiers.



Le président des JA25, Loïc Farey (micro en main), a accueilli Samuel Vandaele, (3ème à droite), président de JA national, pour échanger autour de la problématique du foncier dans le Doubs.

L'émergence des panneaux photovoltaïques au sol est un sujet croissant quand on parle de foncier. Comment se positionnent les JA ?
Samuel Vandaele : *« Commençons déjà par raccorder au réseau EDF tous les projets de photovoltaïque sur les toits. Aujourd'hui, chez JA, on distingue l'agrivoltaïsme sur lequel on expérimente des solutions comme les serres de certaines productions où, pourquoi pas, on pourrait limiter les risques par exemple en cas de gel, et le photovoltaïque au sol. En la matière, nous demandons un cadre légal clair. Comme sur le changement de destination des terres : est-ce qu'une terre avec des panneaux photovoltaïques est toujours classée en zone agricole ou sort-elle du giron agricole et donc est-elle à classer dans l'artificialisation des terres avec la mise en place d'un certain nombre de taxes ? »*

Vous affirmez même chez JA que le photovoltaïque au sol est un non-sens écologique et agronomique. Vous y allez un peu fort, non ?
S.V. : *« Pas du tout ! Je persiste et signe ! On a besoin de terres agricoles pour nourrir la population, pour diminuer le changement climatique en stockant du carbone. Une terre avec des panneaux, c'est deux fois plus de chance d'avoir de l'érosion, des inondations… Car n'oublions pas que c'est un sol bétonné ! Et une fois que les panneaux ne sont plus en fonction, on en fait quoi des toupies en béton à chaque pied ? Je vais vous donner un exemple : des gens viennent voir des exploitants pour de la sous-location de terrain à 3 500 € de l'hectare pour l'installation de panneaux. On peut se dire que c'est une occasion pour un producteur de viande bovine par exemple de compléter son revenu. Mais qui nous dit que quand il va transmettre son outil, il ne va pas garder ces parcelles pour sa retraite ! Ce seraient alors des terres perdues pour l'agriculture… Et je ne vous parle pas du statut du fermage, pierre angulaire qui permet au jeune de s'installer. Celui-ci peut tomber si la vocation du terrain n'est plus agricole avec la perte des droits et des titres ! »*

Des voix se font entendre pour installer des panneaux photovoltaïques au sol sur des terres peu productives. D'autres évoquent des installations temporaires sur les zones en friche. Des bonnes pistes de réflexion, non ?
S.V. : *J'ai aussi entendu ces propositions. Mais tout d'abord, des terres peu productives, cela veut dire quoi ! Peu productives par rapport à quoi, à où, à qui ? Des terres peu productives pour moi en Seine-et-Marne peuvent être productives ailleurs ! Quant aux installations temporaires, pourquoi pas ! Mais attention à la notion de temporaire qui pourrait devenir définitive ! La friche, on pourrait aussi la rendre à l'agriculture pour diminuer l'artificialisation des sols ! »*

Face à une administration qui applique la loi, la solution passe donc nécessairement par la voie politique et donc législative ?
S.V. : *« Effectivement ! Dans ce dossier, il faut une règle claire et nette. La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, nous a indiqué que le dossier allait être confié au Premier ministre. J'ai sollicité un rendez-vous auprès de Jean Castex dans la foulée. Globalement, il faut trouver un juste milieu entre production d'énergies et production agricole ».*

JA25 alerte aussi les jeunes sur le risque de la reprise des biens de famille, notamment lors du dispositif à l'installation.
S.V. : *« Le jeune doit se couvrir avec un bail à long terme de 18 ans renouvelable par tacite reconduction. Ce qui permet de sécuriser l'installation du jeune, de lui donner une visibilité… et de sécuriser aussi le propriétaire via le statut du fermage avec un contrat, des conditions de suspension d'un côté et de l'autre pour congés ou libérer les terres. Bref, d'avoir une vraie visibilité pour tous ! Les baux de 9 ans ne se font plus du tout dans certaines régions ! Par exemple, la sécurité du prêt d'installation est gérée sur 18 ans ! »*

Une loi foncière avait été annoncée par le Président de la République avant l'annonce d'un rétropédalage en raison de l'encombrement du calendrier parlementaire. Va-t-elle vraiment voir le jour ?
S.V. : *« Rien n'est fait ! On est au milieu du gué. Les propositions de loi avaient pour but de traiter des urgences, notamment sur la question du transfert des parts de société, véritable frein à l'installation de par l'opacité de ces opérations. Le travail législatif se poursuit avec la prochaine réunion de la commission mixte paritaire. C'est un premier pas ! Notre rôle, en tant que syndicat agricole national, c'est de prendre de la hauteur pour faire en sorte que ce texte soit le plus représentatif de l'ensemble des problématiques de l'agriculture française. Il ne faut pas faire un texte avec un wagon d'exceptions… »*

PROPOS RECUEILLIS PAR LUDOVIC BARBAROSSA, TERRE DE CHEZ NOUS



Quelles solutions pour faire durer les robots de traite ?

La rigueur dans la maintenance et le suivi quotidien réalisé par les éleveurs sont deux critères déterminants dans la longévité des robots de traite. Cependant, l'obsolescence touche ces automates et les constructeurs ne l'appréhendent pas tous de la même façon.



Lely

L'entretien quotidien et le respect des préconisations de maintenance sont des points clés de la longévité et du bon fonctionnement des robots.

Les robots de traite fonctionnent jusqu'à 7 000 heures par an et sont extrêmement exigeants en termes de maintenance. Ils travaillent dans des conditions particulièrement hostiles, loin des environnements à l'ambiance contrôlée de leurs cousins opérant dans les usines automobiles ou d'autres industries. Dans les bâtiments d'élevage, ils sont parfois exposés à tous vents, subissent d'importantes différences de température et sont soumis aux agressions de l'acide et de l'ammoniac. Leur longévité passe déjà par l'aménagement de locaux adaptés et bien isolés pour éviter les dommages liés au gel, par exemple. Les interventions quotidiennes de l'éleveur sont incontournables, afin de nettoyer la stalle et les caméras ou autres dispositifs de détection des trayons. Elle permet aussi de détecter des anomalies, comme le débranchement accidentel d'un tuyau. Les tâches à réaliser sont généralement précisées dans une check-list établie par le constructeur.

Privilégier les consommables d'origine

Pour les produits de lavage, toutes les marques tiennent le même discours en préconisant d'utiliser les consommables qu'elles commercialisent. Elles argumentent notamment que les formulations d'autres distributeurs peuvent engendrer des soucis de qualité de nettoyage et d'usure prématurée des composants, comme les pièces en caoutchouc. *« Nous recommandons pour désinfecter du peroxyde d'hydrogène à 15 %, mais si l'éleveur utilise un produit dosé à 5 %, dont l'efficacité est trois fois moindre, il s'expose à des risques de montées en cellules et de mammites »*, remarque Jonathan Plantive, responsable des ventes robots sur la zone basse Normandie, Ille-et-Vilaine et Mayenne chez GEA.

Des capacités de traite accrues

Les robots de traite ont, ces vingt dernières années, connu de grandes avancées en termes de performances. *« Au début des années 2000, une stalle avait la capacité de traire 60 à 65 vaches laitières par jour, alors que celles de dernière génération en acceptent 75 à 80 »*, remarque Édouard Alix, responsable traite robotisée (AMS) pour l'Europe chez DeLaval. En parallèle, ces automates ont vu leur tarif baisser en raison de la concurrence et du développement des volumes de vente. Leur coût d'utilisation a été réduit, en limitant leur consommation d'eau et d'électricité. Pour intégrer les évolutions, les constructeurs n'appliquent pas la même politique. Avec 25 ans d'expérience, Lely en est aujourd'hui, avec l'Astronaut A5, à sa cinquième génération. Chacun de ses nouveaux robots profite des dernières technologies et partage plus ou moins de composants avec ses prédécesseurs. Par exemple, lors du passage du A3 au A4, beaucoup d'éléments ont été revus, car la stalle a été complètement repensée avec l'adoption de l'entrée et de la



Gaec Mac Mahon

Tous les robots de traite ne sont pas soumis au même rythme et ne vieillissent pas à l'identique, car certaines stalles traient moins de 500 000 l par an, tandis que d'autres atteignent 800 000 l.





DeLaval

Les robots de traite de nouvelle génération coûtent souvent moins chers en maintenance et consomment moins d'eau et d'électricité que leurs prédécesseurs.

sortie en ligne droite de la vache (I-Flow).

Des composants électroniques plus disponibles

Le récent A5 reprend la stalle du A4, mais bénéficie d'une version renforcée. Son bras est différent, car il combine des animations électriques et pneumatiques. En revanche, la partie au plus près de la mamelle et la plupart des éléments sont restés identiques entre un A4 et A5, à l'exception des composants électroniques, de la pompe à lait et de la pompe à vide. Le système de brossage, les gobelets, l'auge, les distributeurs d'aliments et toutes les options sont en effet les mêmes. Certaines technologies peuvent par ailleurs bénéficier aux robots plus anciens, comme le laser du A5 qui est aussi disponible sur les A4, A3 et A3 Next. *« Nous prenons soin de toujours faire évoluer la partie software (logiciel), afin d'améliorer les performances et surtout la fiabilité des machines, même d'ancienne génération »*, indique Lely. Les Astronaut A2, dont les premiers ont plus de 20 ans, font face aujourd'hui à l'obsolescence de certains composants électroniques et Lely a déjà averti leurs utilisateurs que l'approvisionnement en pièces neuves ne serait pas garanti. *« Les distributeurs continuent d'assurer le dépannage et l'entretien de ces robots et à fournir les consommables. Les modèles A2 que nous reprenons nous servent aujourd'hui à constituer un stock de composants de rechange, afin de servir nos clients le plus longtemps possible »*, précise le constructeur néerlandais.

Les derniers modèles moins coûteux à l'usage

L'investissement dans un nouveau robot est conséquent, mais l'agriculteur pourra se rassurer en bénéficiant d'un équipement moins onéreux à l'usage. *« Avec l'intégration du nouveau bras sur l'Astronaut A5, nous avons pu abaisser significativement la facture d'électricité. Ce nouvel automate s'avère également moins coûteux en termes de maintenance, grâce à sa conception donnant un accès direct aux composants, une meilleure fiabilité et à l'adoption d'un nouvel outil de diagnostic des pannes »*, souligne Lely.

Autre acteur majeur de la traite robotisée, DeLaval est présent sur le marché depuis 1998 avec le VMS. La firme suédoise garantit la compatibilité entre ses anciennes et nouvelles générations de robots, avec l'accès pour toutes au logiciel de gestion du troupeau DelPro. Elle annonce aussi qu'il est possible pour les éleveurs d'améliorer leurs anciens équipements en intégrant certaines évolutions techniques, telles que des capteurs plus performants. Toutefois, les derniers robots VMS V300, commercialisés depuis 2018, adoptent des solutions non applicables aux modèles antérieurs, comme le nouveau bras. Ces automates de dernière génération sont moins coûteux en maintenance avec trois interventions annuelles, contre quatre pour les précédents VMS. DeLaval n'échappe pas à l'obsolescence de certaines technologies et ne remet pas sur le marché de l'occasion des robots antérieurs à 2005, dont le système d'exploitation Windows 98 est dépassé.

Des éléments déjà éprouvés sur les salles de traite

GEA Farm Technologies se concentre aujourd'hui sur le robot de traite monostalle Dairyrobot R9500. *« Cet automate sorti en 2015, développé à 100 % par GEA, partage plusieurs compo-*



GEA

Les constructeurs de robots de traite apportent une attention particulière à la facilité de maintenance, afin de limiter les temps d'immobilisation lors des révisions périodiques.

FERME OUVERTE

Chez Earl SALOMON
Rue de Montbard - 21500 SAVOISY

8 décembre 10h00 - 16h00



- Robot V310
- Circulation en libre optimisée
- Repousse fourrage
- Nurserie neuve avec cases JOURDAIN

LE SEUL ROBOT CAPABLE DE VOUS…
- Informer 36 h. avant le moment d'inséminer optimal
- Confirmer la gestation
- Indiquer les raisons des problèmes de reproduction

Sarl CHAPUIS FRÈRES
Renseignement: 07 78 87 26 57 ou 03 80 93 22 28
DeLaval

DEP FISCAL

ON NE PEUT PAS PRÉVOIR L'AVENIR



MAIS ON PEUT LE PRÉPARER.

Grâce au compte DEP* Fiscal, épargnez pour protéger votre exploitation et débloquez votre argent à tout moment et sans conditions particulières**.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

*Déduction pour Épargne de Précaution. **Offre réservée aux exploitants agricoles, disponible dans les Caisses régionales participantes, dans les limites et conditions prévues à l'article 73 du Code général des impôts modifié par la loi n°2018-1317 de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.
11/2021 – H41313 – Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images. BETC


BouMatic

Il est important que les logiciels de gestion du troupeau soient compatibles avec les différentes générations de robots de traite parfois présentes dans les élevages.

sants avec les salles de traite, tels que le compteur à lait, la pulsation, la pompe à vide… Il reprend également la technologie des rotos robotisés DairyProQ », souligne Jonathan Plantive, de GEA. Depuis son lancement, le Dairyrobot R9500 a bénéficié de mises à jour techniques souvent gratuites. Par exemple, pour simplifier la maintenance, le module de trempage a été repositionné. Le robot GEA vient de bénéficier de plusieurs évolutions, applicables sur les modèles déjà en service, qui augmentent la capacité de traite quotidienne et réduisent le coût d'exploitation (jusqu'à 35 % d'économie selon le constructeur). Désormais, le système de branchement In-Liner Everything assure la mise en œuvre de toutes les étapes du processus de traite en un seul mouvement. La solution de trempage assure à la fois la désinfection du trayon et celle du manchon, économisant une désinfection intermédiaire à l'acide peracétique. Le bras du robot est équipé de nouveaux porte-gobelets limitant l'usure des courroies de la griffe et réduisant les surfaces à nettoyer. L'objectif de GEA est de limiter le temps d'arrêt lors des entretiens périodiques, afin de ne pas pénaliser la capacité de traite quotidienne. La marque dispose notamment d'un module de traite de substitution permettant au robot de continuer à fonctionner pendant que le technicien effectue la maintenance.

La maintenance calée sur l'activité

BouMatic en est à sa troisième génération de robots de traite. Après le monostalle MR-S1 et le double stalle MR-D1 à simple bras, commercialisés depuis le début des années 2010, puis leurs évolutions MR-S2 et MR-D2 sorties en 2018, la firme a dévoilé en 2020 le Gemini, qui reprend de nombreux composants de ses prédécesseurs et notamment le bras à double prise. *« Nos modèles de première génération peuvent bénéficier des dernières évolutions et présenter les mêmes niveaux de performance que les robots récents. Par exemple, il est possible d'adapter simultanément le bras à double branchement, la caméra 3D et le nouvel écran tactile sur les MR-S1 et MR-D1 »*, précise Arnaud Dubosc, responsable commercial et formations robots chez BouMatic. Parmi les dernières évolutions, le constructeur commercialise le logiciel Gemini OneView, qui permet de gérer le robot, ainsi que toutes les performances du troupeau, notamment la gestion du pâturage, sur place grâce à l'ordinateur intégré ou à distance via PC, tablette ou Smartphone. BouMatic est par ailleurs la seule marque à ne proposer qu'un seul niveau de contrat de maintenance, le plus complet. Elle cale les interventions périodiques en fonction du nombre de traites, afin que le coût de maintenance soit en adéquation avec le niveau d'activité.

DAVID LAISNEY

Robot de traite et pâturage

Combiner les deux, c'est possible !

Des vaches hautes productrices, une traite robotisée et du pâturage, c'est possible ! Cela passe par une herbe à la qualité irréprochable et une gestion du pâturage adaptée à la saturation des stalles de robot.



Pâturer avec un robot de traite nécessite une organisation bien pensée afin de maintenir une fréquentation suffisante aux robots. Pour cela, les systèmes de tri sont de précieux alliés en autorisant uniquement la sortie des animaux traits.

Faire pâturer des vaches est conciliable avec le maintien de hauts niveaux de production, à condition de maintenir une part conséquente de ration au bâtiment (au moins la moitié) et d'offrir une herbe de qualité irréprochable à ces animaux à forts besoins. L'herbe pâturée de bonne qualité possède des valeurs alimentaires équivalentes à une ration mélangée à base d'ensilage soit 0,90 à 0,95 UFL/kg MS et de 15 à plus de 20 % de MAT. Cette herbe sera appétente et facilement consommée par les vaches à condition qu'elle ne soit ni trop courte, ni trop longue. On n'hésitera pas à faucher les restes après le passage des animaux pour ne pas pénaliser l'ingestion en fin de parcelle et permettre une repousse d'excellente qualité. Le passage d'un troupeau à haut niveau de production à la traite robotisée impose un enjeu supplémentaire pour la gestion du pâturage qui sera d'autant plus important que les stalles seront saturées. Pourtant, le pâturage fait du bien aux animaux en soulageant les boiteries d'origine infectieuse, en leur procurant une cure de vitamines à moindre coût et en favorisant l'expression des chaleurs et le comportement naturel des animaux. Il fait aussi du bien à l'image des filières laitières, au porte-monnaie grâce à l'abaissement du coût d'alimentation et de mécanisation et à l'éleveur qui apprécie de voir ses animaux au parc. Pâturer efficacement avec le robot est un défi que certains éleveurs relèvent en mettant en place des systèmes de circulation bien pensés et adaptés à leur bâtiment, leur parcellaire et au niveau de saturation des stalles.

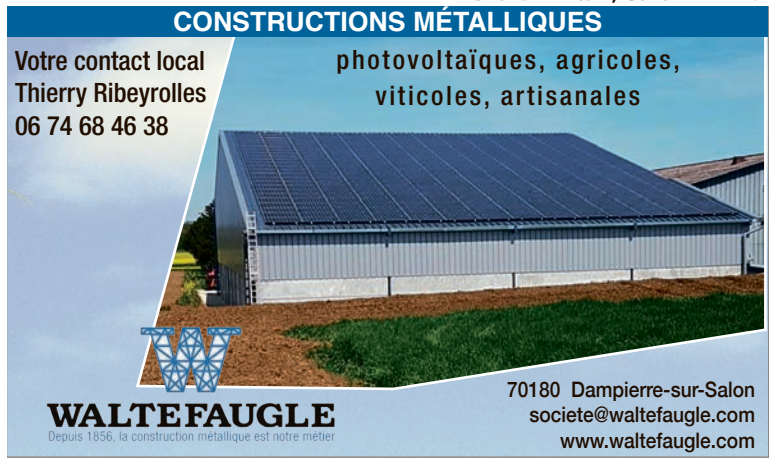
Une organisation bien pensée

Pâturer avec un robot de traite nécessite une organisation bien pensée afin de maintenir une fréquentation suffisante aux robots. Pour cela, les systèmes de tri sont de précieux alliés en autorisant uniquement la sortie des animaux traits. Dans le cas de robots non saturés (jusqu'à 50 VL/stalle), il est possible de valoriser une quantité très intéressante d'herbe pâturée sans porte de tri tout en maintenant le nombre de traite par vache supérieure à deux. Cette méthode consiste à lâcher les animaux deux fois par jour durant quelques heures uniquement.

Des travaux de l'Inrae ont démontré la capacité des vaches à adapter leur comportement au pâturage en réponse à des temps d'accès réduits. Il en est ressorti que les vaches broutent plus efficacement lorsqu'elles savent qu'elles ont un temps d'accès limité à l'herbe. Elles peuvent ingérer jusqu'à 10 kg MS d'herbe en l'espace de 4 heures, à condition de disposer d'une herbe facilement accessible (hauteur herbomètre 10-12 cm en entrée de parcelle et 6 cm en sortie) et d'un complément fourrager en quantité limitée au bâtiment et surtout distribué exclusivement au retour de la pâture.

ANNE BLONDEL-ACSEL, CONSEIL ÉLEVAGE





Boumatic

Acquisition du groupe danois SAC Christensen

Boumatic a officialisé le 18 octobre 2021 l'acquisition de SAC à Steen A. Christensen, petit-fils du fondateur de cette entreprise familiale danoise spécialisée dans la fabrication d'équipements de traite pour les élevages bovins, caprins et ovins. Selon Carsten Nielsen, directeur général de Boumatic Europe, ce rachat offre des opportunités sans précédent en accord avec la stratégie de croissance mondiale de la firme américaine. Il lui permet de renforcer son offre en solutions de traite et lui donne également accès au centre de connaissances laitières Hokofarm Group géré par SAC et basé aux Pays-Bas.

Sur le plan commercial et SAV, Boumatic annonce que le réseau SAC, constitué de près de 100 concessionnaires situés en Europe et en Russie, continuera à vendre et à entretenir les produits. Le groupe américain ne compte pas en rester là et annonce clairement être à la recherche d'acquisitions supplémentaires pour continuer à étendre sa présence, améliorer sa gamme de produits et proposer des solutions toujours plus innovantes au sein de l'industrie laitière.



Boumatic

Boumatic

OneView pilote le robot de traite Gemini


Boumatic

Le robot de traite Boumatic Gemini bénéfice d'une nouvelle interface numérique baptisée OneView facilitant son paramétrage et l'analyse des données recueillies par les capteurs (débit, couleur, conductivité du lait, nombre de cellules…). Accessible depuis l'écran tactile du robot, un PC ou un appareil mobile, cette application web affiche les performances du robot et du troupeau sous la forme de graphiques. Les écrans de diagnostic simplifient l'accès aux données importantes par l'éleveur et le technicien de maintenance. OneView permet aussi de piloter le tri des vaches de manière plus précise. À noter que le robot Gemini profite d'améliorations sur la reconnaissance des trayons et les mouvements du bras, optimisant ainsi les performances de branchement.

DeLaval

Le Roto E100 optimise le confort du trayeur

La gamme de salles de traite rotatives DeLaval s'enrichit du modèle Roto E100 en traite extérieure. Le constructeur met en avant une conception permettant une mise en œuvre de la traite à un seul trayeur. Ce roto à la construction épurée facilite l'entrée de l'animal sur la plateforme et offre à l'opérateur un accès direct à la mamelle. Les zones d'accès (entrée plus large en option) et de sortie ont été optimisées pour accélérer le flux des vaches, le faisceau descend sous le quai pour ne pas freiner la sortie. A son poste, le trayeur dispose d'un pupitre de commandes avec écran pour le pilotage de la plateforme et d'un grand écran tactile pour visualiser le statut de chaque vache sur le roto. Le Roto E100 peut être équipé du faisceau trayeur Evanza lancé en 2019.


Delaval



GEA

Des robots de traite optimisés plus économes



M. Portier

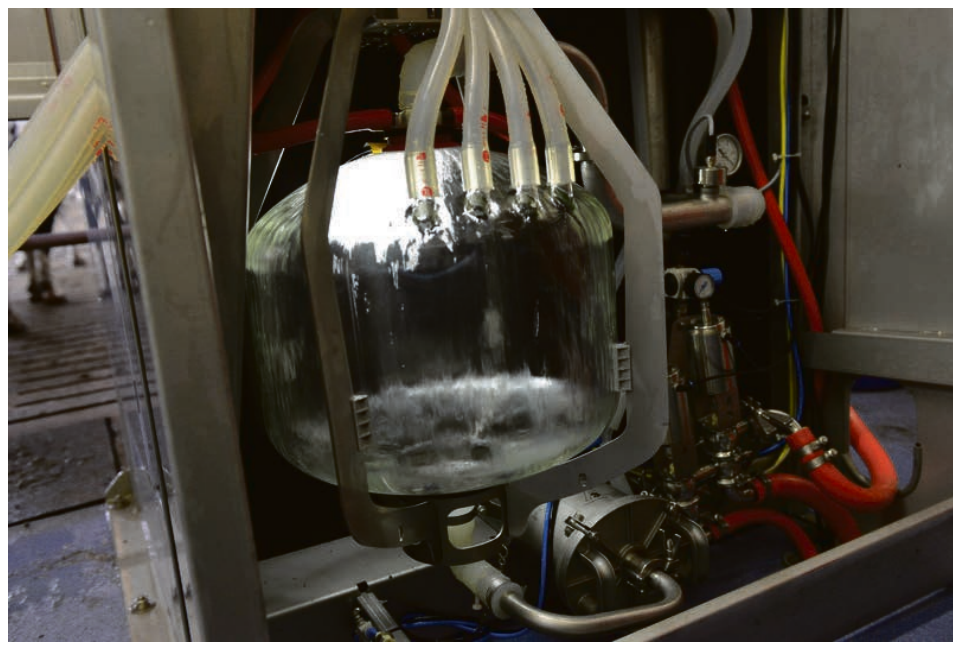
La nouvelle génération du robot de traite DairyRobot R9500 de l'allemand GEA, mais aussi le roto robotisé DairyProQ avec lequel il partage bon nombre d'éléments, bénéficient de plusieurs améliorations permettant au constructeur d'afficher un nombre de traites journalier en hausse et des coûts d'exploitation réduits jusqu'à 35 %. Le dispositif In-Liner Everything du robot GEA assure la mise en œuvre de toutes les étapes du processus de traite en un seul branchement: stimulation, nettoyage/pré-trempage, premiers jets, traite et trempage. La solution de trempage assure à la fois la désinfection du trayon et celle du manchon, permettant d'économiser une désinfection intermédiaire à l'acide peracétique. Par la suite, les gobelets trayeurs et la caméra sont désormais nettoyés simultanément.
La dernière version du programme de gestion du robot accueille un nouveau mode de séparation permettant de traire un groupe de vaches dont le lait est à séparer, sans effectuer de rinçage ou nettoyage entre chaque vache.
Côté maintenance, GEA annonce un allongement des intervalles d'entretien. Le module de traite accueille désormais les capteurs de mesure et d'analyse du lait. L'espace accru pour l'intégration des composants facilite l'accès pour le contrôle et le changement de pièces. Le bras du robot est équipé de nouveaux porte-gobelets limitant l'usure des courroies de la griffe et réduisant les surfaces à nettoyer.
L'unité d'alimentation du DairyRobot R9500 peut recevoir jusqu'à 4 robots, offrant davantage de flexibilité et réduisant les coûts de fonctionnement.
Les automates Monobox, DairyRobot R9500 et DairyProQ déjà en service peuvent accéder à ces nouvelles fonctionnalités au travers de kits de mise à jour.



Lely

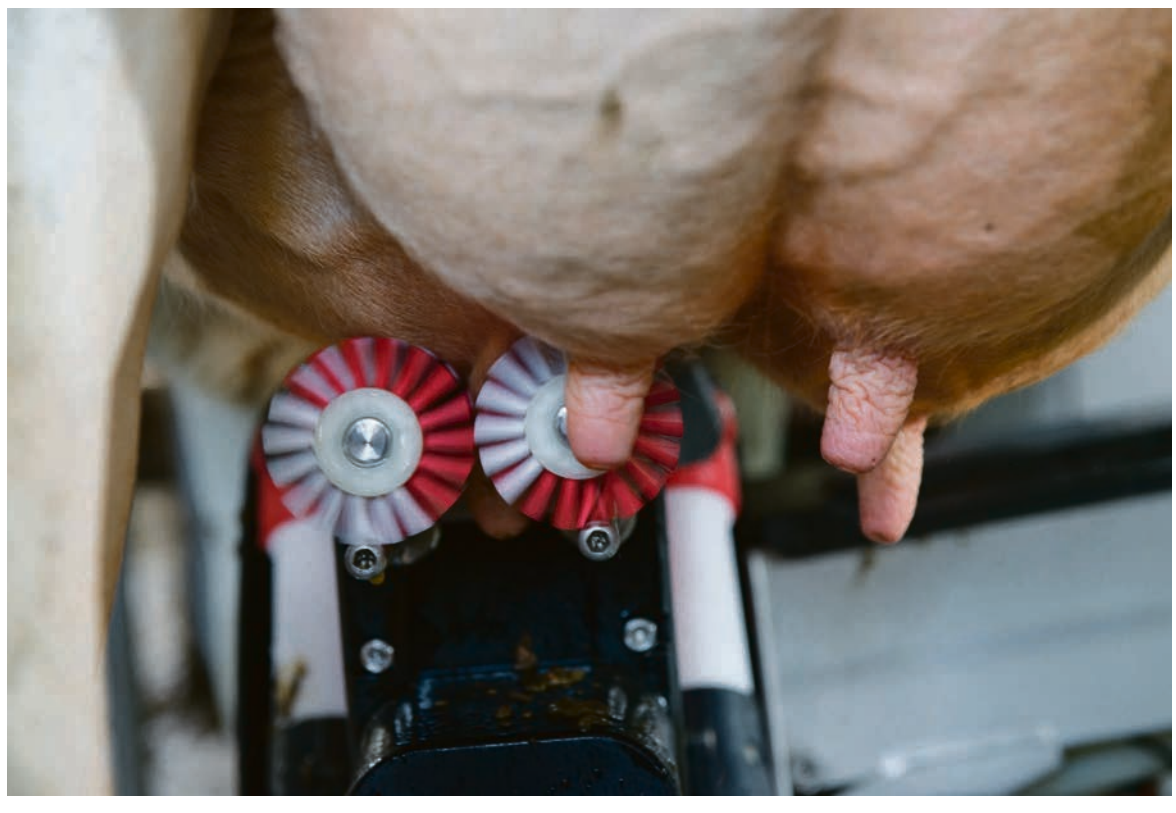
Le robot de traite Astronaut limite les traces de médicaments

Les robots de traite Lely Astronaut A4 et A5 accèdent à une nouvelle fonction de rinçage à l'eau chaude après le passage d'une vache traitée avec un produit huileux, notamment certains antibiotiques. Ce rinçage vient s'ajouter à celui effectué à l'eau froide après chaque vache dont le lait est séparé.
En parallèle, le constructeur annonce le montage en standard du distributeur d'aliment Lely Commodity Feeder sur la stalle des robots Astronaut A5. Cet équipement, qui était auparavant optionnel, permet de mieux valoriser les aliments fermiers. Il est également disponible sous forme de kit de mise à jour pour une installation sur les Astronaut A5 et A4 en service depuis juillet 2013.


Lely

Lely

Un temps de brossage optimisé pour chaque vache


Lely

Pour une traite réussie, la préparation est essentielle. Le brossage nettoie et stimule les trayons. Le brossage avant la traite permet de réduire la bimodalité, c'est à dire le retard de l'éjection du lait, qui peut endommager les tissus du trayon et provoquer une hyperkératose des sphincters. Pour autant, il ne faut pas pénaliser la capacité du robot. Grâce à l'optimisation du temps de brossage, le robot adaptera la durée du brossage à chaque vache. Pour les vaches bimodales, cette durée optimisée permet de réduire le temps de traite et améliore la santé de leurs mamelles.

Alimentation des laitières

Quelles rations avec les fourrages 2021 ?

Si les stocks ne manquent pas cette année, la météo 2021 a tout de même pénalisé les valeurs alimentaires des fourrages. À la veille de l'hiver, les experts d'Acsel Conseil Élevage livrent leurs recommandations pour les rations des vaches laitières.



De la quantité, mais des qualités très variables : c'est ainsi que se caractérisent les fourrages 2021, qui réclament donc de la vigilance.

L'année climatique a été globalement humide et froide. Les conséquences se retrouvent dans la qualité des fourrages récoltés. Au printemps, les créneaux météo adaptés pour la fauche étaient limités. Les ensilages d'herbe récoltés début avril sont bons en valeurs alimentaires. Ensuite, il y a eu des températures basses, voire des gelées. La minéralisation des sols a été stoppée. Cela se retrouve dans les valeurs azotées de tous les types d'herbes. La pluie a limité les fauches sauf pendant le week-end du 8 mai. Les premières coupes faites tardivement sont faibles en digestibilité donc en énergie. Les récoltes d'été et d'automne sont plus riches en azote. Les foins sont moyens en valeurs nutritives, bons en sucre mais faible en digestibilité et en azote. Les regains sont hétérogènes, plutôt moyens à faible. Peu de différences entre les foins séchés au sol et ventilés car les dates de coupes sont les mêmes sauf dans quelques cas. En revanche les stocks sont là. Les méteils protéagineux ont été ensilés tardivement.

Ajuster la production au potentiel des fourrages

Pour les maïs, les dates de récolte et les valeurs dépendent des dates de semis. Ceux de début avril ont des bons rapports grain / plante, avec de l'amidon et des matières sèches correctes. Pour les semis de fin mai et juin, les récoltes sont tardives, il y a moins d'amidon à cause des floraisons qui se sont faites dans la période chaude de mi-août. La minéralisation faible dans l'été pénalise aussi la teneur en matière azotée des ensilages de maïs. Toutefois, en fonction des zones et des indices des maïs, les valeurs sont variables et méritent une analyse pour être sûr de calculer correctement les rations. Globalement les fourrages 2021 sont faibles en azote et les compléments sont chers. Il est donc important de fixer un niveau de production du lait en fonction de ses fourrages. Les valeurs des foins permettent de faire 16 à 18 kg de lait. Si possible, nous conseillons de mettre jusqu'à 50 % de regain si disponible pour limiter les achats de tourteaux. Attention au dépassement de production, les quotas de plaques vertes autorisés seront dépassés avec plus de lait produit cet été.

Manque de digestibilité

Les herbes sont moyennes en digestibilité. La matière azotée est inférieure à la normale. Les maïs ont une digestibilité moyenne à bonne, malgré des taux d'amidon bien supérieurs à 2020 (souvent au-delà de 35 %). La faible teneur en MAT des maïs (fréquemment inférieure à 7 %) explique en partie ce manque de digestibilité. Globalement, on observe des grains bien éclatés (stades de récoltes plus faciles à gérer que les dernières années). Les taux d'amidon sont donc à surveiller dans les rations avec plus de 80 % de maïs. Pas utile de rajouter des céréales. Mais un ajout de maïs épi (ou grain) peut améliorer le niveau énergétique si le pourcentage d'herbe est supérieur à 40 %, ou pour des maïs qui ont subi les inondations estivales ou de la verse et donc faibles en grain.

L'apport de fibres supplémentaires est à raisonner en fonction du taux de cellulose et de NDF de la ration (pas nécessaire à partir de 38 % de NDF). Dans l'ensemble, il y a un risque de manque d'azote ruminal, le tourteau de soja est donc bien adapté. Un ajout d'urée dans le correcteur peut améliorer les processus de digestion. Pour les filières alimentation France ou sans OGM, le colza reste une valeur sûre, mais la disponibilité est plus limitée. La drêche de brasserie est un coproduit utile, mais il faut surveiller le prix et le niveau de PDI de la ration. Si vous avez du regain, c'est l'année pour l'utiliser dans les rations des vaches afin d'améliorer l'autonomie en protéines.

Dans la mesure du possible, toujours réaliser une transition de trois semaines à l'ouverture d'un nouveau silo et assurer la préparation au vêlage. Les animaux sont en état grâce aux bonnes conditions de pâturage de cette fin d'été. Les risques d'acétonémie sont importants. L'ajustement des rations avec les conseillers Acsel vous assure un calcul adapté à vos objectifs et vos potentiels de fourrages, en toute indépendance.

ANNE BLONDEL ET JÉRÔME BONIN,
ACSEL CONSEIL ÉLEVAGE

Lely L'application Horizon remplace le T4C

Développée en collaboration avec une centaine d'éleveurs dans sept pays, l'application de gestion de l'élevage Lely Horizon prend la suite de l'actuel T4C. Accessible depuis le PC ou un appareil mobile, cette plateforme numérique s'adresse notamment aux utilisateurs de robots de traite Astronaut et d'alimentation Vector, mais elle centralise plus globalement l'ensemble des données issues des équipements Lely présents sur la ferme. Elle est également ouverte aux partenaires de l'élevage, après validation du chef d'exploitation, lui permettant par exemple de synchroniser les informations sur les vêlages et les inséminations entre les applications et de limiter les saisies. Cette interface facilite le travail de l'éleveur, grâce à une présentation des données via des tableaux de bord personnalisés et à des plannings résumant les routines. Lely valorise la puissance de ses algorithmes pour offrir des prévisions de performance ou pour détecter de manière très précoce les problèmes comme l'acétonémie.



Lely

Colza

Bien raisonner la fertilisation azotée

L'implantation des colzas est dans l'ensemble une réussite. La culture a profité de ce début de cycle et obtenu des végétations aériennes correctes. Cette biomasse est un bon indicateur de la quantité d'azote absorbée et permet d'ajuster la fertilisation au printemps. Pour bien estimer cet azote absorbé, il faut réaliser des pesées de biomasse à l'entrée et à la sortie de l'hiver.

Comme chaque année, mais de façon encore plus importante cette campagne, toute erreur de pilotage aura un impact fort sur le résultat économique de la culture.

Une sous-fertilisation entraînera une perte de rendement synonyme de manque à gagner qui, aux cours actuels de vente, peut être très impactant.

Une sur-fertilisation entraînera une augmentation des charges non bénéfique, voire néfaste (verse, baisse des teneurs en huile). Le colza a la capacité de mettre en réserve l'azote dans ses organes pendant l'automne puis de le remobiliser dès la reprise de végétation au printemps.

Ainsi, un gros colza aura absorbé plus d'azote qu'un petit colza et la dose à lui apporter au printemps sera réduite pour un même objectif de rendement. Lors d'hivers rigoureux, le colza peut perdre des feuilles de façon plus ou moins importante. La réalisation d'une double estimation de la biomasse à l'entrée et à la sortie de l'hiver est fortement conseillée pour connaître cette perte en feuilles.

La moitié de la quantité d'azote contenue dans ces feuilles tombées au sol sera remobilisée au printemps pour le colza. C'est autant de fertilisant azoté à apporter en moins.

Réaliser des pesées représentatives

Pour les semis au semoir céréales avec un écartement inférieur à 30 cm, les pesées aux champs doivent être réalisées sur plusieurs placettes de 1m², représentatives de la parcelle en évitant les bordures et pointes.

Le principe est de couper des pieds de colza au ras du sol. Les feuilles de colza doivent être sèches et sans terre.

La biomasse prélevée est pesée en frais et le poids exprimé en kg/m². Lorsque la parcelle est hétérogène, il est recommandé de réaliser 4 prélèvements, en s'efforçant de positionner les placettes sur des zones représentatives.

Pour les semis au semoir de précision avec un écartement plus large, il est recommandé de faire le prélèvement sur une portion de rang, sur 2 rangs contigus de 1 m.

Le poids frais obtenu représentera 1m² pour un écartement de 50 cm.

Pour un écartement de 45 cm, il faudra multiplier le résultat par 0,9. Les mesures de la biomasse permettront d'utiliser la Réglette Azote Colza® ou tout autre outil de calcul pour calculer la dose totale d'azote à apporter au printemps.

Mathieu Dulot – Terres Inovia

Terres Inovia est partenaire de nombreux opérateurs qui proposent des services de conseil sur la fertilisation azotée (Airbus avec Farmstar, Wanaka avec Agro-rendement, …) ou a minima une estimation de biomasse (Yara avec Image IT et N-Pilot).



Mathieu Dulot

Pesée réalisée le 10 novembre. Il est important de les effectuer en évitant les bordures et les pointes.

Céréales

Les biennales de l'innovation céréalière avec Arvalis

Arvalis - Institut du végétal organise la troisième édition de Phloème *«Les biennales de l'innovation des systèmes céréaliers»* les 25 et 26 janvier 2022 à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris. L'ambition est de contribuer concrètement à la transition agro-écologique des systèmes céréaliers pour une agriculture rentable, durable et soucieuse des attentes sociétales.



Phloème est l'évènement consacré aux innovations en matière céréalière.

L'activité des céréaliers et plus généralement la conduite des grandes cultures s'exercent dans un champ de contraintes de plus en plus dense (réglementation, changement climatique, accès aux marchés, compétitivité), auquel s'ajoutent de nouvelles demandes sociétales : assurer la qualité des produits mais aussi préserver la qualité de l'environnement, le tout dans un marché international ouvert et très concurrentiel.

Phloème 2022 se nourrira des succès de la précédente édition et apportera des réponses concrètes et des pistes prometteuses, pour une agriculture encore plus performante et durable à travers quatre sessions plénières et deux sessions thématiques, des espaces dédiés aux posters, une remise de prix de la thèse la plus prometteuse, ainsi que le forum des possibles. En tant que forum de rencontres et d'échanges sur les céréales et les systèmes de grandes cultures qui fera le point sur les principales avancées pour les filières, les consommateurs et les citoyens, Phloème accueillera des participants du milieu scientifique, de l'enseignement, du développement, les entreprises des filières, du négoce, et plus largement, tous ceux, issus du secteur agricole ou non, qui souhaitent s'informer sur les innovations de la filière.

Communiqué

www.phloeme.com

Revenus des exploitations laitières

Un contexte 2021 exceptionnel mais éphémère

Les équipes Inosys Réseau d'élevage bovin lait Franche-Comté et Galacsy pour la Bourgogne se sont associées pour effectuer un travail de prévision de revenus des exploitations laitières. Leurs simulations portent sur trois cas-types représentant les principaux systèmes lait conventionnel de la région. L'objectif est de dégager des tendances d'évolution.



Les élevages laitiers de Bourgogne Franche-Comté sont dans une conjoncture encourageante mais où la prudence face à l'avenir doit être privilégiée.

Cas n° 1 : 2021 apparaît marquée par une forte hausse des produits tirée notamment par l'atelier culture dans les systèmes lait/céréales. Avec une hausse des rendements et des prix, couplée à des transferts de surfaces fourragères en culture de vente, le chiffre d'affaires de ces exploitations a été conforté. L'activité d'élevage n'est pas en reste grâce au prix du lait qui poursuit sa consolidation. À noter que la prévision de + 10 €/1 000 l sur le prix cache des situations très variables selon les laiteries et leurs débouchés (de 0 à + 15 €). Le volume de lait produit stable résulte d'une productivité en baisse (récoltes fourragères 2020 déficitaires en quantité et qualité) compensée par des augmentations d'effectifs en vaches laitières. Le produit viande bénéficie d'une certaine reprise des cours des réformes. Dans cette tendance générale très positive, les systèmes les plus céréaliers présentent les plus fortes progressions en 2021. À noter que l'écart de produit entre les deux années est sans doute amplifié par la non prise en compte des aides « sécheresse » en 2020 (trop délicates à estimer). *(Voir tableau n° 1)*

Cas n° 2 : une augmentation globale des charges est observée, en lien essentiellement avec les charges de structure. Le poste carburant connaît la plus forte augmentation (+24 %), mais l'ensemble des autres postes est également orienté à la hausse (entretien, travaux tiers…). La relative stabilité des charges opérationnelles permet de compenser (un peu) ce dérapage des charges de structure. Seul le poste engrais connaît une baisse notable (hypothèse d'achat d'engrais en morte-saison fin 2020). La situation fourragère est mitigée : le 1er semestre a subi les déficits 2020, alors que l'été a été particulièrement propice à la pousse de l'herbe. Les troupeaux ont consommé du maïs de qualité médiocre sur les trois quarts de l'année, entraînant des consommations soutenues de concentrés. Heureusement, l'explosion des cours des aliments n'impacte que les 4 derniers mois de 2021. *(Voir tableau n° 2)*

Cas n° 3 : Finalement, 2021 affiche une progression nette de l'EBE, d'autant plus marquée que la part de cultures pèse dans le système. Le gain d'efficacité (EBE/Produit) est lié à l'augmentation de la rentabilité de l'atelier cultures et au transfert de surfaces fourragères en cultures de vente (maïs non ensilé). La rentabilité de l'atelier lait est en revanche moins bonne qu'en 2020 avec une stagnation de la marge brute en €/1 000 l malgré un prix du lait en hausse. Il convient de modérer ces prévisions enthousiastes :

- l'augmentation de l'EBE ne se reporte pas en totalité sur le revenu disponible en raison de la hausse des investissements d'équipement sur 2018 et 2020 (annuités en cours de remboursement sur 2021). Ces investissements engagés les années passées continueront à peser sur les résultats des futurs exercices
- les excédents dégagés en 2021 sont les premiers à venir enfin renflouer les trésoreries creusées par les années 2015-2016
- la prévision 2022 sera tout autre : les prix des engrais, aliment et carburant sont actuellement au plus haut, et impacteront fortement la prochaine campagne
- les cours de l'acier, du bois, influencent déjà les coûts d'investissements. Tout projet pèsera fortement avec des besoins accrus de financement. Ces résultats ont été calculés sur des cas-types cohérents et optimisés. Les « vraies » exploitations subissent souvent des imprévus ou des dérapages sur certains postes qui limitent les gains obtenus. *(voir tableau n° 3)*

TABLEAU 2

	Lait spécialisé plaine & vallée		Lait céréales plaine & vallée		Lait céréales plateau	
	2021	Évolution 2020/2021	2021	Évolution 2020/2021	2021	Évolution 2020/2021
Charges opérationnelles (€)	111 223	+3 %	189 172	-1 %	186 296	-3 %
dont concentrés et fourrages achetés (€)	55 469	+7 %	75 761	+3 %	51 286	+6 %
dont engrais, semences et traitements (€)	21 658	-8 %	63 872	-9 %	101 873	-9 %
Charges de Structure (€)	103 515	+5 %	208 043	+9 %	221 013	+16 %
dont carburant (€)	10 157	+24 %	20 579	+24 %	22 900	+24 %

TABLEAU 3

	Lait spécialisé plaine & vallée		Lait céréales plaine & vallée		Lait céréales plateau	
	2021	Évolution 2020/2021	2021	Évolution 2020/2021	2021	Évolution 2020/2021
Excédent brut d'exploitation (€)	133 604	+7 %	200 322	+26 %	224 504	+60 %
EBE/Produit (%)	38	+1 point	35	+4 points	36	+9 points
Revenu disponible / UMO (€)	31 772	+14 %	38 267	+52 %	42 412	+238 %

TABLEAU 1

	Lait spécialisé plaine & vallée		Lait céréales plaine & vallée		Lait céréales plateau	
	2021	Évolution 2020/2021	2021	Évolution 2020/2021	2021	Évolution 2020/2021
Volume de lait commercialisé (l)	653 400	0 %	981 000	0 %	547 500	0 %
SAU (ha)	115	-	233	0 %	335	-
dont cultures de vente (ha)	12	+46 %	96	+4 %	235	+1 %
Nombre d'UMO	2	-	3,5	0 %	3	-
Produit Brut (€)	349 622	+5 %	597 538	+10 %	631 813	+21 %
dont lait (€)	248 292	+3 %	362 970	+3 %	213 525	+3 %
dont viande (€)	37 934	+3 %	31 780	+4 %	23 555	+3 %
dont cultures (€)	18 498	+125 %	137 405	+48 %	300 818	+52 %

NB: L'écart de produit entre les 2 années est sans doute amplifié par la non prise en compte des aides "sécheresse" en 2020 (trop délicates à estimer).

FRANCK LAVEDRINE, ÉQUIPE INOSYS FRANCHE-COMTÉ – GALACSY EN PARTENARIAT AVEC LA DRAAF BFC, LES CONSEILLERS DES ENTREPRISES DE CONSEIL EN ÉLEVAGE ET DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Démonstration

Massey Ferguson à la rencontre des agriculteurs

Avec ses évènements « MF Expérience Tour » qui sillonnent l'Europe, Massey Ferguson va à la rencontre des agriculteurs en partenariat avec ses concessionnaires. La semaine dernière, le constructeur de Beauvais a fait étape à Dole.



Ces rencontres permettent des temps d'échanges longs, comme ici sur le pôle récolte.

Depuis 2018, Massey Ferguson a réduit sa présence sur les salons professionnels avec des plus petites surfaces consacrées et moins de matériels déplacés. Avec la volonté de se rapprocher des utilisateurs, une tournée à l'échelle européenne sillonne les pays afin de présenter l'ensemble de la gamme et services. Durant une semaine, les infrastructures d'accueil et les machines sont installées sur des sites à proximité des autoroutes pour faciliter l'accès dans un rayon de 150 à 200 km. Des sessions de 40 à 50 agriculteurs clients ou non de la marque et invités par les concessionnaires sont programmées sur des demi-journées. La semaine dernière, l'évènement Massey Ferguson se situait près de Dole, dans le Jura, en partenariat avec les concessionnaires de l'Est : Avenir Motoculture, les Ets Mortier, Brun, Vallet, Agrimeca et EMC2-C4M. *« En trois ans, la France a accueilli 14 étapes du MF Expérience Tour. Chaque étape rassemble entre 250 et 300 agriculteurs »* explique Yoann Marchand, responsable de la promotion des ventes chez le constructeur des Hauts-de-France. *« L'ensemble de notre gamme est représenté par au moins une machine et les agriculteurs apprécient ces temps d'échange d'une demi-journée avec la vingtaine de collaborateurs Massey Ferguson présents et les distributeurs »*.

Informations et essais

Pratiquement, huit ateliers sont proposés aux visiteurs, certains informatifs, d'autres dynamiques. Encadrés par les équipes du constructeur, les agriculteurs passent d'atelier en atelier tous les quarts d'heure.
Les ateliers financement Agco Finance, pièces détachées Agco Parts, solutions MF Technologies (guidage, connectivité, terminaux…) sont complétés par des ateliers dynamiques. À côté du pôle d'exposition récolte avec la gamme fenaison et la moissonneuse-batteuse Idéal, deux pistes permettent aux intéressés d'essayer des tracteurs de petites et grosses puissances, ainsi que les chargeurs télescopiques.
Les pneus Trelleborg, partenaires de cette opération, complètent les thèmes proposés.

Les nouveaux MF 6S et 7S présentés

Les visiteurs ont pu découvrir et essayer les nouveaux MF 6S et 7S qui remplacent les MF 6700S et MF 7700S. Ils reprennent le nouveau capot et la cabine gris clair, inaugurés par les MF 8S. Cette dernière reçoit jusqu'à 16 projecteurs à leds. L'efficacité de la climatisation a été améliorée et l'insonorisation ramenée à 70 dBA. Quatre niveaux de finitions sont proposés : Essentiel, Panoramique, Efficient, Exclusive, l'accoudoir multifonction des MF 8S étant proposé sur ces deux dernières.
La gamme MF 6S est composée de 5 modèles qui adoptent un moteur Agco Power 4 cylindres de 4,9 l développant de 135 à 180 CV, la puissance donnant la terminologie du modèle, complétés par un *boost* de 15 à 20 CV. Les 4 modèles MF 7S disposent d'un 6 cylindres 6,6 l, pour une puissance de 155 à 190 CV, avec une surpuissance de 20 à 30 CV.
Le constructeur a annoncé l'arrivée d'un cinquième modèle qui complète la gamme vers le haut : le MF 7S.210 de 210 CV (220 CV avec le boost) et disponible uniquement avec la transmission Dyna-VT. Pas de changement du côté de la transmission semi-powershift Dyna-6 Super Eco qui offre 6 rapports sous charge et 4 gammes robotisées.
En revanche, la transmission à variation continue Dyna-VT Super Eco dispose d'un nouveau mode de conduite permettant de passer du mode levier au mode pédale sans action particulière.
Également visible à Dole, la gamme MF 8S, commercialisée l'an dernier, est complétée par deux nouveaux modèles : MF 8S.285 et 8S.305 et par l'arrivée de la transmission à variation continue Dyna-VT Super Eco, disponible sur l'ensemble des modèles.

Des professionnels à votre service

feder élevage
LA SAISON DES VÊLAGES DÉBUTE, ÊTES-VOUS PRÊT ?
Aliments diététiques
Tondeuse ,gant de vêlage, pistolet drogueur, seringue aiguille, vêleuse, cordes, écorneur, pâte à écorner …
Delphine BUISSON **06 84 63 92 41** - Laurent DUVAL **06 86 93 24 36**
ZI rue de l'Oze - 21150 Venarey les Laumes - **03 80 89 59 00**

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Sécurité

Des stages de conduite d'engins agricoles

Près de 1 000 accidents ont impliqué un tracteur agricole, dont un sur deux pendant la moisson, selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière. Les situations à risques sont en effet nombreuses, c'est la raison pour laquelle les centres Centaures et Groupama proposent des stages de conduite d'engins agricoles.



Les situations de danger potentiel aux commandes d'engins agricoles sont passées en revue lors de ces formations.

Jean-Luc Regard, directeur opérationnel Centaure Grand Est explique : *« Pour réduire le nombre d'accidents et sensibiliser les exploitants agricoles à ces risques, Centaure Grand Est, filiale de Groupama, propose depuis 2 ans une formation spécialement conçue pour la conduite d'engins agricoles. Sur une journée, des cours théoriques portant sur la réglementation sont complétés avec des exercices pratiques de conduite à bord de tracteurs, spécialement loués à cette occasion sur les sites Centaure de Gevrey-Chambertin (21) et de Phalsbourg (57) »*. La nouvelle campagne de formation s'étale sur 3 mois du 1er décembre 2021 au 24 février 2022. Les inscriptions peuvent se faire par téléphone au 03 80 34 17 77 ou sur internet www.grand-est.centaure.com. *« Les sessions de formation*, ajoute Jean-Luc Regard, *sont organisées par groupe de 8 stagiaires maximum pour créer un esprit d'équipe. La formation commence toujours par un tour de table afin de permettre à chacun de partager ses expériences. Le but de cette formation est de sensibiliser et de permettre l'acquisition des bonnes pratiques pour éviter les situations accidentogènes »*. Ce dispositif concerne les agriculteurs, les salariés agricoles et les utilisateurs d'engins par les collectivités locales.

À partir de 16 ans

Pour renforcer la prévention, les jeunes utilisateurs d'engins agricoles sont concernés dès 16 ans. Le planning des sessions de formation débutera le 1er décembre 2021 sur le site de Gevrey-Chambertin en Côte-d'Or. Le coût de la journée de formation, fixé à 320 euros HT, fait l'objet d'une participation financière à hauteur de 50 % par les Caisses locales de Groupama Grand Est dans le cadre des actions de prévention proposées à leurs sociétaires. *« En complément des formations auto et moto dispensées par Centaure,* précise le directeur opérationnel Centaure Grand Est, *cette formation nous permet d'apporter une réponse complète à tous les usagers de la route. Grâce au module «Conduite engins agricoles», les exploitants agricoles bénéficient de conseils pour prévenir les risques routiers associés à la conduite d'un tracteur ou ensemble agricole ». « La prévention fait partie de l'ADN de Groupama,* ajoute Jean-Louis Stémart, vice-président de Groupama Grand Est. *La formation Centaure « Engins agricoles » est un moyen concret pour sensibiliser nos sociétaires à la prévention routière, y compris dans le domaine agricole et en particulier pour les plus jeunes, dès 16 ans ! ».*

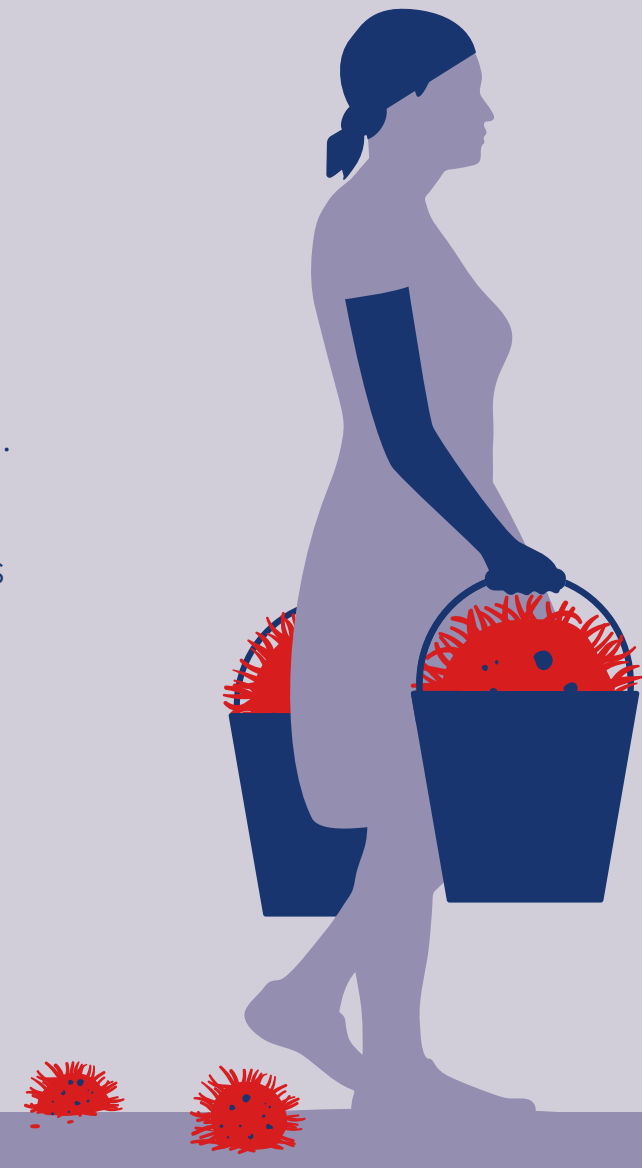
GROUPAMA

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

LA PESTE PORCINE AFRICAINE TUE LES PORCS

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles.



Éleveurs protegez vos animaux

RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

Déclarez immédiatement tout cas suspect (vivant ou mort) à votre vétérinaire sanitaire.

Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.

Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.

Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine.

Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers.

Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas nécessaire.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

Messages et visuels adaptés de la campagne *La PPA tue les porcs* de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).
Cette campagne est cofinancée par l'Union européenne

Cofinancé par
l'Union européenne

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 23/11/2021

Commentaire

Effectif global : 1017
Taux de vente : 97%
Apports satisfaisants.

BROUTARDS : L'offre est plus importante, mais la totalité des lots trouve rapidement preneur. Les besoins italiens continuent d'assurer la majeure partie des débouchés, complétée par des besoins Allemagne et Pays Tiers dans les lots vaccinés FCO 4/8 suppérieurs à 60 jours. Quelques besoins pour la France permettent d'écouler les lots non vaccinés, mais les acheteurs les trient sur la qualité.

LAITONNES / GENISSES : toujours autant de besoins.Cours facilement reconduits.

VACHES /GENISSES 30 MOIS : Un marché de saison. Les éleveurs font le tri avant de rentrer les animaux ce qui explique la hausse des effectifs ces dernier marchés. Les acheteurs sont présents avec toujours autant de besoins. Les cours sont reconduits voir à la hausse dans certaines catégories.

TAUREAUX : cours reconduits.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 689 - Vente : 96%*
M	U	200-250	3,35€	3,35 €	3,35€	+0,29
		250-300	2,83 €	2,99 €	2,95 €	+0,03
		300-350	2,76 €	2,94 €	2,84 €	+0,07
		350-400	2,69 €	2,89 €	2,76 €	+0,04
		400-450	2,58 €	2,75 €	2,69 €	-+0,02
		450-500	2,57 €	2,67 €	2,64 €	+0,08
	R	200-250	2,86 €	2,94 €	2,93 €	-
		400-450	2,63 €	2,63 €	2,63 €	-0,01
F	U	300-350	2,74 €	2,81 €	2,78 €	-0,02
		350-400	2,58 €	2,74 €	2,67 €	-0,02
	R	200-250	2,71 €	2,71 €	2,71 €	
		250-300	2,80 €	2,80 €	2,80 €	+0,07
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif: 53 - Vente : 94%*
	U	300-350	2,56 €	2,65 €	2,764 €	-
		350-400	2,60 €	2,60 €	2,60 €	-
		400-450	2,42 €	2,55 €	2,46 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 283 - Vente : 94%*
M	U	+ 500 kg	1,91 €	2,01 €	1,95 €	+ 0,01
	E	- 5 ans	2,70 €	2,85 €	2,79 €	+0,02
		5 à 10 ans	2,68 €	2,70 €	2,69 €	-0,20
	U	- 5 ans	2,15 €	2,64 €	2,30 €	-0,02
		5 à 10 ans	2,12 €	2,57 €	2,26 €	+0,03
		+ 10 ans	1,92 €	2,20 €	2,06 €	+0,07
	R	- 5 ans	1,77 €	2,15 €	2,05 €	-0,04
		5 à 10 ans	1,62 €	2,14 €	2,02 €	+0,08
		+ 10 ans	1,72 €	1,91 €	1,81 €	+0,01
	U	24 à 36 mois	2,18 €	2,66 €	2,41 €	-0,13
	R	24 à 36 mois	2,01 €	2,17 €	2,09 €	-0,11

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 17/11/2021

Commentaire

Effectif global : 404
Taux de vente : 89%
Broutards : volume important ce matin, la baisse se justifie par l'apport en majorité de veau non vacciné FCO ne permettant pas l'export, La qualité des animaux exportable est néanmoins au rendez vous et les cours sont péniblement reconduits du principalement à une sortie plus importante. Laitonnes : Cours reconduits dans les femelles valablement vaccinées.

Vaches/Génisses: Apports plus importants cours reconduits vente rapide.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:1249 - Vente : 90%*
M	U	250-300	2,74 €	2,88 €	2,85 €	-0,03
		300-350	2,59 €	2,79 €	2,72 €	-0,07
		350-400	2,61 €	2,64 €	2,62 €	-
		400-450	2,61 €	2,77 €	2,64 €	-
F	U	300-350	2,57 €	2,80 €	2,75 €	-
	R	250-300	2,36 €	2,79 €	2,61 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:155- Vente : 88%*
	U	+ 500 kg	1,93 €	2,02 €	1,97 €	-
	U	- 5 ans	2,05 €	2,54 €	2,27 €	-
		5 à 10 ans	1,95 €	2,56 €	2,13 €	-
		+ 10 ans	1,95 €	2,25 €	2,11 €	-
	R	+ 10 ans	1,46 €	1,94 €	1,84 €	-
	E	24 à 36 mois	4,24 €	4,24 €	4,24 €	-
	U	24 à 36 mois	2,37 €	2,68 €	2,52 €	-

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 22/11/2021

Bovins : 292

Broutards :	**(250 - 410 kg)**	**690 - 1220**	**2,66 - 3,22**
Broutards :	**(415 - 460 kg)**	**1110 - 1220**	**2,64 - 2,70**
Laitonnes :	**(305 – 320 kg)**	**850 - 990**	**2,77 - 3,07**
Laitonnes :	**(330 - 380 kg)**	**920 - 1040**	**2,74 - 2,82**
Vaches légères :		**850 - 1330**	
Vaches entre deux :		**1360 - 1510**	
Vaches lourdes :		**1550 - 1810**	

Apports de bonne qualité en broutards avec de nombreux limousins qui font progresser la cotation. On notera que les charolais sont également plus recherchés cette semaine. Vente globale dans l'ensemble de la catégorie.
Sorties plus importantes en femelles dues en partie à la présence de plusieurs lots de limousine. Cours en hausse également. Aucun invendu.
En vaches la demande est toujours présente mais la préférence s'oriente sur les sujets qualifiés IBR. Tarifs inchangés.
NB : Prochain marché limousins programmé pour le 13 Décembre. Pensez à annoncer vos animaux le plus tôt possible pour une bonne organisation.
Bovins gras : 12
Vaches de viande : 4,14 à 4,30 € kg de viande.
Placement régulier à des tarifs stables.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les apports augmentent sensiblement cette semaine. Les acheteurs sont présents mais trient davantage face à ces volumes plus importants. Le placement reste tout de même fluide. Les bons lots valablement vaccinés tirent leur épingle du jeu car ils s'ouvrent davantage de débouchés, en complément de l'Italie. Les autres trouvent preneur pour l'engraissement en France mais sur des achats plus sélectifs. En femelles, les cours plafonnent mais se tiennent à un très bon niveau.
Gros bovins maigres : Les volumes s'étoffent à l'approche de l'hiver mais trouvent toujours facilement preneurs. Même si le tri est un peu plus important, la demande reste forte et les acheteurs sont mobilisés ce qui permet de facilement reconduire les cours voire de gagner quelques centimes.
Boucherie : Les acheteurs sont toujours présents avec des besoins réguliers, en complément des concours de fin d'année qui commencent. Les volumes sont stables voire en retrait, ce qui facilite les échanges. Les cours sont globalement fermes, voire de nouveau haussiers, notamment en viandes d'entrée de gamme.
Veaux : Le commerce reste atone, les volumes s'écoulent tant bien que mal dans une ambiance très calme. Le léger mieux observé la semaine dernière en croisés supérieurs se poursuit sur certaines places tandis que le placement reste difficile sur d'autres. Les cours sont globalement reconduits en toutes races et catégories. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité se stabilise.
Ovins : En agneaux, les cours restent fermes à haussiers en toutes catégories face à une offre toujours insuffisante. Sur le bassin aveyronnais, les sorties d'agnelets sont conséquentes mais la marchandise s'écoule facilement à des prix fermement maintenus. En brebis, les ventes demeurent actives et totales.

22 NOVEMBRE 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : toujours bonne fermeté du marché en JB, et manque d'offre persistant. Bonne recherche dans les femelles, mais manque de revalorisation des prix, pourtant indispensable plus encore avec hausse des intrants.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits, et le marché reste très fluide, avec une demande soutenue !

POLITIQUES

Dans le cadre des discussions sur le prochain **Plan Stratégique National PAC**, l'Etat et les régions se sont entendues sur plusieurs points. Ainsi, un accord est trouvé sur les transferts de budget, de l'Etat aux régions, pour assumer le cofinancement et l'ensemble de l'instruction des aides du 2ème pilier (hors surfaciques). Des points de consensus ont aussi été trouvés sur la définition de l'actif qui devra « être en âge inférieur ou égal à 67 ans » (âge légal de départ à la retraite à taux plein), et « être adhérent à une assurance contre les accidents du travail (Atexa) ».

SANITAIRE

Dans le cadre de la surveillance sanitaire régulière des élevages, **un cas de brucellose bovine** vient d'être confirmé le 9 novembre sur une exploitation de Haute-Savoie. Conformément aux règlements et arrêtés ministériels en vigueur, la brucellose étant une maladie à éradication obligatoire, dont la France est officiellement indemne depuis 2005, l'ensemble des bovins du cheptel contaminé devra être abattu. La souche correspond à celle déjà identifiée lors de la résurgence de 2012, et dans les populations de bouquetins depuis. Les travaux sur la contamination par la faune sauvage sont en cours, tandis que le recensement des cheptels en lien épidémiologique est finalisé.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

L'interprofession vient de diffuser un document, adressé à l'ensemble des fédérations et Comités Régionaux, explicitant les dispositions concernant la restauration collective, publique et privée, en vue des échéances posées par la loi « Climat ». Début 2024, les viandes durables et de qualité devront représenter 60% des volumes, et 100% en restauration collective gérée par l'Etat. Reconquérir la RHD par les viandes locales, c'est aussi un pan important du Plan de Filière !

FOCUS

Bruxelles a présenté mi-novembre son règlement visant **à lutter contre la déforestation importée,** notamment pour la viande bovine où les importateurs devront remplir une déclaration de conformité garantissant que les viandes ne sont pas issues de la déforestation. Mais cela sans impose run système de traçabilité individuelle du bovin de la naissance à l'abattage, pourtant obligatoire dans l'UE! De nouveau, les mesures miroirs visant à imposer nos règles de traçabilité restent essentielles à obtenir !

EN REGION

Une **nouvelle réunion d'information** FNB sur la mise en œuvre de la contractualisation se tiendra cette semaine, organisée cette fois par la Section bovine de l'Yonne. L'objectif pour la FNB est d'apporter aux éleveur,s en lien avec les Sections bovine,s le maximum d'éléments pratiques pour rédiger leurs propositions de contrats vers leurs acheteurs, et utiliser les leviers de la loi EGALIM 2 pour une nouvelle formation du prix, initiée par le producteur sur base des coûts de production.

FAIT DE LA SEMAINE

De premières propositions de contrats circulent sur le terrain, émanant de la part de quelques acheteurs, selon les informations qui nous remontent.
La FNB appelle les éleveurs à se garder de signer de tels documents, qui cherchent à prendre de court les producteurs. De plus, conformément à la loi, c'est de l'éleveur que doit venir la proposition initiale de contrat, construite à partir des indicateurs qu'il a choisi.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

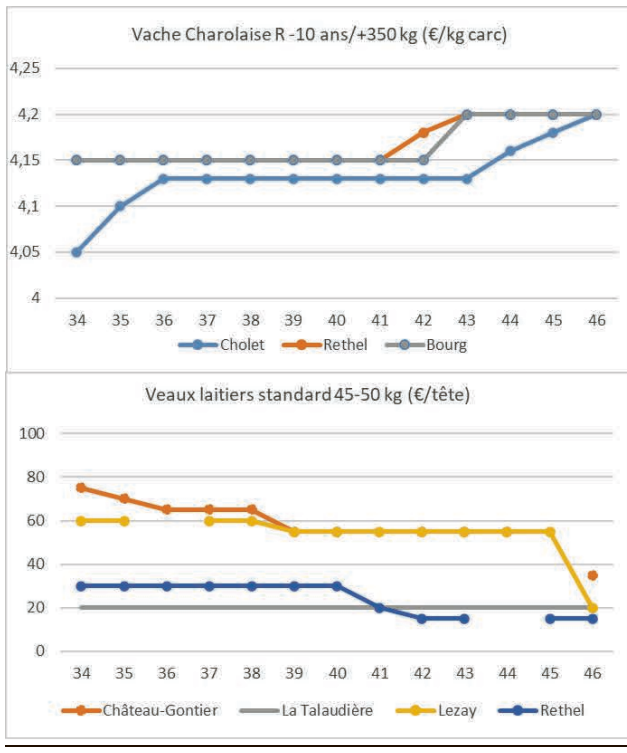
15 700 têtes

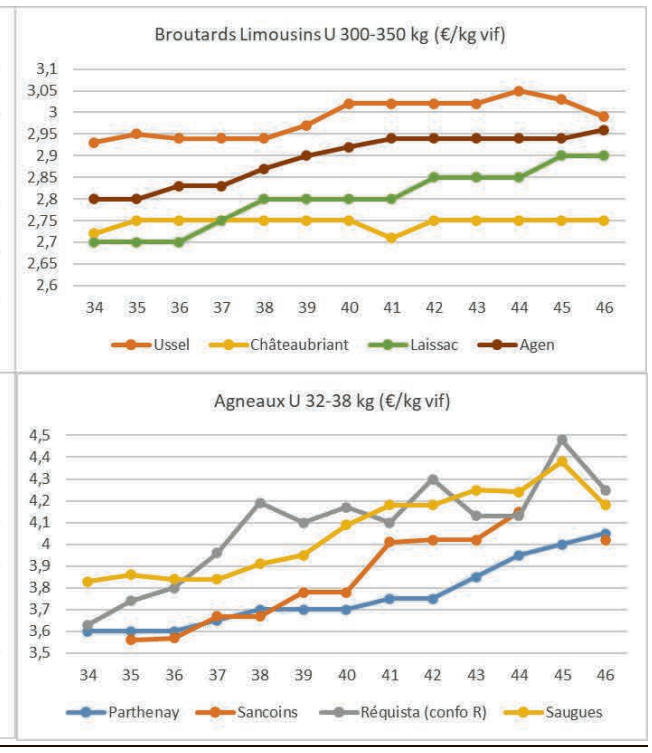
C'est l'avance de sortie des jeunes bovins, depuis le début d'année, par rapport aux sorties attendues sur la période. Cette avance est symptomatique de la forte demande sur le marché français et européen pour les jeunes bovins !
Notons que compte-tenu de cette avance, et des effectifs encore présents en ferme, la filière s'attend à un manque d'animaux d'ici la fin de l'année, de quoi influer positivement sur les prix !

Bovins

Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 46 – du 15 au 21 nov 2021

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.





Broutard(e)s : Le commerce poursuit sur sa bonne dynamique. Les volumes progressent sur certaines places ; les acheteurs sont présents en nombre. L'écoulement est régulier et dynamique. Les bons lots valablement vaccinés peuvent prétendre à tous les débouchés : ils sont donc recherchés et profitent de tarifs fermes. Le placement est plus sélectif pour la marchandise moins bien préparée. En femelles, le placement est toujours très rapide mais les cours semblent avoir atteint un plafond.
Gros bovins maigres : La demande reste très forte et permet un écoulement fluide et rapide. Les volumes offerts sont globalement insuffisants pour pleinement satisfaire les besoins. Les cours sont fermement reconduits ; ils sont un peu plus discutés en marchandise plus moyenne.
Boucherie : Les volumes sont stables mais toujours insuffisants face à une demande mobilisée. Les acheteurs peinent à satisfaire leurs besoins. Les ventes sont fluides avec des cours fermement maintenus voire orientés à la hausse en toutes catégories et races.
Veaux : Les marchés se tiennent sur un équilibre fragile. Les volumes restent contingentés par les intégrateurs, les achats sont prudents et sélectifs. Les cours sont globalement reconduits. On observe un léger mieux en croisés bien conformés tandis que la marchandise inférieure reste invendable. En veaux gras sur l'Aveyron et en veaux sous la mère, l'activité est soutenue à des tarifs fermes.
Ovins : En agneaux, les volumes sont stables en agneaux allaitants et ils augmentent sur le bassin laitier aveyronnais. Les présentations sont globalement de bonne qualité. La demande reste très forte permettant d'écouler rapidement la marchandise à des prix fermes à haussiers. En agnelets, les sorties augmentent : les animaux trouvent preneurs facilement à des prix élevés. En brebis, le commerce est stable, dans une bonne dynamique.

GROS BOVINS MAIGRES :
La demande reste très forte et permet un écoulement fluide et rapide. Les volumes offerts sont globalement insuffisants pour pleinement satisfaire les besoins. Les cours sont fermement reconduits ; ils sont un peu plus discutés en marchandise plus moyenne.
En vaches et génisses charolaises, sur Chateaumeillant, l'offre reste inférieure à la demande, la vente est soutenue à des cours attractifs. A Corbigny, le commerce est également actif à des tarifs qui restent fermes. Sur Moulins-Engilbert, les apports sont de saison cette semaine. Les acheteurs sont au rendez-vous ce qui traduit toujours une demande assez forte vu les cours en cette fin d'année. Les cours sont reconduits plus ou moins selon la qualité, la préparation et l'âge des animaux. A Sancoins, l'apport est plus important mais les cours se reconduisent sur une vente rapide. Sur St Christophe, la vente est rapide et dynamique avec des cours soutenus.
En limousines sur Ussel, la présentation est belle et se vend facilement mais avec des cours qui plafonnent. En Salers et Aubrac sur Mauriac, les apports sont en hausse avec des acheteurs mobilisés. Les bonnes vaches Salers, Aubracs et Limousines avec de l'état sont recherchées mais les plus vieilles sont davantage triées ce qui occasionne des invendus.
En blondes à Cholet, la demande est active et toujours constante.

Ovins / Caprins

Marchés voisins

Marché de Sancoins (18) — **17/11/2021**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 4521- Taux de vente : 93% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif global : 968 Taux de vente : 91% **Agneaux :** Cours reconduits dans toutes les catégories, très peu d'invendus ; vente rapide.		U	32 à 38 kg	3,82 €	4,21 €	4,02 €	-
			38 à 44 kg	3,93 €	4,36 €	4,18 €	-
			> 44 kg	3,66 €	3,77 €	3,73 €	-
		R	32 à 38 kg	3,36 €	4,02€	3,79 €	-
			38 à 44 kg	3,15 €	3,71 €	3,50 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : 222- Taux de vente : 96% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis: cours reconduits à haussiers	F	U	< 60 kg (F)	1,18 €	1,62 €	1,47 €	-
			> 60 kg (F)	1,25 €	1,78 €	1,68 €	-
		R	< 60 kg (F)	1,06 €	1,38 €	1,26 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

CAPRINS Effectif total : 85 - Taux de vente : 97% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	Première qualité	23 €	65 €	148 €	

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 140 - Taux de vente : 75% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	25 à 35 kg	116 €	143 €	126 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 22/11/2021**

Ovins : 85	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	105 - 180	(2,50 - 3,82)-
Brebis	52 - 100	(0,95 - 1,28)
Béliers	75 - 120	

Plafonnement des cours en agneaux entrainant quelques invendus.. Commerce régulier en brebis. Cours stables.

Prochains marchés :
Bovins le lundi 29 novembre et ovins le lundi 6 décembre aux horaires habituels.

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 15/11/2021au 21/11/2021

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,30	8,22	6,99	-	-	-	-
	Var.		0,24	0,20	-0,11				
	R	7,86	8,07	7,95	-	8,10	7,95	-	-
	Var.	0,12	0,234	0,11		0,09	0,09		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	8,23	8,25	7,29	-	-	8,13	-
	Var.		0,11	0,11	-0,02			0,05	
	R	8,07	8,07	7,98	7,13	8,20	8,04	7,70	7,31
	Var.	0,36	0,20	0,08	-0,05	0,07	0,03	-0,01	-0,05
	O	-	7,53	7,57	-	7,98	7,63	7,48	-
	Var.		-0,15	0,02		0,13	0,05	0,10	
4 (gras	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Malgré un commerce calme, la poursuite de la rareté de l'offre entraîne à nouveau une hausse des cours.

Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toutes marques tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

38 - Recherche tracteur Case IH MX 110,120,135 en bon état, -8000H
✆ **06 08 32 95 59**

38 - Vends Same centurion 75 4x4 7500 HRS bien chausse + treuil pan fixe tablier hydro.
✆ **06 74 56 98 41**

38 - Vends tracteur New Holland TSA 115A, 6 cylindres belle état 7200 heures, prix 34000 euros.
✆ **06 12 95 45 43**

38 - Vends tracteur JD 4230, 2 RM, TBE moteur Ford 5000 + pièces Ford.
✆ **06 75 04 60 70**

Travail du sol

26 - Vends cause retraite charrue Kuhn Master 102 TBE + lame nivelleuse Desvoys 2M BE.
✆ **06 87 42 14 57 HR**

69 - Vends déchaumeur à dents Kéverland CLC 3 R dents avec disques et rouleau Actipac.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Manutention

38 - Vends remorque basculante 7.2 t très polyvalente année 2018, excellent état marque Poncet
✆ **06 76 03 58 39**

Divers

18 - Vends 1 combiné de semis Khun ; 1 round baller New Holland ; 1 cover crop Khun ; 1 surélevateur balle ronde ;1 déchaumeur Lemken , 1 moissonneuse-batteuse NH 8050, cabine, clim, broyeur CT.
✆ **06 59 33 68 60**

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37


21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricole (4506)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends tracteur Renault 55, batterie neuve + charrue 2 socs + retourne brebis (4703)
✆ **06 81 33 02 29**

42 - Vends combiné vibrosem + semoir à sabots 2,50 m, pulvérisateur 400 L rampe 9 mètres - boitier + courroies pour faucheuse Claas - Courroie pour broyeur Toy.
✆ **07 67 32 60 36**

58 - Cause retraite vend aplatisseur à grains, - vis à grains moteur électrique, BE (4505)
✆ **06 41 24 25 40**

58 - Vends épandeur Sodimac Rafal 900 S, - gyrobroyeur Grenier Franco, année 2015 (4702)
✆ **06 87 49 71 60**

Elevage

01 - Vends grue Kruger occasion L212 bon état auges libre service silo râtelier BR pivotant neuf.
✆ **06 98 36 65 15**

21 - Vends 4 panneaux cornadis 6 m., 8 places, - barrières de pré 6 m. ou 4 m. (4601)
✆ **06 46 10 52 91**

69 - Vends S. de traite TPA Manus complète 6 postes stalle démontable TBE 2000 euros + char 2 roues L. 3.7 m. chassis fer + Cornadis panneau 5 m. 8 places VL + pailleuse électrique artisanale fixe.
✆ **06 50 90 44 52**

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia à partir de 1m80 + bois de chauffage chêne frêne charmille ; possibilité de livraison.
✆ **06 03 12 27 73**

01 - Vends foin + regain récolte 2021 très bonne qualité, balle ronde. Livraison assurée.
✆ **06 16 28 80 56**

01 - Vends piquets acacia, bois chauffage, foin regain bottes rondes, carrées et MD.
✆ **06 61 15 30 25**

26 - Vends Presse bottes rondes John Deere 570 An.2000 double liage pick-up large 6200 euros HT
✆ **06 87 83 65 79**

38 - Vends foin, ray-grass, regain, paille orge, bottes balles rondes récoltée mai juin 2021 très bonne qualité.
✆ **06 79 32 18 99**

58 - Cause retraite vend foin BR 120 x 120, récolte 2020 - 2021, sous abri, région Morvan (4504)
✆ **06 41 24 25 40**

69 - Vends carottes betteraves oignons P de T Monalisa en palox de 400 kg, excellente qualité. Prix très intéressant.
✆ **06 60 18 89 25**

71 - Vends 40 balles enrub., TV, RGH, récolte 02/09 et jeunes vaches mo, bonne réf, TGS.
✆ **03 85 74 78 87 ou 06 48 77 87 25**

Fourrage

01 - Vends foin 40T dimension 70/120 bottes carrées département 01 secteur Villars les Dombes.
✆ **04 74 42 88 03 ou 06 87 02 46 58**

39 - Vends et achète paille foin de qualité livraison assuré.
✆ **06 73 92 81 55**

57 - Vends foin 2021, 1ère et 2ème coupe, de prairies naturelles.
✆ **06 60 76 31 74**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends foin de prairies naturelles bottes rectangulaire 90/120/250 et rondes 150/120 livraison possible
✆ **06 81 37 89 46**

69 - Vends balle ronde enrubannage luzerne dactyle portable
✆ **06 37 87 28 53**

Terrain

69 - Vends vigne 0.4450 ha de Fleurie et 0.1450 ha. de Chiroubles (Cercillon). Mécanisable.
✆ **06 84 07 24 65**

Emploi

Offre

07 - Cherche chauffeur poids lourds pour collecte de lait plateau ardéchois logé.
✆ **06 64 43 94 45**

74 - Agri recrute ouvrier/es, porteur de projet, personnes responsables prod. légumes - fruits rouges label AB. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ **06 24 87 28 37**

74 - Agri recrute personnes responsables élevage de poules - prod. oeufs label AB. Mise à dispo de terres agricoles certif. Ecocert. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ **06 24 87 28 37**

57 - Secteur Sarreguemines, élevage laitier recherche agent agricole polyvalent H/F, CDI, plein temps, travail en équipe, traite, veaux, alimentation,possibilité logement.
✆ **06 08 25 73 85**

69 - Cherche tailleur vignes expérience souhaitée salaire motivant
✆ **06 76 78 56 81**

71 - Recherche salarié viticole Vergisson, travaux manuels, labours, traitements, expérience, domaine Bio.
✆ **03 85 35 84 25**

71 - Recherche salarié occasionnel, taille vigne, environ 4 mois, sect. St-Boil, rémunération à l'heure ou l'hectare.
✆ **03 85 44 03 37**

89 - Recherche chauffeur plaine 250 ha, salaire motivant, selon profil, 5 kms de sens (4302)
✆ **06 62 06 30 39**

Divers

42 - Vends Citroën C Diesel 71 000 km - an 2006 + épandeur à fumier très bon état
✆ **07 87 87 46 19**

69 - Commune de Bessenay recherche producteurs divers et variés pour son marché de producteurs du vendredi de 16H à 19H.
✆ **06 87 89 48 97**

Mariage

15 - Femme 48 ans désire rencontrer homme 50 à 60 ans (4704)
✆ **07 86 57 54 63**

Animaux

Bovin

01 - Cause surnombre vends 5 génisses MO nées 2ème semestre 2020.
✆ **04 74 52 95 00 ou 06 85 20 72 52 hr**

21 - Elevage 100 % IA depuis 40 ans, vends 12 taureaux HBC génotypés FN de 100 à 113, - AVEL de 105 à 113, - ALAIT de 105 à 113, - IVEMAT de 105 à 124, - IVEMAT des mères de 103 à 110, pères Guetta, Chablis, Gavroche, Lutti, Cluedo, Chabal. EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent - 21210La MotteTernant (4508)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux 18 mois et veaux d'automne génétyquement SC et vêlage facile. GAEC Léchenault Frères (4510)
✆ **06 24 24 69 93**

42 - Av genisses 66 prêtes. CL.UPRA.Logettes
✆ **06 25 04 20 29**

42 - Vend PH vache au lait ou genisses prête Moyenne CL 8800kg
✆ **06 84 56 47 39**

54 - Vends taureaux PH bonne origine et génétique. Gaec des Hirondelles 54115 Laœuf.
✆ **07 87 86 70 63**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres. GAEC Pellé G. et J. (4301)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

69 - Vends 6 génisses Prim'Holstein 20 mois pleines.
✆ **06 06 82 01 66**

71 - Pension animaux, bovins, chevaux, gardiennage effectué.
✆ **06 89 29 57 21**

71 - Vends un taureau 30 mois et 10 génisses charolaises gestantes, HBC, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert Cl, Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

89 - Vends 10 taureaux charolais 18 mois HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (4503)
✆ **06 89 18 05 87 06 79 50 15 71 GAEC Cadoux**

Caprin

26 - Vends bouc 2 ans race Rove pure race Cherche chiot pour ovins
✆ **06 37 12 04 20**

Ovin

42 - Vends 5 agnelles prêtes à saillir.
✆ **06 74 70 05 14**

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction (4701)
✆ **03 86 58 36 05**

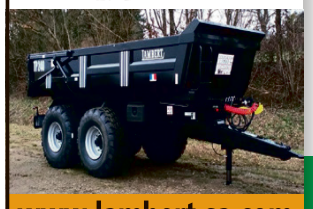
74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

42 - Vends porcs fermiers, Saint-Barthélémy-Lestra.
✆ **07 55 67 48 37**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (4509)
✆ 06 71 10 93 35

remorques Lambert Votre partenaire transport
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com


Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
agribourgogne.fr

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout
Tablette
Ordinateur
SmartPhone

7 DECEMBRE - VENTE AGRICOLE
Partenariat avec Inter Business FR
+400 matériels à la vente situés à
Saint Aubin sur Gaillon (27) & Sévigny-Waleppe (08)
rbauction.fr
02.32.77.86.10
2018 FENDT 1050 VARIO PROFI PLUS - 987hr
INTER BUSINESS
RITCHIE BROS. Auctioneers

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

ERDE

SAS au capital de 500.000,00 euros
Siège social : Rue du Moulin
21910 SAULON-LA-CHAPELLE
RCS DIJON 332 160 118

L'AG du 03/06/2021 a nommé, à compter du même jour M. Alexandre BOURGON, demeurant au 31, boulevard Clémenceau, 62120 AIRE SUR LA LYS. en qualité de directeur général.

Mention sera faite au RCS de DIJON

AL214731831

JMB HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 6 190 200 euros
Siège social
2 route de Beaune - 21630 POMMARD
892 018 474 RCS DIJON

Aux termes de décisions des associés constatées dans un acte du 18 novembre 2021, il résulte que Madame Lydie BOILLOT épouse ALZINGRE, demeurant à POMMARD (21630) – 2 route de Beaune, a été nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

POUR AVIS Le Président

AL214731943

TRANSFERT DE SIÈGE

DU PAIN POUR DEMAIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social
5, rue Mezzomerico
21490 BELLEFOND
815 104 484 RCS DIJON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 28 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DU PAIN POUR DEMAIN a décidé de transférer le siège social du 5, rue Mezzomerico - 21490 BELLEFOND au 22 Rue Au Bouchet – 21000 DIJON à compter du 19 Août 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL214731722

TAXI JF

Transfert de siège social

Dénomination : TAXI JF.

Forme : SARL.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 18 Rue DE PROVENCE, 21121 FONTAINE LES DIJON.

847827029 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 29 octobre 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 25 septembre 2021, de transférer le siège social à 21 rue Roget de Belloguet, 21000 DIJON.

L' art.4 des statuts à été mis à jour comme suit :

«Le siège social est fixé : 21 rue Roget de Belloguet - 21000 DIJON»

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL214731914

SAMTIS

SARL au capital de 1.000,00 euros
Siège social
8F, Rue Maurice Deslandres
21000 DIJON
RCS DIJON 882 244 478

L'associée unique par décisions du 01/09/2021, a transféré à compter du même jour, le siège social du 8F, Rue Maurice Deslandres, 21000 DIJON au 3, Rue René Coty, 21000 DIJON et modifié l'art. 4 des statuts. Mention au RCS de DIJON.

AL214731927

SARL UNIPERSONNELLE KEYS CONCEPT

au capital de 5 000 €
Siège social : 24 Rue Auguste Perdrix
21000 DIJON
899 601 694 RCS DIJON

Par une décision du 16/11/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 18 Rue Audra - 21000 DIJON à compter du 16/11/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL214731928

AC-DC

Par AGE du 01/10/2021, les associés de la société AC-DC, SARL au capital de 2 000 euros, Siège social : 17 rue de la République 21350 NOLAY, RCS DIJON 889 715 991, ont décidé de transférer le siège social au 40 rue Emile Zola 71360 EPINAC, à compter du 01/10/2021. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de CHALON SUR SAONE.

Pour avis – La Gérance

AL214731932

BLANCHEDIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 500 euros
Siège social : 13, rue Gustave Eiffel
21200 BEAUNE
transféré 16, rue Saint Marguerite, 21200 BEAUNE
484 609 888 RCS BEAUNE

Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 1er août 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 13, rue Gustave Eiffel, 21200 BEAUNE au 16, rue Saint Marguerite, 21200 BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AL214731939

ALEXANDRE LANDRE NANCY

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social
17 Rue Buffon, 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
900 864 067 RCS DIJON

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée ALEXANDRE LANDRE NANCY a décidé de transférer le siège social du 17 Rue Buffon, 21140 SEMUR-EN-AUXOIS au 43 boulevard Albert 1er, 54000 NANCY à compter du 1er octobre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS La Présidente

AL214731947

L'OCEANE

SARL au capital social de 8 000€ Euros
Siège social
Lotissement les Beaumes
58460 CORVOL l'ORGUEILLEUX
SIREN 498 347 442 R.C.S. NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 17/10/2021, L'AGE de la S.A.R.L. L'OCEANE a décidé de transférer le siège social du Lotissement Les Beaumes, 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX au 10 allée du 19 Mars 21360 BLIGNY SUR OUCHE à compter du 17 Octobre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de DIJON

Pour avis.

AL214731959

ALEOTECH

SARL au capital de 9 000 euros
Siège social
28 chemin des Boussecailles 21240 TALANT
538 286 766 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 11/10/2021, l'AGE des associés de la société ALEOTECH a décidé de transférer le siège social du 28 chemin des Boussecailles, 21240 TALANT au 4 Allée des Nouratons 21490 RUFFEY LES ECHIREY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL214731963

SB

SARL au capital de 5000€, 4 Rue Dom Plancher, 21000 Dijon, 531 516 789 RCS Dijon. L'Associé unique a décidé, le 16/7/2021, de transférer le siège social de la société au 78 Avenue De Stalingrad, 21000, Dijon. Mention au RCS de Dijon

AL214731966

MODIFICATION DE CAPITAL

ALDARIA

SARL au capital de 60 000 €
Siège social
14, rue Paul Claudel
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
510 957 582 RCS DIJON

AUGMENTATION DU CAPITAL

Par décision du 13.10.2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 60 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 60 000 € - Nouvelle mention : Capital social : 120 000 € Pour avis La Gérance

AL214731917

AUGMENTATION DU CAPITAL

AX CONSEIL, Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros, Siège social : 60 avenue du 14 juillet, Bâtiment B, 21300 CHENOVE, 519 726 582 RCS DIJON

Par assemblée générale ordinaire annuelle du 30/06/2021, la société FIDUCIAIRE DE REVISION COMPTABLE DE CONSEIL ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES domiciliée 1 rue du Clos Meunier, 25000 BESANCON a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Louis RICHARD, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ; il n'y a pas lieu de remplacer la société FIDUCIAIRE DE REVISION COMPTABLE DE CONSEIL ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, Commissaire aux Comptes suppléant. L'AGE du 30/06/2021, a décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 1 500 000 euros et divisé en 10 000 actions de 150 euros de nominal chacune, d'une somme de 1 500 000 euros pour le porter à 3 000 000 euros, au moyen de l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « autres réserves ». Pour avis.

AL214731877

EARL DOMAINE PERRIN CELINE

Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée
au capital de 250 725 euros
porté à 211 500 euros
Siège social
14 avenue de Corton – Cidex 5 B
21550 LADOIX-SERRIGNY
RCS DIJON 380 026 823

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une AGE et des décisions de l'associée unique du 02/11/2021, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de 39 225 € pour le ramener de 250 725 € à 211 500 € par annulation de 2 615 parts de 15 €. Pour avis La Gérance.

AL214731948

XENIA

Société par actions simplifiée
Ancien capital : 50.000 Euros
Nouveau capital : 514.512 Euros
Siège Social
Grande rue du Faubourg St Georges
21250 SEURRE
RCS : DIJON 904 148 434

Aux termes de l'AGE et du PV des décisions du Président du 19/11/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social de 464.512 € pour le porter de 50.000 € à 514.512 €, par création de 29.032 actions nouvelles de 16 € de nominal, émises au pair à libérer intégralement par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles

Le capital social se trouve ainsi fixé à 514.512 Euros.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis

AL214731962

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 04/11/2021 à TALANT, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : ARTETFILS. Siège social : 42 Rue de la Libération, 21240 TALANT. Objet social : l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel, et plus précisément ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeuble ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et plus généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Mme Stéphanie PERROT demeurant 6B Allée Jean Monnet 21240 TALANT. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales requis dans tous les cas sauf en cas de cession à un associé. Pour avis. La Gérance.

AL214731960

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 18 novembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Alain Claude BRAYER, retraité, et Madame Fabienne Anne Monique GUILLAUME, enseignante, demeurant ensemble à CHENOVE (21300) 3 place Anne Laprévote .

Monsieur est né à CHATILLON-SUR-SEINE (21400) le 15 janvier 1957,

Madame est née à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700) le 5 avril 1964.

Mariés à la mairie de CHENOVE (21300) le 10 août 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL214731954

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS

DU MONT OLYMPE, SCI au capital de 990 euros, siège social :Chemin de Saule, 21220 BROCHON, 849 130 968 RCS DIJON, AGE du 20/09/2021 : démission de M. Christophe GORGET de ses fonctions de cogérant ; augmentation du capital social : AM : 990euros, NM 1 000 euros, étendre l'objet social à la production d'électricité photovoltaïque et de toutes énergies renouvelables. Pour avis

AL214731822

SCI 1, RUE DE LA LOUÈRE

Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8, route de Troyes
21131 DAROIS
825 283 401 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 novembre 2021, il résulte que:

Le siège social a été transféré au 35 grande rue 21310 ARCEAU, à compter du 09/11/2021.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Le nouveau gérant nommé est la SARL DE WAILLY représentée par son gérant en exercice à compter du 09/11/2021

L'article « Administration de la société » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

AL214731884

SCI BOURGOGNE BATIMENT

Société civile immobilière
au capital de 137.200 euros
Siège social
88, rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON
432.995.900 RCS DIJON

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par décision du 25/06/2021, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, la construction de tous biens immobiliers, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société et de modifier en conséquence les statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON,

Pour avis, La Gérance.

AL214731911

REMOISSENET PERE & FILS SCS

SCS au capital de 1 000 euros
Siège social : 20, rue Eugène Spuller
21200 BEAUNE
481 812 634 RCS DIJON

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par Assemblée Générale du 30/06/2021, les associés ont décidé de modifier, à compter du 30/06/2021, l'objet social pour adjoindre l'activité de « Culture de la vigne par l'exploitation, la prise à bail, l'administration et l'acquisition de tous domaines viticoles ou agricoles, par l'exploitation de tous biens viticoles et agricoles » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

AL214731912

SARL 700 MILES

au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Rue du Paquier
21600 LONGVIC
817 727 605 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 26/10/21, les associés :

1/ ont pris acte de la démission de M. Marc GIRARD et de M. Sébastien RAVIOT de leurs fonctions de cogérant à compter du 26/10/21 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à leur remplacement.

2/ ont décidé à l'unanimité d'étendre l'objet social aux activités d'organisation d'évènements et de location d'espaces publicitaires et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL214731922

BERTHIER TRUCKS

Société par actions simplifiée
au capital de 13 503 000 euros
Siège social : ZI Dijon Nord,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
891 294 654 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 12/11/2021 l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

- La réparation mécanique et de carrosserie de tous véhicules automobiles.
- la fabrication de carrosseries, y compris les cabines, pour tous véhicules automobiles
- tous travaux de carrosserie, de tôlerie et de peinture de véhicules,
- l'exploitation sous toutes ses formes, de tout ce qui concerne l'industrie et le commerce des véhicules automobiles ainsi que de tous engins mécaniques, leurs accessoires et fournitures,
- l'activité de dépannage et remorquage de tous véhicules légers et poids lourds,
- l'achat, la vente, l'échange, l'entretien et la réparation mécanique et de carrosserie de voitures automobiles, et poids-lourds, et d'une façon générale de tous véhicules de transports ou autres, ainsi que de tous engins, neufs, ou d'occasion, de même que la vente de tous accessoires ou pièces détachées, neuves ou d'occasion y afférentes ;
- en particulier, l'exploitation directe de la Concession RENAULT TRUCKS ;
- la création, l'acquisition, la vente, la prise à bail ou en apport, l'exploitation de tous garages, stations-services, ateliers de carrosserie et de tous commerce et d'industrie se rattachant à l'objet social,
- le transport routier : location de véhicules pour le transport routier de marchandises,
- la location de véhicules poids lourds ;
- l'installation de tous dépôts, succursales ou agences,
- la prestation de services en toutes branches commerciales, administratives et techniques,
- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation ou la vente de tous immeubles et locaux nécessaires à l'exploitation des affaires sociales,
- la participation de la société sous quelque forme que ce soit (création de sociétés nouvelles, apport, souscription, achat de titres ou droit sociaux, fusion, association en participation, etc) dans toutes affaires, opérations et entreprises se rattachant à l'objet social.
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, financières ou autres, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des opérations de la société.

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL214731926

VINEXPORT VINS FINS

Société par actions simplifiée
au capital de 25 500 euros
Siège social
Marey les Fussey
21700 NUITS ST GEORGES
342 966 595 RCS DIJON

Avis de transformation

Aux termes de décisions du 31/10/2021, l'associé unique a décidé, de première part, de préciser l'adresse du siège social de la Société, sans procéder à son transfert, suite à l'attribution par la Commune du lieu de situation du siège d'un nom et d'un numéro de rue, qui se situe 64 Grande rue à MAREY LES FUSSEY (21700), et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, de deuxième part, la transformation de la Société en société par actions simplifiée avec effet au 01/11/2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 25 500 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. AGREMENT : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean-François MOUCHONNAT. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La société HOLDING JFC, société à responsabilité limitée au capital de 2 643 764 euros dont le siège social est fixé 9 rue Jacques Germain à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) et qui est immatriculée sous le n°902 737 469 RCS DIJON, représentée par son Gérant en la personne de Monsieur Jean-François MOUCHONNAT. DIRECTEURS GENERAUX : La société HGM HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le siège social est fixé 9 rue Jacques Germain à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) et qui est immatriculée sous le n°903 959 294 RCS DIJON, représentée par son Gérant en la personne de Monsieur Hugo MOUCHONNAT. La société HOLDING LCM, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le siège social est fixé 9 rue Jacques Germain à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) et qui est immatriculée sous le n°904 366 523 RCS DIJON, représentée par son Gérant en la personne de Monsieur Lucas MOUCHONNAT. COMMISSAIRES AUX COMPTES : confirmés dans leurs fonctions : la société ETC AUDIT, commissaire aux comptes titulaire.

Pour avis Le Président

AL214731940

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 22/11/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

COUCHEY : Vigne AOP Marsannay, Urbanisme : zone Ap du PLU de Couchey

17 a 86 ca

- Au champ salomon: AA-5-6

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13/12/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214731968

CESSION

SARL THOMAS TISSANDIER

CESSION DE FONDS ET FIN DE LOCATION-GERANCE

Suivant ASSP en date du 1er octobre 2021 enregistré à la recette des impôts de DIJON 1 le 13/10/2021, dossier 2021 00099624, référence 2104P01 2020 A 04279, Mme Carole ROSE demeurant 8 ruelle Ecornée 21210 SAULIEU, a cédé un fonds artisanal de transports sanitaires, taxi, transport public de personnes exploité 9 rue du Marché 21210 SAULIEU (principal) et 3 route de la Zone Artisanale 21390 PRECY-SOUS-THIL (secondaire) à la société AMBULANCE TAXI ROSE, SAS au capital de 10.000 € dont le siège social est situé 9 rue du Marché 21210 SAULIEU, immatriculée au RCS DIJON sous le n°420 417 966, moyennant le prix de 150.000 € réparti de la façon suivante : éléments incorporels 150.000 € et éléments corporels 00 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/10/2021.

Cette cession a concomitamment mis fin à la location-gérance consentie sur ledit fonds par Mme Carole ROSE à la société AMBULANCE TAXI ROSE. Les oppositions seront reçues à la SARL 2T CONSEIL sise 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales. Pour insertion

AL214731899

CESSION

Suivant acte reçu par Maître ROQUEL, Notaire à DIJON, le 04/11/2021, enregistré au SPFE de DIJON 1 le 09/11/2021, Dossier 2021 00108876, référence 2104P01 2021N02302, contenant cession par la Société OPTIQUE BOSSUET, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital 7.700,00€ ayant son le siège est à DIJON (21000), 19-21 place Bossuet, immatriculée sous le N°SIREN 431993385 RCS de DIJON à la société « CLAUDEL & VEJUX», société par actions simplifiée, au capital de 3.020,00€, ayant son siège à DIJON (21000), 19-21 Place Bossuet SIREN N° 904359536 RCS DIJON, d'un fonds de commerce de lunetterie, optique, photo, acoustique, verres de contact, exploité à DIJON, 19-21 place Bossuet, connu sous le nom commercial « OPTIQUE BOSSUET », pour lequel le cédant est identifié sous le N° 431993385 RCS DIJON. Prix : 80.000,00€ payé comptant (63.760,00€ pour les éléments incorporels et 16.240,00€ pour le matériel et mobilier) stock en sus de 22.605,70€ payable à terme. Propriété – jouissance : le jour de l'acte. Opposition : Me ROQUEL, Notaire à DIJON (21000), 23 rue Buffon dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C. Pour unique insertion. Le Notaire.

AL214731941

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à CHENOVE du 09 novembre 2021, enregistré à DIJON le 17 novembre 2021, Dossier 2021 00111257, Référence 2104P01 2021 A 04733, Monsieur Pierre BERTON, né le 19 octobre 1987 à SAINT-REMY (71), demeurant 4 Rue Saint Bénigne à FENAY (21600), immatriculé au Registre du commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 790 292 536, dans le cadre d'une entreprise individuelle à responsabilité limitée, a cédé à la société ALP DISTRIBUTION, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, ayant son siège social au 59 Avenue Roland Carraz à CHENOVE (21300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 894 624 006, un fonds de commerce de vente à distance sur catalogue spécialisé (interface, diagnostic automobile et matériel high tech) par l'intermédiaire d'un site internet dénommé « ICARSOFT-FRANCE.FR. », exploité 59 Avenue Roland Carraz à CHENOVE (21300), moyennant le prix de TROIS CENTS MILLE EUROS (300.000 €), se rapportant aux éléments incorporels à hauteur de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE MILLE EUROS (297.000 €) et aux éléments corporels à hauteur de TROIS MILLE EUROS (3.000 €).

La date d'entrée en jouissance a été fixée

au 1er novembre 2021.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu sis 59 Avenue Roland Carraz à CHENOVE (21300). Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

AL214731958

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

HERARD VERONIQUE

HERARD VERONIQUE, EARL au capital de 8 000,00 €, siège social Hameau de Voisin, 21400 NOD SUR SEINE, 789 090 826 RCS DIJON, AGE du 27/09/2021 à effet du 1/10/2021 : démission cogérance MME Véronique MOUTARD, transformation en SCEA.

Pour avis

AL214731883

ELECTRO MENAGER SERVICE

Par décision du 18/10/2021, l'associé unique de la société ELECTRO MENAGER SERVICE, SARL au capital de 7 775 euros, Siège social : 14 rue du Bourg 21130 AUXONNE, RCS DIJON 399 744 499, a nommé en qualité de cogérante de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Madame Francine PICARD, demeurant 5 impasse du Noyer 39100 CHAMPVANS. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis – La gérance

AL214731915

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

LA CENDINE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 46 rue Claude Deschault
21380 ASNIERES LES DIJON
519 008 908 RCS DIJON

GERANCE

Ancienne mention :

La société AC2M sise 3 allée des Nouratons - 21490 RUFFEY LES ECHIREY

Nouvelle mention :

Monsieur Jean-Pierre MERVANT demeurant 46 rue Claude Deschault - 21380 ASNIERES LES DIJON

Madame Marie-Rose MERVANT demeurant 46 rue Claude Deschault - 21380 ASNIERES LES DIJON

Pour avis,

La Gérance

AL214731920

PPM AU MESNIL

SCI au capital de 1000 €
CHEMIN DE MASSINGY
AVENUE DU PRESIDENT COTY
21400 Châtillon-sur-Seine
903 365 393 RCS de Dijon

L'AGE du 15/11/2021 a nommé en qualité de gérant M. HAMON Michel, demeurant 62 rue Albert Eudeline, 27210 Beuzeville en remplacement de M. RODRIGUEZ Claude, à compter du 15/11/2021.

Modification au RCS de Dijon

AL214731921

MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP :

- M. Jean-Michel GUILLEMOT, demeurant à VIDAUBAN (83550) - 350 Chemin Fouan de l'Olivier, a donné en location-gérance à la SAS S.B. TAXI AMBULANCES, au capital de 4.000 € dont le siège est à FLAGEY-ECHEZEAUX (21640) – 32 route de Gilly, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 841 427 123, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de VAROIS ET CHAIGNOT (21) pour une durée de 1 an à compter du 01/11/2021.

- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion,

Le locataire-gérant.

AL214731925

INTER GALACTIQUE

L'AG du 15/11/2021 de la société INTER GALACTIQUE, SARL au capital de 10.000,00 euros, ayant siège Social sis au 11, Rue Fernand Chaventon, 21110 ECHIGEY, RCS DIJON 831 075 080, a décidé de révoquer M. Arnaud AUBRY de ses fonctions de cogérant, à compter de ce jour, et de ne pas procéder à son remplacement.

Mention au RCS de DIJON.

AL214731950

UN GROIN DE PARADIS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000.00 euros
siège social
11 Ruelle du Petit Puits
21220 SEMEZANGES
850 103 052 RCS DIJON

Par une assemblée générale ordinaire en date du 01/10/2021, la collectivité des associés a nommé Monsieur TRAPET Nicolas, demeurant 11 ruelle du petit puits – 21220 SEMEZANGES, co-gérant de la société et ce pour une durée illimitée.

Pour avis, La gérance.

AL214731945

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

NON DISSOLUTION

MR SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros Siège social : Route de Dijon, 21310 BELLENEUVE 829 225 960 RCS DIJON Le 10/02/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL214731876

AUTO SOINS

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 616 euros
Siège social
31, rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
881 948 699 RCS DIJON

AVIS DE NON DISSOLUTION

Par décision du 29/10/2021 l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

AL214731936

SPFPL HUGUES LONG

Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros Siège social : 2 place Monge – 21200 BEAUNE 880 403 357 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL214731971

DISSOLUTION LIQUIDATION

A'VANDER

EURL au capital de 200 €
Siège social :19 RUE VERRERIE,
21000 Dijon
886 662 137 RCS de Dijon

L'AGE du 25/10/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. Van der Graaf Damien, demeurant 19 Rue Verrerie, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGO du 25/10/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation du RCS de Dijon

AL214731827

SOCIETE NOUVELLE CAPROM

SARL en liquidation
au capital de 15 245 euros
Siège social et de liquidation
10 rue Marcel Sembat, 21000 DIJON
419 537 345 RCS DIJON

L'AGE réunie le 31/08/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Laurent LEMPERLE, demeurant 7 rue de la Combe Ranfer 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10 rue Marcel Sembat 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL214731923

SOCIETE NOUVELLE CAPROM

SARL en liquidation
au capital de 15 245 euros
Siège social et de liquidation
10 rue Marcel Sembat, 21000 DIJON
419 537 345 RCS DIJON

L'AGO réunie le 31/08/2021 au 10 rue Marcel Sembat 21000 DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent LEMPERLE, demeurant 7 rue de la Combe Ranfer 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL214731924

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

SARL CONTROLE TECHNIQUE HEMONNOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
Route Nationale 6, 21190 CORPEAU
531 388 577 RCS DIJON

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'A.G.E. réunie le 01 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Antoine HEMONNOT demeurant 20 Impasse Raoul Follereau – 71150 – CHAGNY. Le siège de la liquidation est fixé à Route National 6 – 21190 – CORPEAU.

Pour avis – Le Liquidateur.

AL214731929

HORIZON JOB AGENCE D'EMPLOI VITI

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social
25 Rue Pierre Joigneaux – 21200 BEAUNE
851 701 722 RCS DIJON

Aux termes d'une décision d'associés du 04/11/2021, la société HORIZON JOB SOLUTIONS RH, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros dont le siège social est fixé 25 Rue Pierre Joigneaux à BEAUNE (21200) et qui est immatriculée sous le n°820 910 198 RCS DIJON, a, en sa qualité d'associé unique de la société HORIZON JOB AGENCE D'EMPLOI VITI, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société HORIZON JOB AGENCE D'EMPLOI VITI peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

AL214731938

EARL RONOT

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 133 774.01 euros
Siège social
2 route de Fontaine Française
21610 MONTIGNY MORNAY
VILLENEUVE SUR VINGEANNE
421 436 015 RCS DIJON

Par décisions en date du 29/10/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable. Il a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Jean-Charles RONOT, demeurant 2 route de Fontaine Française 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 2 route de Fontaine Française 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, Le liquidateur.

AL214731945

SCEA JCE

en liquidation
au capital social de 1 000 € Euros
Siège social
2 Bis Heurtebise 89150 DOLLOT
SIREN 523 429 314 R.C.S. SENS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par PV d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er octobre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er octobre 2021. Mme Christine SADRON demeurant Ferme de Ville 37460 ORBIGNY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 2 Bis Heurtebise 89150 DOLLOT.

Pour avis. La gérance.

AL214731953

BOURGOGNE ROMUALD VALOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
Avenue Charles de Gaulle
21200 BEAUNE
439 412 198 RCS DIJON

Transmission universelle de patrimoine

Par décisions prises par l'associée unique le 19 novembre 2021, la société A. GOICHOT ET FILS, SAS dont le siège est à BEAUNE (21200) Avenue Charles de Gaulle, identifiée sous le numéro 342 064 557 RCS DIJON, associée unique de la société BOURGOGNE ROMUALD VALOT, a décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société BOURGOGNE ROMUALD VALOT au profit de la société A. GOICHOT ET FILS, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.

AL214731957

LA BERGERE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 35 Rue du Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE
852.670.272 RCS DIJON

Par décision du 22/11/2021, la Société SJB HOLDING, société confondante, SARL au capital de 800.000 euros, ayant son siège social 35 Rue du Faubourg Madeleine 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 902.340.249, a décidé, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société LA BERGERE, à compter du même jour. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société LA BERGERE au profit de la Société SJB HOLDING, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les créanciers peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions seront reçues au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis.

AL214731970

ORAS VITIS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
en liquidation
au capital de 8 000 €uros
SIEGE SOCIAL :
4 rue de Seurre – 21200 BEAUNE
RCS DIJON 850 059 874

Par décision du 29 octobre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29 octobre 2021 et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur Madame GILLES Maïté, demeurant : 47 rue Sainte-Marie – 97400 SAINT-DENIS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 47 rue Sainte-Marie – 97400 SAINT-DENIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL214731972

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) du 9 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée,

Dénomination : HOLDING AP,

Siège : 4 Route du Haut des Champs – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

Capital : 2 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,

Objet : Toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations, et ce, plus particulièrement dans le secteur agri-viticole ; La participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; L'accomplissement de toutes prestations de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales, et ce, en tous domaines (notamment mais pas seulement en matière juridique, informatique, commerciale, financière et immobilière) ; L'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Antonin PILLOT demeurant 4 Route du Haut des Champs – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL214731916

SABEME

Aux termes d'un ASSP en date à ARNAY-LE-DUC du 17 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL. Dénomination sociale : SABEME. Siège social : 4 Grande Rue – Hameau de Chassenay – 21230 ARNAY-LE-DUC. Objet : La réparation sous et hors garantie d'appareils électroménagers blanc et cuisson ; la réparation de petit électroménager ; l'installation de tout électroménager de cuisson neuf ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON. Capital social : 5 000 euros. Gérant : Arnaud BOURGEOIS, demeurant 4 Grande Rue – Hameau de Chassenay – 21230 ARNAY-LE-DUC.

AL214731933

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à MEURSAULT du 18/11/2021, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : ATELIER JULY. Siège social : Route départementale 974, en maison Dieu, 21190 MEURSAULT. Objet social : activité de poterie, fabrication et vente d'objets en terre cuite, faïence, grès ou porcelaine ; activité de fleuriste et de composition florale ; activité de négoce, import-export, commerce de gros et de détail, de fabrication de bijoux, accessoires, mobiliers, luminaires, objets de décoration, art de la table, de tous types de végétaux, de vente de boissons sans alcool, telles que le thé, café, tisane et tous produits y afférent ; conseil, formation, stage, cours particuliers, animations et loisirs créatifs destinés aux particuliers et aux professionnels dans le cadre des activités susmentionnées. Les activités décrites ci-dessus pourront être exercées de manière non sédentaire (ambulant, marchés, etc). Activité de location de salles et d'espaces pour tout types de réception. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 2 000 euros. Gérance : Mme Juliette BON demeurant 8 rue des Forges 21190 MEURSAULT et Mme Lysiane BON demeurant 9 rue des Plantes 21190 MEURSAULT. Pour avis. La Gérance

AL214731944

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 18/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL ; Dénomination sociale : BRUSDA ; Siège social : 3, Rue Joseph Jacquard, 21300 CHENOVE ; Objet social : exploitation d'un fonds de commerce de fabrication, vente, location et réparation de remorques et d'attelages. Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au R.C.S. ; Capital social : 20 000 euros ; Gérance : Monsieur Alain BRISSAC demeurant 5, Grande rue, 21910 BARGES ; Immatriculation de la Société : R.C.S. de DIJON.

AL214731949

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19 11/2021 à NUITS SAINT GORGES, il a été institué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : Coworking Nuits Siège social : 2, rue Marcellin Berthelot – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; - accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; - la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ; Annexes. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 100 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire, Gérance : Monsieur Yves REGENT, demeurant 5 chemin des Chaillots – 21220 COLLONGES-LES-BEVY. Clauses relatives aux cessions de parts : à l'exception des cessions entre associés, ou au profit du conjoint et des enfants de l'associé, ou au profit d'une société patrimoniale détenue par l'un des associés, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. La Gérance

AL214731965

NIÈVRE

NOMINATION

CHR BOISSONS

Société par actions simplifiée
au capital de 132 800 euros
Siège social
31 RUE DE CAQUERET
58300 DECIZE
400 674 875 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision du Président en date du 1er novembre 2021, il résulte que : Monsieur Thomas COUSSEMENT, demeurant 5 rue Philippe THOMAS, 03000 MOULINS, a été nommé en qualité de Directeur Général. POUR AVIS Le Président.

AL584731837

TRANSFERT DE SIÈGE

SYLTIE RENOV

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1, bis rue du Pont Patin
58000 NEVERS
490 980 869 RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 1, bis rue du Pont Patin, 58000 NEVERS au 18 rue de l'Éperon 58000 NEVERS à compter du 15 juin 2021.

Pour avis

La Gérance

AL584731841

SALON SOLEIL

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Capital social à 1 000 EUROS
Siège social
30 rue Gambetta 62300 LENS
R.C.S. ARRAS : 899 773 691

Par décision de L'AGE en date du 15/10/2021 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 42 rue de Nièvre, 58000 Nevers, à compter de ce jour.

Gérant : Mme LI ép. ARIAS OSORIO Xiaohong, demeurant 24 avenue Edouard Vaillant, 93500 PANTIN

Radiation du RCS d'ARRAS. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584731945

L'OCEANE

SARL au capital social de 8 000€ Euros
Siège social
Lotissement les Beaumes
58460 CORVOL l'ORGUEILLEUX
SIREN 498 347 442 R.C.S. NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 17/10/2021, L'AGE de la S.A.R.L. L'OCEANE

a décidé de transférer le siège social du Lotissement Les Beaumes, 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX au 10 allée du 19 Mars 21360 BLIGNY SUR OUCHE à compter du 17 Octobre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de DIJON

Pour avis.

AL584731947

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI SAUGET CORP

Société civile
au capital de 206.250 €
Siège social
17 rue St Gildard
58000 NEVERS
882 111 347 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 15 novembre 2021, par décision de l'assem-

blée générale extraordinaire, le capital social a été augmenté de 49.875 € pour être porté à la somme de 256.125 €

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

La gérance.

AL584731844

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet du Cher

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations nucléaires de base

OBJET :Demande de modification des installations du CNPE de Belleville-sur-Loire et des prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site

DEMANDEUR : SA ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS :commune de Belleville-sur-Loire

DURÉE DE L'ENQUÊTE :47 jours, du lundi 13 décembre 2021 à partir de 9h00 au vendredi 28 janvier 2022 jusqu'à 17h30

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE comprenant notamment l'étude d'impact associée à la demande de modifications, son résumé non technique, la décision prise après examen au cas par cas par l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que le formulaire de demande du maître d'ouvrage associé, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale est déposé dans les mairies de Belleville-sur-Loire (18), Sury-près-Léré (18), Beaulieu-sur-Loire (45) et Neuvy-sur-Loire (58) où le public pourra, pendant cette période, en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies pendant la durée de l'enquête et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet par les maires des communes précitées et paraphés par les commissaires enquêteurs ainsi qu'à l'adresse électronique suivante :pref-ep-cnpe-bellevillesurloire@cher.gouv.fr

Le dossier d'enquête publique et les observations du public transmises par voie électronique pourront être consultés sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr). Un poste informatique sera mis à la disposition du public dans la mairie de Belleville-sur-Loire (18), pour consultation du dossier et des observations reçues par voie électronique.

Conformément aux dispositions de l'article R. 593-57 du code de l'environnement, il est précisé que la mise à jour du rapport de sûreté dans le cadre de la demande ne fait pas partie du dossier d'enquête publique. Celui-ci peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête et pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public dans les préfectures du Cher, du Loiret, de la Nièvre et de l'Yonne.

Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du responsable du projet :

EDF - CNPE de Belleville-sur-Loire

BP11

18 240 Léré

02 48 54 50 50

belleville-communication@edf.fr

Le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique a été réalisé par :

EDF - DIPDE

Division de l'Ingénierie du Parc et de l'Environnement

Service Environnement

8 cours André Philip

69 100 VILLEURBANNE

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher - secrétariat général - service de la coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement - place Marcel Plaisant - CS 60 022 - 18 020 Bourges CEDEX - dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit a été désignée par le tribunal administratif d'Orléans:

* Président : M. Michel BADAIRE, technicien SICAP en retraite

* Membres titulaires :

- M. Eugène BONNAL, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite,

- M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite,

- M. Christian BRYGIER, gendarme en retraite,

- M. Gérard GUILLAUMIN, directeur du travail et de l'emploi en retraite

En cas d'empêchement de M. Michel BADAIRE, la présidence de la commission sera assurée par M. Eugène BONNAL, premier membre titulaire de la commission.

La commission d'enquête composée au minimum de 2 commissaires-enquêteurs se tiendra à la disposition du public :

* en mairie de Belleville-sur-Loire :

-le lundi 13 décembre 2021 de 9h00 à 12h00

-le vendredi 28 janvier 2022 de 14h30 à 17h30

* en mairie de Sury-près-Léré :

-le mardi 21 décembre 2021 de 9h00 à 12h00

-le vendredi 21 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

* en mairie de Beaulieu-sur-Loire :

-le mercredi 5 janvier 2022 de 14h00 à 17h00

-le samedi 22 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

* en mairie de Neuvy-sur-Loire :

-le jeudi 13 janvier 2022 de 14h00 à 17h00

-le mardi 25 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Belleville-sur-Loire, à la préfecture du Cher - secrétariat général - service de coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire, l'Autorité de Sûreté Nucléaire prendra un décision de refus ou d'autorisation assortie d prescriptions.

AL584731953

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, CRPCEN 58002, le 19 novembre 2021, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :

Monsieur Florent Michel René **DAMBLANT**, agent SNCF, et Madame Valérie Isabelle **DARMAGNAC**, agent de production en sérigraphie, demeurant ensemble à MAGNY-COURS (58470) 1 route du Terrier.

Monsieur est né à COURBEVOIE (92400) le 9 mars 1968,

Madame est née à NEVERS (58000) le 2 février 1966.

Mariés à la mairie de SAINT-MARTIN-D'HEUILLE (58130) le 30 mars 2019 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000), le 1er février 2019.

Bien apporté

Apport de bien propre

Madame Valérie Isabelle DARMAGNAC déclare apporter :

Désignation

A NEVERS (NIÈVRE) 58000, 20 Rue de la Blanchisserie,

Section BS

N° 0104

Lieudit 20 RUE DE LA BLANCHISSERIE

Surface 00 ha 05 a 03 ca

les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL584731957

MODIFICATION DE STATUTS

INOVEIL SARL

Société à Responsabilité Limitée
à associée unique
au capital de 7 500 euros
Siège social
19, Rue des Docks 58000 NEVERS
483 133 526 RCS NEVERS

Suite aux décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 01/10/2021, il a été décidé : - de modifier la dénomination comme suit à compter du 01/10/2021: - Ancienne dénomination : INOVEIL SARL- Nouvelle dénomination : INOVEIL- la transformation en société par actions simplifiée et l'adoption des nouveaux statuts à compter du 01/10/2021;- de nommer en qualité de Président : M. BOCQUET Philippe demeurant à BEAULIEU (58420) - 1, Route du Château - Chanteloup.Admission aux assemblées et droit de vote : chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions fixées par les statuts.Cession d'actions : en cas de pluralité d'associés, toutes cessions d'actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément préalable de la société.Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL584731514

EARL DES BONNELLES

Au capital social de 494 500 €
27 rue Marcel Darcheville
Deux-Villes - 58270 SAINT BENIN D'AZY
RCS NEVERS - N° 792.511.891

MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL ET DE LA GÉRANCE

Par procès-verbal d'AGE en date du 8 novembre 2021 à effet du 1er novembre 2021, le capital social a été fixé à 10 000 € et M. Pierre-Edouard CORNU, demeurant à « La Touriterie » - 58270 FRASNAY REUGNY, a été nommé gérant en remplacement de M. Hubert BERTIN, gérant démissionnaire.

Mention sera faite au RCS : NEVERS.

Pour avis. La gérance

AL584731843

LES ACCROCS DU LOTO

SASU au capital de 150 €
Siège social
88 senter du crot sauloy
58450 ANNAY
RCS 891 456 253 NEVERS.

L'associé unique, en date du 15/11/2021, a décidé de modifier l'objet social comme suit : animation d'evenements. Mention au RCS de NEVERS.

AL584731845

LOLLIPOP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 €
Siège social
83, avenue du 14 Juillet
58300 DECIZE
804 785 566 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/06/2021, l'Associée Unique a pris acte de la fin du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire de la société SALVAN ET ASSOCIES et du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant de M. Eric MENA et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.

AL584731846

SAS ANDRE STOCKAGE MANUTENTION (A.S.M.)

SAS au capital de 167.700 €
siège à COSNE-COURS-SURLOIRE
(58200), La Bichatte, 335 275 319
RCS NEVERS

Par acte décisionnel des Associés de la société, en date du 12/11/2021, l'objet social comprend désormais : le transport routier public de marchandises zone courte, zone longue, exceptionnel, ou international, transport express ; la location de véhicules, la manutention et l'entreposage de toutes marchandises; l'activité de commissionnaire de transports : affrètement et groupage, toutes opérations de commissionnaire en douane et de transit, toutes activités auxiliaires de transports ; le conseil en logistique ; toutes prestations de services se rapportant à ces activités.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

AL584731851

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE MELODIE

EARL au capital social de 141 000 Euros
Siège social
1 rue des Saules
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
820 643 559 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 30/07/2021, l'assemble générale extraordinaire des associés prend acte de la démission de M. Jean-Marc POUPON de ses fonctions de co-gérant à compter du 01/08/2021.

Pour avis.

AL584731941

GROUPEMENT FORESTIER FOREZ-NIVERNAIS

Société civile au capital de 164 644,94 €
Siège social : LeMoulin du Bois
58330 SAINTE-MARIE
RCS de NEVERS 387 986 326

L'AGO du 13/06/2021 a décidé à compter du 14/11/2021 de rendre effective la démission de Monsieur GUICHARD BENOIT aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de NEVERS.

AL584731950

BIEN ETRE AU QUOTIDIEN

SARL à associé unique
au capital de 43.000 €
Siège social : 61 Route de Decize
58250 Fours
509 318 531 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, Mr Frank NATAF, demeurant 113 rue Cambronne 75015 Paris, en remplacement de Mme Séverine BOIREAU démissionnaire.

AL584731956

NON DISSOLUTION

BLANC COMME NEIGE

SAS au capital de 10 000 €
Siège social
24 Quai de Mantoue, 58000 NEVERS
849535265 RCS NEVERS

L'AG du 19/10/21 statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du code du commerce a décidé de ne pas dissoudre la société. RCS NEVERS

AL584731942

DISSOLUTION LIQUIDATION

GALLICO

SASU au capital de 6000,0€. Siège social: 1 levée de la jonction 58300 Decize. 832754154 RCS NEVERS. Le 24/10/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Sébastien JOURNE, Segoule 58270 Saint-Benin-d'Azy , et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de NEVERS.

AL584731733

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

SARL DA SILVA GEORGES

SARL en liquidation
au capital de 7 600 €
RUE DE LA LIBERTE 58500 RIX
448 588 608 R.C.S. NEVERS

L'Assemblée Générale du 22/10/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30/09/2021, déchargé M. Georges DA SILVA ADAO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis

AL584731825

EARL GONNEAU MÈRE ET FILS

Société civile en liquidation
au capital de 265 500 €
Les Brûles – 58170 LUZY
RCS Nevers – 438 748 212

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une délibération en date du 11 novembre 2021, la collectivité des associés de l'EARL GONNEAU Mère et Fils a décidé la dissolution de la société à compter du 11 novembre 2021. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur GONNEAU André et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL GONNEAU Mère et Fils, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur.

AL584731838

AVINOX

SARL en liquidation
au capital social de 6 000 Euros
Siège social
2, rue des Trappes
58000 SERMOISE SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 525 312 716

Le 15.11.2021, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15.11.2021. M. Laurent JURKOWSKI demeurant Route de Trangy 58000 SAINT ELOI et Mme Cindy COQUART demeurant 24, rue du Cholet 58000 SAINT ELOI ont été nommés Liquidateurs. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Pour avis

AL584731847

GAEC DE MIGNARD

en liquidation
Société Civile au Capital de 93.009,14 €
Mignard – 58400 Narcy
RCS Nevers – 314.991.134

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 15 octobre 2021, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2019, déchargé Messieurs THIBAULT Jean-Marie et Dominique de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, les liquidateurs.

AL584731848

RESTO LOISIR

SARL au capital de 24 391,84 €
Siège social
12 rue de l'Ouche
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL
RCS de NEVERS 350 805 362

L'assemblée générale extraordinaire du 12/11/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12/11/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame DEHORS Marie-Christine, demeurant 26 bis avenue Pierre Bérégovoy, Le Grand Ver-Vert, 58000 NEVERS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

MC DEHORS

AL584731850

HUGUES KOWALEWSKI DIDIER PRZYGODA

Société en Nom Collectif
au capital de 1.524,49 euros
Siège social
6B Faubourg de la Baratte
58000 NEVERS
332 845 395 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale du 30 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée pour départ en retraite de son principal associé et la mise en liquidation amiable de la société. M. Hugues KOWALEWSKI dt 15 bis rue de Volleron – 58660 COULANGES LES NEVERS, a été désigné liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé 15 bis rue de Volleron – 58660 COULANGES LES NEVERS où devront être notifiés la correspondance et les actes relatifs à la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL584731939

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Société d'Avocats
MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI ALETGEF

Société Civile en liquidation
au capital de 253.065,36 €
Siège de liquidation
22 rue de Nièvre
58000 NEVERS
351 408 919 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2021 réunie au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Alain FERRAND de son mandat de liquidateur.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, A. FERRAND

AL584731940

DES ALIZES

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 4 000 €
Siège social
2, Chemin de la Rivière
58700 SICHAMPS
448 558 643 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/10/2021 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Laurent MARTIN dt à SICHAMPS (58) – 3, rue des Chevrottes – Manoir des Terres Blanches a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL584731944

SASU JULIEN POUGNET INVESTISSEMENTS

4 RUE DE LA PAIX
58000 NEVERS
SIRET : 830 492 583 RCS Nevers
Capital social de 5 000 euros

Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2021

L'associé unique de la SASU Julien Pougnet Investissements, au siège social de la société, 4 rue de la Paix 58000 Nevers, a décidé de dissoudre la société sans activité au 15 novembre 2021 et d'en prononcer la liquidation au 30 novembre 2021.

Monsieur Julien Pougnet, établi au siège social de la société est nommé liquidateur.

Fait à Nevers le 15 novembre 2021

Julien Pougnet, président

AL584731946

EARL DU BOURG DE CUNCY

Société civile en liquidation
au capital de 182 024,13 €
Le Bourg – 58210 CUNCY-LES-VARZY
R.C.S. NEVERS – N° 394 522 817

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une AGE du 1er novembre 2021, la collectivité des associés de l'EARL DU BOURG DE CUNCY a décidé la dissolution de la société. Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Véronique RAMEAU et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL DU BOURG DE CUNCY en liquidation, Le Bourg – 58210 CUNCY-LES-VARZY, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis. Le liquidateur.

AL584731948

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

MERRAINS TRADITIONNELS

SARL en liquidation
au capital de 5 000 €
1 Rue des Deux Ponts
58210 LA CHAPELLE ST ANDRE
514 145 341 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 05/11/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2021 avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Antoine KOVAC a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur.

AL584731949

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/10/2021 il a été constitué une SCI dénommée :

ALAM 58

Siège social : 42 RUE SAINT AGNAN 58200 COSNE COURS SUR LOIRECapital : 1.000€Objet : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir.Gérant : M ALAM GHAFOOR, 42 RUE SAINT AGNAN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL584731821

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY, le 15/11/2021, il a été constitué une

société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Raison sociale : SAS AUX TROIS POINTS ROUGES

Capital social : mille euros (1 000,00 euros) par apports en numéraire.

Siège social : NUARS (58190) 6 Grande Rue

Objet :CAFE-EPICERIE-MULTISERVICES: Débit de boissons (alcoolisées ou non) et petite restauration sur place ou à emporter, Commerce de détail, alimentation générale avec possibilité de livraison-vente de produits artisanaux et matériel de loisir, dépôt de pain et viennoiseries, organisation d'évènements divers et création de supports de communication, Relais colis, reprographie,

services postaux

Président : M. Vincent LECUYER, demeurant à NUARS (58190), 6 grande rue

Directeur Général : M. LECUYER Sylvain, demeurant à FONTENAY PRES VEZELAY (89450), 14 route de Vézelay

Clause d' Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Toute cession d'actions à un tiers est soumise à agrément

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

Pour avis.

AL584731840

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI BONNOT ; Siège social : 25, Boulevard Victor Hugo - 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Fredy BONNOT et Mme Aurore BONNOT dt ensemble à NEVERS (58) - 25, Boulevard Victor Hugo ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584731842

ALPHA EXPERTS

NEVERS - BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à NEVERS en date du 10/11/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : ALPHA CONFORMITE, SIEGE SOCIAL : 36 Rue Franchet d'Esperey, NEVERS (58000) OBJET : La réalisation de prestations de services et formation en gestion, informatique de gestion, d'organisation administrative et d'études de fiscalité DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CAPITAL : 10 000 euros ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours et a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés. PRESIDENT : la société EK CONSEILS, SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège est au 3 chemin des Chandons, MARZY (Nièvre), immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 878305366, représentée par Elisabeth KREUTZER, en qualité de gérante. DIRECTEUR GENERAL : la société CPB EXPERTISE, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège est au DRAGNE, VILLAPOURCON (Nièvre), immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 884781857, représentée par Christian PERRIN-BONDOUX, en qualité de gérant. IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS. Pour avis, le président

AL584731849

Notaire

Maître Violaine Gaudiez
24, rue du Général Leclerc
89200 Avallon
tél : 03 86 81 53 26

POUR DEMAIN

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 10 novembre 2021

Dénomination : POUR DEMAIN.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 3 Chemin des Merles - Jourland, 58140 SAINT MARTIN DU PUY.

Objet : L'acquisition, la gestion, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés, exceptionnellement, la vente des immeubles de la société, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisses, avec ou sans garanties hypothécaires, et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Cession de parts et agrément : Librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Laurent François Emile JEANNIN, demeurant 3 Chemin des Merles - Jourland, 58140 SAINT MARTIN DU PUY

Gérant : Monsieur Eric Serge Daniel CHATRIOT, demeurant 5 Grande Rue, 89440 SAINTE COLOMBE

La société sera immatriculée au RCS NEVERS.

Pour avis.

Le notaire

AL584731938

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 17/11/2021

DENOMINATION SOCIALE : GAJE FORME : Société Civile Immobilière CAPITAL : 1.000 euros SIEGE SOCIAL : NEVERS (Nièvre) - 119 rue de Marzy OBJET : La société a pour objet en France et en tous pays : - L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque. DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. GERANT : Monsieur Cédric TISSIER demeurant à COULANGES -LES-NEVERS (Nièvre) - 52, Rue de Volleron, CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés exprimé à l'unanimité. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS Pour avis et insertion : la Gérance

AL584731943

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 12/11/2021, constitution de la SASU :

RI89 01

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : Rue Clément Ader (58500) CLAMECY

Objet :

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : l'acquisition, la prise à bail sous toute forme, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours construction, ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, qui seront apportés à la société ou acquis par elle, par tous moyens, directs ou indirects, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'obtention de toute ouverture de crédits et facilités de caisse en vue de la réalisation de l'objet social, ainsi que conférer toutes garanties, cautions, hypothèques liées à ces financements,éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Président : GILBERTE SAS - Quartier de la Gare - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX (510 317 191 RCS Nevers) représentée par M. Eric ROUSSEAU

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de l'inscription en compte de ses actions.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Immatriculation au RCS NEVERS.

AL584731951

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 12/11/2021, constitution de la SASU :

RI89 02

Capital social : 10 000 euros

Siège social : Rue Clément Ader (58500) CLAMECY

Objet :

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : l'acquisition, la prise à bail sous toute forme, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours construction, ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, qui seront apportés à la société ou acquis par elle, par tous moyens, directs ou indirects, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'obtention de toute ouverture de crédits et facilités de caisse en vue de la réalisation de l'objet social, ainsi que conférer toutes garanties, cautions, hypothèques liées à ces financements,éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Président : GILBERTE SAS - Quartier de la Gare - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX (510 317 191 RCS Nevers) représentée par M. Eric ROUSSEAU

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de l'inscription en compte de ses actions.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Immatriculation au RCS NEVERS.

AL584731952

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 15 Octobre 2021, il a été constitué une

société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

Dénomination : SCI CLOS DE RIOUSSE

Siège social : Riousse - La Ribaine à 58240 LIVRY.

Objet : Acquisition, administration par bail, location de tous biens immobiliers. La gestion de

biens et droits immobiliers, de toutes valeurs mobilières se rattachant directement à cette

activité

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.000 euros par apports en numéraire.

Co-Gérance : DEWULF Jeroen – Komenseweg 107 à 8902 IEPER (Belgique)

DEWULF Jeroen née LEIN – Komenseweg 107 à 8902 IEPER (Belgique)

Cession de parts : Soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S. de NEVERS.

Pour avis.

AL584731955

YONNE

➜ DÉMISSION

S.J.B.
Société d'Avocats

GEBAT DEVELOPPEMENT

Démission CAC suppléant

Société par actions simplifiée au capital de 1 431 000 euros Siège social : 16 Rue de Rome - 89470 MONETEAU 523 243 830 RCS AUXERRE Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 septembre 2021, il a été acté la démission de Monsieur Yves MAZO de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant. Il n'y a pas lieu de remplacer Monsieur Yves MAZO, Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

AL894731955

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 juin 2002,

Mademoiselle Edmonde Micheline THORELLE, en son vivant Retraitée, demeurant à

COULANGES-LA-VINEUSE (89580) 1 rue de l'Abbé Tingault Résidence Maurice Villatte.

Née à AUXERRE (89000), le 16 avril 1936.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à COULANGES-LA-VINEUSE (89580) (FRANCE), le 16 juin 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal

d'ouverture et de description de testament reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à

AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 9 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du

notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE

(89000) 18-20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894731927

MAITRE ROUSSEL-TERRILLON Inès,
NOTAIRE
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

«Par testament olographe du 25/06/2002, MME Ginette Marcelle GUIGNIER, née à AUXERRE, le 22/10/1926, demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (89530), 10 route de Chitry, Résidence des Côteaux, veuve de M. René Ernest BLAISON, décédée à SAINT BRIS LE VINEUX, le 23/06/2020, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, suivant procès-verbal en date du 21/10/2021, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de AUXERRE , le 15/11/2021.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me FERRON, notaire à MONTHOLON, notaire chargé du règlement de la succession.»

AL894731936

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19/04/2018, M. Georges Jean Pierre KEHIAYAN, célibataire, dt à LAINSECQ (89520) 20 Grande Rue, né à PARIS 6EME (75006), le 01/05/1949, décédé à LAINSECQ (89520), le 18/12/2020.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description du testament reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 03/11/2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé, référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, lequel a été reçu par le tribunal judiciaire d'AUXERRE le 10/11/2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,

Le notaire

AL894731959

➜ NOMINATION

SCP Gilles SERAPHIN
et Edouard LAMOUR
18 Place Carnot - 21200 BEAUNE

SOCIÉTÉ D'ACTIONS IMMOPERF

au capital de 1.500,00 EUR
dont le siège est à VEZINNES(89700)
2 ruelle de champais
SIREN 833.407.257 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte reçu par Me Nicolas SEGAUT notaire le 3 Novembre 2021, a été nommé Président, Monsieur Cyril DIOTTE demeurant 2 ruelle de champais à VEZINNES en remplacement de Monsieur Guillaume PIANON à compter du 3 Novembre2021.

Il en sera fait mention au RCS de AUXERRE.

Pour avis

AL894731944

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

PLEASE TO MARK YOU

SARL au capital de1.000 euros
Siège social
98 rue des Martyrs 75018 Paris
852 870 369 RCS Paris

En date du 30 mars 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 4 rue de la Grange aux Dimes 89150 Fouchères.

Le Gérant de la Société est M. Alain DAMOND demeurant 4 rue de la Grange aux Dimes 89150 Fouchères.

La société sera immatriculée au RCS de Sens

AL894731925

STAR BAT

STAR BAT, SASU au capital de 5000€, 187 avenue de Stalingrad, 93240 Stains, 887 759 777 RCS Bobigny. L'AGE a décidé, le 9/11/2021, de transférer le siège social de la société, au 9 novembre 2021 au 13 RUE JULES FERRY, 89000, AUXERRE. Objet : La rénovation intérieure dans le bâtiment, électricité, peinture, maçonnerie, plombier en sous-traitance. Durée : 99 ans. Président : Mr AHMED LJAZ, 187 avenue de Stalingrad, 93240 Stains, pour une durée indéterminée. La société sera radiée du RCS de Bobigny et réimmatriculée au RCS de Auxerre

AL894731947

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : SCI 3D. Forme : SCI. Capital social : 1000 euros. Siège social : 3 X RUE ANDRE AUDRERIE, 89250 CHEMILLY-SUR-YONNE. 483189726 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 octobre 2021, les associés ont décidé, à compter du 18 octobre 2021, de transférer le siège social à 7 rue de bourgogne, 89250 Chemilly sur Yonne. Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL894731952

RENOV'ISOLATION ICAUNAISE

Société par actions simplifiée à associé unique
Siège social ancien
11 bis rue de la Cour d'en Haut
89410 BEON
Siège social nouveau
25 B avenue Colbert
89250 SEIGNELAY
RCS SENS 827 528 605
RCS AUXERRE en cours

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2021, le siège social de la société RENOV'ISOLATION ICAUNAISE a été transféré de 11 bis rue de la Cour d'en Haut - 89410 BEON à 25 B avenue Colbert – 89250 SEIGNELAY à compter du 15 novembre 2021. La société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE. Pour insertion. Me Florence MERLET. Notaire à SEIGNELAY (89250).

AL894731954

S.J.B.
Société d'Avocats

SERGIO ET PAT

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 68 Rue du Tartre 89550 HERY 750 430 365 RCS AUXERRE Aux termes d'un ASSP en date du 2 novembre 2021, les associés, à l'unanimité, ont décidé, à effet du 1er décembre 2021 : 1°) d'étendre l'objet social à l'activité de sandwicherie. 2°) de transférer le siège social du 68 Rue du Tartre 89550 HERY au 39 Bis Rue Rouget de l'Isle 89000 AUXERRE. 3°) de nommer Madame Patricia BAYLE, veuve SIMON, demeurant 68 Rue du Tartre 89550 HERY, en qualité de Directrice Générale pour une durée illimitée. POUR AVIS Le Président

AL894731960

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SCI ARGAMALA 2009

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
porté à 67 355 euros
Siège social
18 Rue Porte Noël 89800 CHABLIS
517 499 349 RCS AUXERRE

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 8 septembre 2021 a décidé et réalisé : - une augmentation du capital social de 1 150 euros par apports en numéraire ; - une augmentation du capital social d'un montant de 65 205 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission ». Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 €) divisé en 100 parts de 10 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à soixante-sept mille trois-cent-cinquante-cinq euros (67 355 €) divisé en 215 parts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis La Gérance

AL894731924

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 04/10/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/11/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique INTER FOREST** Brécy 9 Rue Pierre Laureau 89420 Saint-André-en-Terre-Plaine. RCS Auxerre 843947847. CIP 4476.

AL894731963

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/11/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Murielle PITRAS épouse GIRAUD** 83 rue de Lyon 89200 Avallon. RCS Auxerre 793751694. CIP 4480.

AL894731964

➜ CONVOCATION

UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES A CAPITAL VARIABLE

FERMES BIO.COOP
Siège social :
Sentier de la Fontaine
89310 NITRY
RCS 804 071 533 AUXERRE
Agrément 12368

Convocation des Adhérents et des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 15 décembre 2021

A 09h30

Fort Pélissier, Bainville sur Madon (54550)

ORDRE DU JOUR

Exercice du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021

- Approbation du procès-verbal de l'AGO et de l'AGE du 15 décembre 2020,
- Rapport moral et financier du conseil d'administration, bilan et compte de résultat, rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes,
- Quitus de gestion aux administrateurs,
- Régularisation de la dotation de la réserve légale,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions réglementées,
- Élection d'un administrateur,
- Variation du capital social,
- Fixation de l'allocation de gestion et de formation du conseil d'administration,
- Pouvoirs pour les formalités.

Les associés ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de l'union les documents suivants :

- Comptes annuels,
- Rapport aux associés du conseil d'administration,
- Texte des résolutions proposées,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AL894731793

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet du Cher

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations nucléaires de base

OBJET :Demande de modification des installations du CNPE de Belleville-sur-Loire et des prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site

DEMANDEUR : SA ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS :commune de Belleville-sur-Loire

DURÉE DE L'ENQUÊTE :47 jours, du lundi 13 décembre 2021 à partir de 9h00 au vendredi 28 janvier 2022 jusqu'à 17h30

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE comprenant notamment l'étude d'impact associée à la demande de modifications, son résumé non technique, la décision prise après examen au cas par cas par l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que le formulaire de demande du maître d'ouvrage associé, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale est déposé dans les mairies de Belleville-sur-Loire (18), Sury-près-Léré (18), Beaulieu-sur-Loire (45) et Neuvy-sur-Loire (58) où le public pourra, pendant cette période, en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies pendant la durée de l'enquête et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet par les maires des communes précitées et paraphés par les commissaires enquêteurs ainsi qu'à l'adresse électronique suivante :pref-ep-cnpe-bellevillesurloire@cher.gouv.fr

Le dossier d'enquête publique et les observations du public transmises par voie électronique pourront être consultés sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr). Un poste informatique sera mis à la disposition du public dans la mairie de Belleville-sur-Loire (18), pour consultation du dossier et des observations reçues par voie électronique.

Conformément aux dispositions de l'article R. 593-57 du code de l'environnement, il est précisé que la mise à jour du rapport de sûreté dans le cadre de la demande ne fait pas partie du dossier d'enquête publique. Celui-ci peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête et pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public dans les préfectures du Cher, du Loiret, de la Nièvre et de l'Yonne.

Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du responsable du projet :

EDF - CNPE de Belleville-sur-Loire
BP11
18 240 Léré
02 48 54 50 50
belleville-communication@edf.fr

Le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête

publique a été réalisé par :

EDF - DIPDE

Division de l'Ingénierie du Parc et de l'Environnement

Service Environnement

8 cours André Philip

69 100 VILLEURBANNE

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher - secrétariat général - service de la coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement - place Marcel Plaisant - CS 60 022 - 18 020 Bourges CEDEX - dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit a été désignée par le tribunal administratif d'Orléans:

* Président : M. Michel BADAIRE, technicien SICAP en retraite

* Membres titulaires :

- M. Eugène BONNAL, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite,

- M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite,

- M. Christian BRYGIER, gendarme en retraite,

- M. Gérard GUILLAUMIN, directeur du travail et de l'emploi en retraite

En cas d'empêchement de M. Michel BADAIRE, la présidence de la commission sera assurée par M. Eugène BONNAL, premier membre titulaire de la commission.

La commission d'enquête composée au minimum de 2 commissaires-enquêteurs se tiendra à la disposition du public :

* en mairie de Belleville-sur-Loire :

-le lundi 13 décembre 2021 de 9h00 à 12h00

-le vendredi 28 janvier 2022 de 14h30 à 17h30

* en mairie de Sury-près-Léré :

-le mardi 21 décembre 2021 de 9h00 à 12h00

-le vendredi 21 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

* en mairie de Beaulieu-sur-Loire :

-le mercredi 5 janvier 2022 de 14h00 à 17h00

-le samedi 22 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

* en mairie de Neuvy-sur-Loire :

-le jeudi 13 janvier 2022 de 14h00 à 17h00

-le mardi 25 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Belleville-sur-Loire, à la préfecture du Cher - secrétariat général - service de coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire,l'Autorité de Sûreté Nucléaire prendra une décision de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions.

AL894731956

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AVIS DE TRANSFORMATION

INOMATIC Société à responsabilité limitée Capital : 1.000 euros Siège social : 4 Route de Tonnerre 89700 SERRIGNY 517 472 627 RCS AUXERRE. Suivant décisions du 2 octobre 2021, l'associé unique de la société INOMATIC (SARL unipersonnelle) a décidé la transformation de la société à effet du 2 octobre 2021, en société par actions simplifiée unipersonnelle dont les caractéristiques sont :

Siège social : 4 Route de Tonnerre 89700 SERRIGNY

Capital social : 1.000 (mille) euros

Modalités d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées par lui-même ou par mandataire quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Agrément : la cession d'actions est libre tant que la société reste unipersonnelle. En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, y compris entre associés, qu'après obtention de l'agrément des associés donné par décision collective adoptée à la majorité des droits de vote détenus par les associés présents, représentés ou prenant part au vote par tout autre moyen.

Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée / Nouvelle mention : société par actions simplifiée

Administration : Ancienne mention : Gérant : Monsieur Fabien LAMBERT, demeurant 4 Route de Tonnerre 89700 SERRIGNY / Nouvelle mention : Président : Monsieur Fabien LAMBERT, demeurant 4

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHARBUY(89) – Terre, Verger et Sol

Surface sur la commune : 2 ha 77 a 14 ca -'Brecy hameau': BK- 164[71] -'Des vignes blanches': BK- 210[195] -'La fontaine de la chaineau': ZR- 17(J)- 17(K)

Zonage : zone A du PLU

VERMENTON(89) – Terre et Vigne - Recherche de viticulteurs pour la location (bail de 25 ans)

Intermédiation Locative

Surface sur la commune : 5 ha 48 a 10 ca -'Les vaux servins': ZP- 82- 83- 84(J)- 84(K)

Terre A Planter : Bourgogne sur 01 ha 21 a 31 ca - Vigne : Bourgogne sur 62 a 19 ca et Aligoté sur

03 ha 64 a 60 ca

Zonage : Zone N

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13 décembre 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,

Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. AL894731967

Route de Tonnerre 89700 SERRIGNY

Mention au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, le Président.

AL894731852

OCEANIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 86 000,00 €
Siège social
19 rue Victorien Sardou
89210 BRIENON-SUR-ARMANCON
824 291 785 RCS SENS

Avis de transformation

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2021, il a été décidé de transformer la société en société civile sans la création d'un être moral nouveau à compter du 9 novembre 2021. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Gérance : Monsieur Baptiste CLERIN demeurant 9 rue Fernand Lamide - 89210 BRIENON-SUR-ARMANCON. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS.

Le gérant.

AL894731943

ALCHI'MIE

Société au capital de 1.000 €,
Siège social: DEUX RIVIERES (89460)
10 route de Paris
RCS AUXERRE: 903 454 783

L'AGE du 22 novembre 2021 a décidé de modifier l'objet social de la société, savoir :

Pâtisserie Chocolaterie, plats préparés à emporter, confiserie, cuisson de produits de boulangerie

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au RCS d'AUXERRE.

AL894731966

VENTE

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës au bien sis à SEIGNELAY (89250) cadastrée section D n°427 lieudit Le Grand Parc Ouest d'une superficie de 26052 m², tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente. La vente doit avoir lieu moyennant le prix de SEPT MILLE EUROS (7 000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus. Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, pour faire connaître à Maître Hervé CHANTIER notaire à APPOIGNY (89380), mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

AL894731958

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE, en date du 1 octobre 2021, enregistré au SIE de AUXERRE , dossier 202100038463 référence 2904P012021N01067, le 22 octobre 2021.

Monsieur et Madame BRUNO CYGANKO, demeurant ensemble 5 RUE DE LA CHALIFARDE, 89290 Champs sur Yonne , immatriculé au RCS d'Auxerre, sous le numéro 349075655.

A cédé à : BOULANGERIE PATISSERIE ROUSSEAU SARL au capital de 4000 euros, sise 6 PLACE CHARLES LEPERE, 89000 AUXERRE, immatriculée au greffe du AUXERRE sous le numéro 903023174.

Moyennant le prix de 100.000,00 euros son fonds de commerce de BOULANGERIE PATISSERIE BISCOTTERIE exploité 6 PLACE CHARLES LEPERE, 89000 AUXERRE.

Entrée en jouissance au 1 octobre 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'Etude de Me Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE (89000), 11 Rue des Hospitaliers.

Emilie SABIAUX, Notaire

AL894731961



GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'un acte reçu par Maître FONTENEAU, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), le 25 octobre 2021, enregistré à AUXERRE, le 28 octobre 2021, sous la référence 8904P01 2021 N01127, les associés de la société «EARL RICHOUX» au capital de 250.050 euros, ayant son siège social à IRANCY (89290), immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 330.656.745, ont accepté la démission de Mr Thierry RICHOUX et Mme Corinne VRAIN en leur qualité de cogérants.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

Le Notaire

AL894731917

SCI LES JULES

Société Civile Immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social
Foulon Brosset Grandchamp
89350 Charny Orée de Puisaye
507 531 150 RCS SENS

Changement de gérant

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8/11/2021, Mr Charles-Noël VAN DEN BROEK D'OBRENAN demeurant 13 rue de Verneuil, 75007 PARIS 7è

a été nommé en qualité de gérant à compter de ce jour et pour une durée illimitée en remplacement de Mr Philippe RAPIN démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en

conséquence.

Pour avis.

AL894731946

NON DISSOLUTION

Société d'Avocats
57, rue du Clos Notre Dame
CS 79913
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

ZACHARIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : Route d'Avallon
89130 TOUCY
509 571 279 RCS AUXERRE

NON-DISSOLUTION

Statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, l'assemblée générale du 29/10/2021 a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Pour avis et mention : La gérance

AL894731928

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

SCHILTZ BRUNO MOTO SPORT

Société unipersonnell
à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
18 rue de Champvallon
89300 CHAMVRES
RCS SENS 881 532 618

Aux termes d'une décision en date du 10 novembre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL894731953

DISSOLUTION LIQUIDATION

DE WINTER LOCATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 800 000 €
Siège social : Le Fourneau
89250 MONT-SAINT-SULPICE
RCS AUXERRE 529 500 209

DISSOLUTION

Aux termes du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2021, les associés ont décidé la dissolution-liquidation par anticipation de la société, de nommer son gérant, Monsieur René DE WINTER Le Fourneau 89250 MONT-SAINT-SULPICE, liquidateur et de fixer le siège de la liquidation à Le Fourneau 89250 MONT-SAINT-SULPICE.

Mention sera faite au RCS de Auxerre.

AL894731820

DE WINTER LOCATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 800 000 €,
Siège social : Le Fourneau
89250 MONT-SAINT-SULPICE
RCS AUXERRE 529 500 209

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 19 novembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Monsieur René DE WINTER et l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.

Mention sera faite au RCS de Auxerre.

AL894731821

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

WAQAS

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social
12 rue de la Fraternité 89000 AUXERRE
Siège de liquidation
1 avenue de Saint Georges 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 450 812 466

L'Assemblée Générale réunie le 1er octobre 2021 au 1 avenue de Saint Georges 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société BCM SELARL dont le siège est 40 rue de Bonnel 69003 LYON immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 832 377 691 de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL894731923

BASILIC DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 1 000,00 Euros
Siège social
Zone Industrielle des Vauguillettes 3
17 rue de Sancey
89100 SENS
R.C.S : SENS 887 921 757

A.G.E. du 01/11/2021 : il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

Les fonctions de Président de Monsieur Adrian GOUBIER ont pris fin.

Monsieur Adrian GOUBIER demeurant à DOMATS (89), 37 route de Cheroy, a été nommée liquidateur et les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci lui sont conférés.

Le siège de la liquidation est fixé à DOMATS (89), 37 route de Cheroy, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL894731929

BATI-GITES

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 21 RUE VAUBAN
POUILLY
89450 FONTENAY PRES VEZELAY
Siège de liquidation
21 RUE VAUBAN, POUILLY
89450 FONTENAY PRES VEZELAY
820933414 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 Octobre 2021, l'Assemblée Générale

Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 Octobre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Philippe PREVOST, demeurant 12 Rue des Côtes 89660 MONTILLOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 21 rue Vauban POUILLY, 89450 FONTENAY PRES VEZELAY.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de

commerce de GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL894731931

BSD-GESTION

Clôture de liquidation

Dénomination : BSD-GESTION.

Forme : SASU société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 8 Rue des Vergers, 89510 Véron.

895365062 RCS SENS.

Aux termes de l'AGE en date du 30 septembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Bruno SOUSA DA SILVA demeurant 8 Rue des Vergers, 89510 Véron et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du SENS.

Le liquidateur.

AL894731937

MALAUVIR

S.C.I au capital de 100 Euros
Siège social
100 Rue Gaspard Coligny
89220 Rogny les Sept Ecluses
R.C.S : AUXERRE 494 734 833

Avis de liquidation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 Septembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur DELAGNEAU Gilles demeurant 100 Rue Gaspard Coligny 89220 Rogny les Sept Ecluses, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 100 Rue Gaspard Coligny, 89220 Rogny les Sept Ecluses adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour Avis,

La gérance.

AL894731940

MALAUVIR

S.C.I au capital de 100 Euros
Siège social
100 Rue Gaspard Coligny
89220 Rogny les Sept Ecluses
R.C.S : AUXERRE 480 902 162

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 15 Septembre 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 Décembre 2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour Avis,

Le Liquidateur.

AL894731939

BURGUNDY & MORE

Clôture de liquidation

Dénomination : BURGUNDY & MORE. Forme : SAS société en liquidation. Capital social : 7500 euros. Siège social : 25 Rue du Général Leclerc, 89100 SENS. 844465161 RCS de SENS. Aux termes d'une décision en date du 31 août 2021, l'actionnaire unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus, déchargé la liquidatrice de son mandat, Mme Véronique VISSE demeurant 63 Rue Victor Guichard, 89100 SENS et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de SENS.

La liquidatrice

AL894731949

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Moneteau du 10 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : PIANA. Siège social : 14 bis rue de Sommeville, 89470 MONETEAU. Objet social : - l'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société;- l'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires;- la conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non, et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés;- le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Madame Stéphanie FRONT, demeurant 14 bis rue de Sommeville 89470 MONETEAU. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis La Gérance

AL894731916

CHAUVEAU ENERGIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social
ZA La Chaume Bonjuan
89200 MAGNY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAGNY du 10 Novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CHAUVEAU ENERGIES

Siège social : ZA La Chaume Bonjuan, 89200 MAGNY

Objet social : l'acquisition et la gestion des centrales photovoltaïques

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 500 euros

Gérance : M. Vincent CHAUVEAU demeurant 10 Grande Rue, 89200 DOMECY SUR LE VAULT.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL894731918

HAMS CONSTRUCTION

Suivant un acte ssp en date du 25/10/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination : HAMS CONSTRUCTION

Siège social : 5 Rue Maxime Courtis 89100 SENS

Capital : 1000 €

Activités principales : tous travaux, charpente, couverture, bardage, isolation

Durée : 99 ans

Président : M. NAOUI AZIZ 5 Rue Maxime Courtis 89100 SENS

Cession d'actions : libre pour l'associé unique, soumise à agrément dans les autres cas

Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire

Immatriculation au RCS de SENS

AL894731919

EURL STAUT FORET

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 novembre 2021 à MAILLY-LA-VILLE, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : EURL STAUT FORET Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique. Objet : prestations de travaux forestiers, d'abattage manuel, d'entretien et d'aménagement forestier. Capital social : 2 500 euros. Siège social : 9 Les Avillons 89270 MAILLY-LA-VILLE Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants : M. Maxime STAUT demeurant 11 Les Avillons 89270 MAILLY-LA-VILLE La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant

AL894731920

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie GANDRÉ, notaire à TONNERRE, le 10 Novembre 2021, a été constitué un Groupement foncier Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Raison sociale : «LE CHANT DES POULES»

Objet social : la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins de création d'une ou de plusieurs exploitations, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient pas inconciliables avec les règles de la législation propre aux groupements fonciers agricoles

Siège social : CRUZY LE CHATEL (89740), 22 Rue des Jardins

Capital : TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENTS EUROS (365.900,00 euros), divisé en 3.659 parts sociales de CENT EUROS (100,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 3.659

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne)

Apports en nature, de divers biens situés à BAON (89430),CRUZY LE CHATEL (89740) et NICEY (21330)

Gérance assurée par : Monsieur Jean-Marc Raymond Henri Noël COSTE, exploitant agricole, demeurant à CRUZY LE CHATEL (89740), 22 rue des jardins et par Madame Anne France

Thérèse MEAN, Distillatrice, demeurant à NICEY (21330), 8 grande rue

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Pour avis

Maître Marie GANDRÉ

AL894731926

Etude de Maître
Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à AUXERRE (89)
5 rue Marcelin Berthelot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 17 novembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI DE LA FERME.

Le siège social est fixé à : AUGY (89290), 2 Bis rue de la Fontaine.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Dominique RICHARD demeurant à AUGY (89290), 2 bis rue de la Fontaine.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL894731930

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS

SCP D'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
03 86 52 60 00

ROMILLY DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
31 rue Carnot 89100 SENS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 9 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : ROMILLY DISTRIBUTION Siège : 31 rue Carnot, 89100 SENS Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : l'achat, la vente au détail, en magasin et sur internet, de tout type de marchandises et produits manufacturés pour l'équipement de la maison et de la personne. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : SOPHIA INVESTISSEMENTS, société à responsabilité limitée ayant son siège social 31 rue Carnot, 89100 SENS et immatriculée sous le numéro 450 935 903 RCS SENS La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, le Président

AL894731933

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 9 novembre 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Raison sociale : «BAPTISTE MOREAU»

Capital social : 1.000,00 euros divisé en 100 actions de 10,00 euros chacune.

Siège social : POILLY SUR SEREIN (89800) 1 route de Lichères

Objet : La société a pour objet la prise participation dans toute société civile ou commerciale, notamment à objet agricole ou viticole, et plus généralement la réalisation de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises.

Seul Président et unique associé : Monsieur Baptiste Olivier Marie MOREAU, salarié viticole, demeurant à LICHERES PRES AIGREMONT (89800) 14 rue de l'Eglise.

Cession des actions : les cessions ou transmissions d'actions au profit des tiers sont soumises à l'agrément du président.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis.

Maître Alexandre GUILPAIN

AL894731934

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2021

Il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : SARL 2M Elec

Capital : 3 000 Euros divisé en 300 parts égales de 10 Euros chacune, libérées en totalité, souscrites par les associés en rémunération de leur apport en numéraire.

Siège : 7 rue de Lyon 89460 LES DEUX RIVIERES (Cravant)

Objet : L'électricité générale, la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur DA COSTA BRITO Marcio André, 7 rue de Lyon à Cravant, aux fonctions de gérant de la société pour une durée illimitée

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE sur le Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis et mention.

Le gérant.

AL894731935

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : SCI DERGER

Siège social : 11 Chemin de Dixmont 89100 ROSOY,

Objet :

- l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport, pour les avoir édifiés ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2 000 euros

Gérance :

Madame Laurence DERBECQ, demeurant 11 Chemin de Dixmont 89100 ROSOY,

Monsieur William DERBECQ, demeurant 11 Chemin de Dixmont 89100 ROSOY,

Cession de parts :

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de SENS

Pour avis

AL894731938

Notaire

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas 89700 TONNERRE

SCI RENAISSANCE

Suivant acte reçu par Maître Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 17 Novembre 2021 a été constituée la société civile dénommée «SCI RENAISSANCE» dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : TONNERRE (89700), 2 rue Armand Colin.

Capital social : MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 euros) divisé en 120 parts sociales de DIX EUROS (10,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 120,

Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S d'AUXERRE (Yonne).

Nommés premiers gérants de ladite société : Monsieur Pierre DÉSILETS, demeurant à TONNERRE (89700), 2 rue Armand Colin et Madame Marie-France BOUDREAU, demeurant à TONNERRE (89700), 2 rue Armand Colin.

Pour avis - Maître Alexandre GUILPAIN

AL894731945

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 novembre 2021, à VILLENEUVE LA GUYARD.

Dénomination : FJA HOLDING.

Forme : EURL.

Siège social : 2 CHEMIN DE LA NOUE CATIN, 89340 Villeneuve la Guyard.

Objet : L'acquisition et la gestion des titres sociaux formant le capital des sociétés acquises et/ou contrôlées.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100 euros

Gérant : Monsieur Fabian NANTEUIL, demeurant 2 chemin de la noue Catin, 89340 Villeneuve la Guyard

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis.

AL894731950







bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Artisanat

La laine, fil conducteur de la décoration tendance

Depuis 2019, le programme « Oh my laine ! » porté par l'association Lainamac (laines et fibres textiles naturelles du Massif central), valorise et encourage les entreprises de la filière laine qui créent des produits finis dans l'univers de la décoration.



Pour être filée, la laine doit d'abord être cardée puis peignée ou pas, selon sa destination finale.

L'association Lainamac structure, développe et promeut la laine dans ses dimensions à la fois économique, agricole et touristique. L'association est implantée à Felletin, dans le sud du département de la Creuse, au cœur de la communauté professionnelle héritière multiséculaire du tapis et de la tapisserie d'Aubusson. Attachée à promouvoir des entreprises engagées dans la filière laine, l'association est constituée d'un vivier d'entreprises historiques, une communauté professionnelle dont certains savoir-faire figurent au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco depuis 2009 et les produits du tapis et de la tapisserie d'Aubusson sont protégés depuis 2019 par un label d'État : l'indication géographique. Fruits de la tradition locale du travail de la laine, les entreprises du réseau sont expertes dans la diversité de ses métiers : élevage, tonte, tri, lavage, literie, matelasserie, filature, teinture, tricotage, tissage, feutrage, tuftage, moquette, tapisserie ou encore restauration textile. *« Lainamac œuvre pour la sauvegarde de la laine et de ses savoir-faire artisanaux à travers la transmission, le partage et l'échange afin de conserver la diversité des matières. Son objectif est également de mettre en lumière les acteurs de la filière laine, leur permettant ainsi d'atteindre un haut niveau de compétence pour constituer une filière laine vivante, responsable, au cœur des enjeux de demain, de la relocalisation de la fabrication française à la préservation des milieux naturels »*, résume Géraldine Cauchy directrice de Lainamac. Historiquement liée au secteur de la décoration, la filière laine continue de tisser sa toile dans cette direction.

À la source

Dans cette perspective, depuis trois ans, Lainamac a initié le programme « Oh my laine ! » Chaque édition rassemble une dizaine d'entreprises issue du secteur de la décoration d'intérieur et du fait main au sein d'un showroom éphémère à Paris à l'occasion de la Paris Design Week organisée en septembre et en virtuel. Tous ces artisans-créateurs, façonnent la laine, réinterprètent le feutre, la maille, la tapisserie d'Aubusson, le tissé, le tuft ou le piqué, dans le respect des valeurs qu'elles partagent et avec une ambition : choisir et travailler les matières premières naturelles avec soin, dès leur source, et les sublimer afin de redonner à la nature sa place au sein de nos habitats. Céline Camilleri cultive cet esprit dans son atelier de Blot l'Église dans le Puy-de-Dôme. Les collections de textiles tissés mettent en avant plusieurs races ovines françaises. *« En fonction des saisons et des provenances, les tonalités des laines changent et présentent un panel de couleurs chaudes, non teintées, toujours profondes et étonnantes. Tout le processus de transformation de la laine est réalisé sur le territoire, une région riche en savoir-faire lainiers portés par les agriculteurs et artisans du secteur »*, raconte la jeune femme. Un peu plus à l'ouest, au cœur du berceau des tapissiers limousins, Jenny Braeckman façonne lentement la laine de mouton avec de l'eau, du savon et un savoir-faire maîtrisé. Son bagage créatif rassemblant les études d'arts plastiques, d'arts appliqués et d'histoire de l'art la mène à se passionner pour la laine et se forme plusieurs années auprès de feutrières de renom au sein du Centre de formation Lainamac, dans la Creuse, hébergé au sein du lycée des métiers du bâtiment. En 2019, cinq ans après sa rencontre avec le feutre et suite à un travail personnel persévérant, elle crée son atelier Mö Créations feutrées. Elle expose régulièrement dans des boutiques, des galeries et des marchés d'artisanat d'art. Elle a participé au Salon International du Patrimoine Culturel au Carrousel du Louvre sous le Pavillon Nouvelle-Aquitaine en septembre 2021. Des profils de créateurs talentueux comme celui de Jenny, le centre de formation de Lainamac en détecte régulièrement. Le centre propose un programme de formation sur l'artisanat et les métiers d'art, structurés autour de neuf spécialisations, dont trois peuvent être sanctionnées par un certificat.


Le showroom parisien organisé dans le quartier du Marais constitue chaque année un formidable étendard du savoir-faire lainier français.


Céline Camileri à la tête de l'entreprise la Tapisserie dans le Puy-de-Dôme réalise notamment des tapis tissés à plat.

SOPHIE CHATENET

Laine Retour en grâce d'une matière première ancestrale

À l'occasion de l'opération « Oh my laine ! » la laine a également été mise en avant en tant que matière première dans le cadre du projet Lanathèque-Recherche porté par Lainamac sur la création de fils et matières innovantes à partir d›approvisionnement en fils 100 % tracés provenant de laines de Creuse. *« Un espace du showroom a été consacré à la présentation de notre travail de recherche autour de nouveaux fils développés en partenariat avec les filatures creusoises pour donner envie aux professionnels, notamment aux marques françaises, de se réapproprier cette matière noble qu'est la laine »*, explique Géraldine Cauchy. Pour cela, ont été développés des fils à l'approvisionnement tracé en partenariat avec les filatures de Creuse. Ces fils ont été le point de départ des recherches textiles présentées par la designer Audrey Bigouin. C'est au sein de la société Blanchard Tech & Yarns, spécialiste de l'assemblage de fils qu'elle a mené ce travail de recherche autour des assemblages et des croisements de matières. Créée en 1920 cette société se diversifie dans la fabrication de fils métalliques utilisant des métaux précieux à destination des marchés de la dorure. Elle élargit à partir des années 1960 son activité à la production de fils guipés, retordus et fantaisie à destination des marchés de l'habillement et de l'ameublement. Elle développe depuis 1990 des fils techniques, conçus pour des applications industrielles. La France produit environ 14 000 tonnes de laine brute provenant de la tonte sanitaire annuelle obligatoire des moutons quelle que soit leur race. 80 % de cette matière première est actuellement exportée vers la Chine. Autant dire qu'il y a sérieux défi de réappropriation de cette ressource. C'est l'une des ambitions du collectif Tricolor, association interprofessionnelle dont l'objectif est d'accroître de 4 à 24 % la part de laine produite et transformée en France d'ici 2024.

Anniversaire

La marque Look fête ses 70 ans de sport

Cette année, Look (entreprise de cycles et de pédales basée à Nevers), fête ses 70 ans. Créée en 1951 par Jean Beyl, Look fabrique au départ des vessies de ballon ainsi que des cadres et composants pour vélos de course haut de gamme… Depuis, la firme ne cesse de se renouveler.



L'identité visuelle du logo de Look trouve son inspiration dans les œuvres de Piet Mondrian.


Au sein des 7 000 m² à Nevers, la pédale gauche et la pédale droite ont leur propre ligne de fabrication.



Look emploie environ 200 personnes à travers le monde.

70 ans de prouesses techniques marquent l'identité de Look. Implantée à Nevers depuis le début de l'aventure, cette marque est désormais ancrée dans le paysage nivernais. Pour son anniversaire, un petit tour dans la fabrique s'imposait. Mais, pour vraiment comprendre l'épopée de Look, il faut retourner dans le passé. Dans un prochain numéro, les témoignages seront à l'honneur…

Les premiers temps

Les premières lettres de noblesse de Look n'arrivent pas grâce au vélo, mais au ski ! Jean Beyl, fondateur et passionné de ski développe la première fixation pivot (à plaque), en 1963, la N17 ; un petit rien qui change la face du ski. Cette technologie sera importée dans le monde du vélo en 1984 avec la pédale automatique PP65. En 1983, Look est cédée au groupe Bernard Tapie Sport et cumulera les innovations techniques : le KG 86 (premier cadre carbone en 1986), le KG 196 (premier cadre en carbone monobloc en 1990) ou encore Max (premier ordinateur embarqué pour mesurer la puissance fournie et l'énergie dépensée par le coureur). En 1994, l'activité de fixations est vendue au Groupe Rossignol et devient Look Cycle.

Nouvelle ère

Quatre ans plus tard, l'enseigne est encore rachetée, mais cette fois par un groupe d'investisseurs, dont Dominique Bergin, Thierry Fournier et Jean-Claude Chrétien font partie, accompagné par des salariés. Là encore, c'est le début d'une myriade d'innovations : la pédale Kéo carbone légère (95 g) avec un nouveau standard de cales, Keo 2 Max (la pédale d'Alberto Contador, vainqueur du Tour de France 2009), la Keo Blade (première pédale à lame carbone élue meilleur design aux « IF Design Awards » 2010 en Allemagne). En 2012, c'est la consécration avec le pistard L96 aux Jeux Olympiques de Londres : au total Look repart avec 13 médailles (Olympiques et Paralympiques). En 2014, le 795 Aerolight - et ses 11 brevets - voit le jour. Ce vélo de route aérodynamique intègre les freins dans la fourche (Aero Brake 2), une potence en carbone (Aero Stem), une tige de selle intégrée (E Post 2) ou encore un pédalier monobloc en carbone (Zed 3). L'année suivante, c'est au tour du 796 Monoblade de faire son apparition en devenant par la même occasion le premier vélo de triathlon / contre-la-montre à posséder une fourche à pivot traversant de 19 mm pour une douille de direction de 25 mm… le plus fin du monde à l'époque.

Se réinventer

En 2019, Look se lance dans les vélos à assistance électrique avec la société Fazua, le moteur ainsi que la batterie sont intégrés dans le cadre carbone. Aujourd'hui, Look travaille sur d'autres innovations pour répondre aux changements des demandes de la clientèle avec, notamment, un nouveau vélo polyvalent qui devrait sortir aux alentours de l'automne 2022… *

CHLOÉ MONGET

* Liste non exhaustive des innovations.

Look en chiffres

25 % du chiffre d'affaires global est Made in France en 2021
700 000 Pédales vendues en 2021
Une capacité de production doublée depuis 2018
10 000 Victoires sur le circuit Pro Team grâce aux pédales depuis 1984
Plus de 300 brevets déposés en 16 ans
200 personnes employées à travers le monde.


Chaque pièce de carbone est assemblée à la main dans les usines Look pour réaliser un cadre de gamme comme le T20.